

POPULATIONS ET INTERDISCIPLINARITÉ

UNIVERSITE RENE DESCARTES – PARIS V

45, rue des Saints Pères, 75006 PARIS

Tel : 01 42 86 33 50 / 01 42 86 33 52

Fax : 01 42 86 22 05

TOM CHARBIT

CHERCHEUR ASSOCIE

Email : tom.charbit@club-internet.fr

**LES FRANÇAIS MUSULMANS
RAPATRIES ET LEURS ENFANTS**

*Synthèse bibliographique pour la Direction de la population et des migrations
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité*

Décembre 2003

L'auteur tient à exprimer ses remerciements à Messieurs Paul-Henri Fabre, André Lebon et Jean-Loïc Werth, pour leurs précieux commentaires lors des différents stades d'élaboration de cette étude et pour avoir considérablement facilité l'accès aux sources sur lesquelles cette étude est fondée.

RESUME

Cette étude réalise une synthèse des sources écrites (ouvrages, articles, thèses, rapports, littérature grise, etc.) sur les Français musulmans rapatriés et leurs enfants.

Un bilan des connaissances disponibles **(I)** met en relief leur extrême hétérogénéité, tant du point de vue de leur statut (et par conséquent de leur fiabilité) que du point de vue de leur contenu (questions posées, étendues des recherches, lacunes) **(I.A.)**. Le caractère à la fois partiel et partial de cette littérature est lié en grande partie à un certain nombre de d'obstacles méthodologiques au sein desquels l'instabilité des étiquettes (harkis, supplétifs, rapatriés d'origine nord africaine, Français musulmans rapatriés, etc.) et la difficulté de cerner une « identité » harkie sont déterminantes **(I.B.)**.

Au-delà des significations contradictoires véhiculées par ces étiquettes et ces identités, deux caractéristiques semblent ne jamais être interrogées. Il importe ainsi de rompre, d'une part, avec l'idée que l'engagement des supplétifs dans le camp français lors de la guerre d'Algérie serait le résultat d'un choix politique ou idéologique **(II)**. L'analyse historique montre que loin d'être le signe d'une « fidélité » à l'Etat français, le ralliement au camp de la France apparaît, le plus souvent, comme un basculement largement circonstanciel et contingent **(II.A.)**. Or, la réduction de ce qui n'est souvent que le produit d'un hasard à un choix politique place les supplétifs dans une position inextricable, tant vis-à-vis de la France que de l'Algérie **(II.B.)**.

Les harkis et leurs enfants, d'autre part, sont régulièrement présentés comme une « communauté » qui n'aurait pas été (ou ne se serait pas) intégrée à la société française **(III)**. Si l'analyse permet de mettre l'accent sur une série de facteurs qui ont contribué à l'exclusion d'une fraction de cette population **(III.A.)**, elle aboutit aussi à rompre avec l'idée qu'il existerait une « communauté » harkie. L'ensemble des clivages qui traversent cette population souligne, en réalité, une forte anomie **(III.B.)**.

Ceci posé, on peut situer et analyser de manière plus précise les handicaps auxquels est confrontée, encore aujourd'hui, une fraction de cette population **(IV)**. Après une présentation des données sociodémographiques disponibles qui doivent, en raison d'une série de difficultés méthodologiques, être considérées avec la plus grande prudence **(IV.A.)**, on dresse un bilan contrasté des handicaps qui subsistent en matière de logement, de santé, d'éducation, d'emploi, etc. **(IV.B.)**.

Quelques pistes de recherche, dans des domaines où les connaissances font encore défaut, ainsi qu'une bibliographie, aussi exhaustive que possible, viennent clore cette synthèse.

SOMMAIRE

<i>Résumé</i>	3
<i>Sommaire</i>	4
<i>I. Bilan des connaissances disponibles. Hétérogénéité, lacunes et difficultés méthodologiques</i>	6
A. Des sources hétérogènes et lacunaires	6
1. Des sources partielles	6
a. Eparpillement et difficulté d'accès aux sources	6
b. Typologie et évolution des sources	7
c. Redondances et lacunes : terrains « usés » et terrains « en friche »	8
2. Des sources partiales	9
B. Difficultés méthodologiques. Multiplicité des étiquettes et complexité de « l'identité harkie »	10
1. Harkis, supplétifs, FSNA, RONA, FMR : de qui parle-t-on ?	11
a. Des étiquettes changeantes	11
b. Les différentes catégories de rapatriés	12
c. « Français », « musulmans », « rapatriés ». Les enjeux du choix des mots	13
d. « Seconde » et « troisième génération ». L'identité harkie serait-elle héréditaire ?	14
2. L'« identité » des harkis : une construction sociale complexe	15
a. La perception sociale des harkis : méconnaissance et incertitudes	15
b. « L'identité harkie » : une construction historique	16
c. Une construction politique. Des oppositions politiques au consensus électoraliste	17
d. Une construction institutionnelle. La prise en charge des handicaps	19
e. Une construction médiatique. De la culpabilité à la victimisation	20
f. Une construction scientifique. Des FMR au « problème harki »	22
<i>II. « L'engagement » des harkis. Des idées reçues à l'analyse</i>	25
A. De la « fidélité » au hasard	25
1. La « fidélité » envers l'Etat français : un contresens sociologique et historique	26
2. Les facteurs historiques et conjoncturels de l'engagement	26
3. Les facteurs économiques	27
4. Les rivalités claniques ou familiales	28
5. Le facteur religieux : le rôle des confréries maraboutiques	28
B. Les enjeux de la mémoire	29
1. En France, discours politiques et attentes des harkis : décalages et paradoxes	29
2. En Algérie, le souhait d'une confrontation publique et de la libre circulation	30
<i>III. « L'intégration » des harkis. Exclusion et anomie</i>	33
A. L'intégration à la société française. Les facteurs de l'exclusion	34
1. Une histoire occultée	35
a. Des « oubliés » de l'histoire	35
b. Les « Français musulmans » et la République	36
c. Les supplétifs et l'histoire algérienne. Le poids de la mythologie révolutionnaire	37
d. Absence d'histoire et absence de communauté	38

2. Le silence des harkis	38
a. L'expérience et le traumatisme de la guerre	39
b. Le silence comme expression culturelle de l'autorité paternelle	39
c. Les conditions de l'exil et du rapatriement	41
3. Le poids déterminant des trajectoires socio-résidentielles	42
a. Après les camps : les différents types de reclassement	43
b. La situation particulière des hameaux forestiers	43
4. Entre mesures d'exception et intégration au droit commun. Les paradoxes de la gestion politique de la population harkie	47
B. L'intégration du groupe. Les facteurs de l'anomie	48
1. Un silence collectif. L'échec des entreprises de représentation	48
2. « Intégrés » et « exclus »	49
3. Les clivages générationnels	52
IV. Une situation contrastée	57
A. les données sociodémographiques	57
1. Les dénombrements	57
2. Classes d'âge et « générations »	61
3. Répartition géographique	63
B. Handicaps. Bilan des connaissances disponibles	64
1. Le logement	65
2. La santé	66
3. L'éducation	67
4. L'emploi et l'insertion professionnelle	69
Conclusion	72
Pistes de recherche	74
Annexes	75
Tableau récapitulatif des estimations	76
Catalogues consultés	78
Bibliographie	79

I. BILAN DES CONNAISSANCES DISPONIBLES. HETEROGENEITE, LACUNES ET DIFFICULTES METHODOLOGIQUES

Les sources disponibles se caractérisent, au premier abord, par leur extrême hétérogénéité, tant du point de vue de leur statut (et par conséquent de leur fiabilité) que du point de vue de leur contenu (questions posées, étendues des recherches, lacunes) (A). C'est que l'étude des « harkis » se heurte à un certain nombre de problèmes méthodologiques au sein desquels l'instabilité des étiquettes et la complexité de « l'identité harkie » occupent un place déterminante (B).

A. DES SOURCES HETEROGENES ET LACUNAIRES

1. *Des sources partielles*

L'éparpillement et la difficulté d'accès aux sources sont un premier indice de la place très marginale de la littérature sur les harkis (a). Une analyse des sources et de leur évolution confirme, en particulier, le relatif désintérêt du monde de la recherche pour ces questions (b). Au total, les sources disponibles se caractérisent par leur très forte redondance qui délimite clairement un certain nombre de terrains « usés » et, au contraire, des domaines laissés « en friche » (c).

a. Eparpillement et difficulté d'accès aux sources

Le premier problème est sans aucun doute celui de l'éparpillement et de la difficulté d'accès aux sources écrites. Malgré l'étendue des catalogues interrogés et des bibliothèques consultées¹, on n'a pu avoir accès à une série de travaux universitaires, actes de colloques ou articles². En outre, il n'existe pas de centre de documentation qui recense les travaux consacrés aux Français musulmans rapatriés. Les changements successifs des ministères qui ont pris en charge cette population, l'éclatement du secteur associatif et l'absence d'instance unifiée de représentation expliquent, sans doute, cet éparpillement. Quant aux archives, M. Roux signale que

¹ La liste figure en annexe.

² Comme *AWR (Vienne)*, pour « Les Français Musulmans : rapatriés ou réfugiés » de M. Hamoumou ; *Racines*, pour « La communauté algérienne de nationalité française », de S. Khorsi ; *Drôle d'époque* (Forum de l'IFRAS, Université Nancy 2) pour « Au nom des pères : la quête à être des enfants de harkis » de E. Brillat ou encore la revue *Etudes*. De même en ce qui concerne le colloque *Les déracinés* (C.P.E.N., Nice, 1997) ou la thèse anglaise de G. D. Enjelvin [Enjelvin, 1997].

« il n'est en effet guère resté d'archives écrites. A tel point que les données numériques de base font défaut » [Roux, 1990a : 24].

b. Typologie et évolution des sources

Si plus de 200 références ont été recensées, ces sources sont, en réalité, très inégalement utilisables. Elles se caractérisent en effet une très forte hétérogénéité qui rend complexe toute tentative de typologie. L'essentiel de ces sources est en effet constitué, d'une part, de récits, mémoires, autobiographies d'acteurs ou de témoins de cette histoire (harkis, enfants de harkis, cadres de l'armée, soldats, journalistes) et, d'autre part d'ouvrages à la frontière du document et de la fiction³. Les ouvrages directement utiles sont ainsi beaucoup moins nombreux qu'il n'y paraît, surtout si l'on exclut de cet ensemble les ouvrages qui portent exclusivement sur l'histoire des harkis pendant la guerre d'Algérie⁴. En outre, le très faible nombre d'articles (moins de 25 % du total), support privilégié d'échange scientifique, témoigne du relatif désintérêt de ce monde sur ces questions. Le fait que bon nombre de ces ouvrages et articles aient été publiés ou édités dans de petites maisons d'édition ou des revues à diffusion souvent confidentielle est encore un signe du faible intérêt tant des acteurs de la recherche (concernés, pour l'essentiel, dès lors qu'ils sont personnellement touchés) que du monde éditorial. Au-delà, on peut y voir un des signes de la relative occultation de la guerre d'Algérie dans le débat public et, a fortiori, de ce « drame ».

Les thèses et les études, en apparence nombreuses, ne sont pas non plus toutes dignes d'intérêt. Globalement, l'histoire des recherches universitaires sur les harkis épouse directement l'histoire des harkis eux-mêmes. Différents domaines de recherche se sont successivement intéressés à cette population, à mesure que celle-ci évoluait et rencontrait de nouvelles difficultés. Ainsi, le rapatriement des Français Musulmans et leur isolement dans des camps a, très tôt, suscité des recherches en médecine et en psychologie centrées sur quelques cas cliniques [Pétonnet, 1967 ; Pouvreau, 1971 ; Cirba, 1973 ; Etchegaray, 1973 ; Bertheliet, 1976 ; Juan Mazel, 1976 ; Planel, 1984 ; Martinez, 1984 ; Gensane, 1985].

A mesure que les camps ferment et que cette population est déplacée vers d'autres lieux (hameaux forestiers, cités urbaines, etc.), émerge la question de l'intégration des harkis dans la population française. Dès la fin des années 1970, des recherches en sociologie, anthropologie et économie prennent ainsi le relais des études médicales et

³ On compte ainsi un grand nombre de romans, dont beaucoup de policiers dont le ou les personnages principaux sont des harkis. Nous n'avons pas exploré ces sources. Néanmoins, ces documents sont susceptibles de fournir un objet d'étude particulièrement riche pour comprendre comment s'est construit un « personnage » et une « image » harkis dans la littérature populaire.

⁴ Voir, entre autres, les nombreux travaux de M. Faivre [Faivre, 1995a, 1995b et 2000] ainsi que les articles de C.-R. Ageron [Ageron, 1993, 1994, 1995 et 2000] qui relèvent, pour l'essentiel, de l'histoire militaire et ne sont donc que d'un intérêt limité dans notre perspective.

s'attachent désormais à mesurer l'intégration au plan socioéconomique, à décrire les conditions de vie dans les cités d'accueil, les relations entre la première et la seconde génération, ou encore les facteurs et les conséquences de l'occultation, par les pères, de leur passé [Vernay, 1976 ; Devaux, 1976 ; Heinis, 1977 ; Abdellatif, 1981 ; Bougerra, 1982 ; Delaunay, 1982 ; Jarrigue, 1983 ; Bouillaguet, 1984 ; Idrissi, 1984 ; Bouneb, 1985 ; Hamoumou, 1981, 1982, 1983 et 1989 ; Lanversin, 1987 ; Font-Piquet, 1993 ; Boulhais, 1994 ; Belkiter, 1996 ; Muller, 1998].

Au début des années 1990, les mouvements de révoltes des enfants de harkis dans la région de Montpellier et de Narbonne ont suscité l'intérêt des chercheurs en science politique. De nouvelles problématiques ont ainsi émergé, centrées sur le rapport à la politique des enfants de harkis, les conditions de mobilisation et d'action collective ou encore l'intégration envisagée sous l'angle du rapport à la citoyenneté [Launay, 1990 ; Petit, 1991 ; Abrial, 1993 et 1999 ; Guérard, 1996 ; Lavergne, 1996 ; Morel, 2002].

c. Redondances et lacunes : terrains « usés » et terrains « en friche »

À la lecture de ces sources, ce qui frappe est d'abord qu'elles sont très fortement concentrées sur une petite série de questions et, au contraire, très rares sur d'autres aspects. De sorte que c'est à peu près toujours la même histoire qui est racontée : il y est question de l'engagement des harkis (dont on précise, mais pas toujours, qu'il est loin d'être le fruit d'une « fidélité » envers la France), des conditions dans lesquelles la France les a abandonnés à la fin de la guerre, du massacre dont ils ont été les victimes, du rapatriement et des conditions de vie qu'ils ont endurées dans les camps.

Ainsi, c'est à peu près aussi toujours les mêmes zones qui sont laissées dans l'ombre : on ne sait rien, ou pas grand-chose, des conditions de vie dans les camps et dans autres lieux qui accueillirent les harkis après la fermeture de la plupart de ces camps (cités urbaines, hameaux forestiers notamment) hormis la thèse de A. Heinis [Heinis, 1977] et le rapport de la CNAF [CNAF, 1990] dont les analyses on ne peut plus discordantes rendent leur utilisation problématique ; on ne dispose que de très peu d'informations sur la mobilité géographique et sociale (trajectoires professionnelles, familiales, mariages, etc.) ; peu de choses, aussi, sur les sociabilités, l'existence de petites communautés enclavées, les relations entre et à l'intérieur des familles ; rien, ou presque rien, sur l'action collective et les mouvements associatifs ; rien, enfin et surtout, sur les harkis « intégrés », absence explicable et néanmoins très préjudiciable, tant pour la recherche que pour les harkis eux-mêmes⁵.

En fin de compte, l'essentiel de la littérature disponible n'est que très partiellement utilisable, tout du moins pour traiter des axes privilégiés dans cette

⁵ Cf. *infra*, « Une construction scientifique. Des FMR au “problème harki” ».

synthèse. Néanmoins, un certain nombre de travaux restent précieux et constituent les sources principales sur lesquelles on s'est appuyé. Sur les aspects historiques et sociologiques, la thèse de M. Hamoumou [Hamoumou, 1993] et les travaux de M. Roux [Roux, 1991] font toujours référence. Sur la transmission de la mémoire collective et les relations entre les pères et leurs enfants, les enquêtes de terrain menées par L. Muller [Muller, 1999] apportent un éclairage nouveau. Le poids historique et actuel des relations franco-algériennes fait l'objet des recherches en cours de E. Brillet [Brillet, 2001]. Les travaux de S. Abrial sur les enfants de harkis, l'intégration et le rapport à la politique, abordent des aspects jusqu'alors méconnus [Abrial, 2001]. Le numéro spécial de la revue *Hommes et Migrations* « Les Harkis et leurs enfants » est une autre source précieuse. Publié par la CNAF, le numéro d'*Espaces et familles* « Territoire, itinéraires, réseaux » [CNAF, 1990] insiste sur les facteurs géographiques de l'insertion des familles de Français musulmans dans les hameaux forestiers. Enfin, les données démographiques les plus précises ainsi que les bilans sur la mise en œuvre des politiques d'aide aux Français musulmans sont principalement fournis par les sources institutionnelles archivées en majeure partie à la Mission interministérielle aux rapatriés et à la Direction de la Population et des Migrations.

2. Des sources partiales

La seconde caractéristique majeure des sources écrites réside leur caractère souvent partial et dans l'engagement de leurs auteurs. C'est dans le domaine des documents que cela est le plus visible et, en particulier, dans les mémoires et autobiographies dont le foisonnement témoigne sans doute davantage d'un besoin, pour les acteurs de cette histoire (harkis, enfants de harkis et militaires, pour l'essentiel), d'expliquer et de s'expliquer, que de l'exploitation par les éditeurs d'un « créneau » dont on peu douter du véritable rendement⁶.

Chronologiquement, les premiers ouvrages ont ainsi été publiés par des acteurs ou des témoins qui ont relaté le cours de cette histoire. Ces sources, dont la dimension politique et militante est plus ou moins explicitement affirmée, constituent aussi le gros des publications [entre autres : Chamski, 1961 ; Boualam, 1964 et 1991 ; Janseron, 1965 ; Fleury, 1976 ; Moinet, 1980 ; Ferdi, 1981 ; Kabersell, 1988 ; Sadouni, 1990 ; Méliani, 1993 ; Jammes, 1999 ; Bescani, 2003]. Régulièrement, ces ouvrages contribuent à relancer « l'intérêt » des médias dont le discours oscille entre la

⁶ En témoigne le fait que, pour la plupart, ces témoignages ont paru chez de petits éditeurs à diffusion confidentielle. A quelques exceptions près, cette littérature ne semble pas connaître un grand succès public, ce qu'il faudrait toutefois vérifier auprès des éditeurs (analyse des chiffres de ventes, présence de ces livres dans les palmarès des ventes, etc.).

dénonciation du scandale et la repentance collective⁷. Témoin de cette implication des auteurs, entre autres exemples, la position de M. Faivre, ancien militaire, où se mêlent bonne volonté et rapprochements abusifs :

« Il me paraît important de dire aujourd'hui aux enfants de harkis qu'il n'y avait pas d'un côté les bons et de l'autre les méchants, et que leurs parents ont alors à juste titre choisi la France, où ils vivent désormais et bénéficient de droits reconnus et de possibilités de formation et de promotion. Une ironie de l'histoire est de constater que de nombreux Algériens, bien après eux, ont fait le même choix, celui de la démocratie et de la liberté économique » [Faivre, 1990 : 17].

Au sein des travaux universitaires, force est de constater que les auteurs sont rarement étrangers à leur sujet et que si ce rapport à l'objet à des avantages certains (en terme de compréhension et d'accès au terrain notamment), il comporte aussi de nombreux risques (engagement, charge émotionnelle, volonté de rétablir la vérité, etc.). Au total, on ne peut donc, à la suite de C. Wihtol de Wenden, que constater que : « la rareté relative des recherches sur les Français musulmans, les difficultés d'enquête auprès de cette population en raison de l'extériorité ou au contraire de la trop grande implication idéologique ou affective des observateurs, ajoutées à l'occultation de cette mémoire, expliquent le peu de travaux de synthèse ayant effectué la distanciation nécessaire à une bonne connaissance de ceux-ci » [Wihtol de Wenden, 1990b : 6].

B. DIFFICULTES METHODOLOGIQUES. MULTIPLICITE DES ETIQUETTES ET COMPLEXITE DE « L'IDENTITE HARKIE »

Le caractère lacunaire et problématique des sources n'est pas le seul obstacle à l'analyse de la situation des « Français musulmans rapatriés » et de leurs enfants. Le principal problème méthodologique, qui traverse toute la littérature existante, est lié au flou de la catégorie concernée. La multiplicité des étiquettes par lesquelles on a désigné cet ensemble d'individus constitue une première difficulté (1). Ce flou est le reflet, en grande partie, de la complexité de « l'identité harkie » qui, loin de se présenter comme une entité claire et évidente, est au contraire le résultat d'une construction sociale complexe (2).

⁷ Cf. *infra*, « Une construction médiatique. De la culpabilité à la victimisation ».

1. *Harkis, supplétifs, FSNA, RONA, FMR : de qui parle-t-on ?*

La multiplicité et le changement des étiquettes par lesquelles on a désigné cet ensemble d'individus est sans doute une des caractéristiques les plus singulières de cette population (a). Si ces différentes appellations recouvrent – sans que la logique de l'attribution des noms soit implacable – différents groupes distincts (b), il n'en reste pas moins que le choix des mots répond à des enjeux qui dépassent largement cette simple logique de désignation (c). Ces problèmes d'étiquettes deviennent particulièrement critiques et complexes lorsqu'il s'agit de désigner non plus les pères, mais leurs enfants et petits-enfants (d).

a. Des étiquettes changeantes

Une des caractéristiques majeure de la population qui fait l'objet de cette synthèse est le caractère flou et changeant des étiquettes par lesquelles les institutions ou les recherches l'ont désignée. Il est frappant de constater que les étiquettes n'ont jamais cessé de changer et il est relativement rare que les auteurs explicitent les raisons de leurs choix de dénomination. Cette question, loin d'être secondaire, doit être discutée car le flou des catégories a eu, et a encore, des effets directs sur la perception de cette population, sur les caractéristiques qui lui sont associées, sur les politiques mises en œuvre, etc.

« Harkis », « supplétifs », « Rapatriés d'origine nord-africaine » (RONA), « Français de souche nord-africaine » (FSNA) ou encore celle de « Français Musulmans Rapatriés » (FMR) : chacune de ces étiquettes soulève un certain nombre de questions et de problèmes. Le terme « harkis » qui est le plus communément utilisé dans le monde social, semble avoir connu, dans la littérature, un relatif discrédit. Selon S. Abdellatif, on a majoritairement parlé de « musulmans français de 1962 à 1970 environ, Français musulmans de 1970 à 1980 environ et RONA depuis 1987 » [Abdellatif, 1990a : 29n]. Aujourd'hui, l'étiquette de Français musulmans rapatriés semble convenir à la majorité des auteurs, même si les incertitudes quant à l'écriture de cette dernière étiquette restent encore révélatrices. Au fil des sources, on trouve toutes les combinaisons : Français Rapatriés musulmans, Français Musulman Rapatriés, Français musulmans rapatriés, Français-Musulman rapatriés, Français-musulmans rapatriés, etc.

Même si ces évolutions ont eu pour objectif de mieux « définir » et « cerner » cette population, il n'en reste pas moins qu'elles ont eu aussi pour effet d'euphémiser la dimension la plus dérangeante et la plus problématique de cette population : sa position par rapport à la France pendant la guerre d'Algérie et le sens de son engagement auprès des forces françaises⁸. La réduction des autres étiquettes à des

⁸ Sur ce point qu'il faut nécessairement discuter, cf. *infra*, « De la "fidélité" au hasard ».

sigles (RONA, FSNA, FMR) a encore contribué à l'euphémisation de la désignation de ces individus et à brouiller la perception sociale de cette population⁹. L'important est donc de délimiter, aussi précisément que possible, la population concernée et, de ce point de vue, aucune des appellations usuelles ne convient totalement.

b. Les différentes catégories de rapatriés

Réduire l'ensemble des supplétifs à la catégorie de « harkis » revient à assigner à des groupes d'individus très différents une identité unique, alors même que le terme « harki » véhicule toute une série de significations (« traître », « renégat », « collabos ») qui ont été construites historiquement, en particulier par la propagande du FLN. Les « harkis » ne sont en effet qu'une partie des « supplétifs » engagés par l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Or, les motifs de l'engagement varient très fortement selon la catégorie de supplétifs concernés [Hamoumou, 1993 : 114-119].

Les moghaznis (environ 20 000 hommes) travaillaient pour les SAS (Sections administratives spécialisées). Loin de s'engager dans un combat, de nombreux moghaznis « se lanceront dans l'aventure des SAS comme dans une mission humanitaire : assistance médicale, alphabétisation, ravitaillement des populations, constructions de villages... Les moghaznis protégeaient les infirmières, les instituteurs ou les soldats faisant office de pédagogues. Dans ces conditions, on comprend mieux que la plupart des moghaznis aient eu l'impression de s'engager dans les SAS non contre l'Algérie mais contre les violences du FLN, ou tout simplement pour avoir un travail d'autant plus appréciable qu'il s'agissait d'œuvrer pour le bien-être de la population » [*ibid.* : 118]. Les GMPR (Groupes mobiles de sécurité, environ 10 000 hommes), aussi appelés les « Jean-Pierre » et les GAD (Groupes d'autodéfense, environ 60 000 hommes) étaient, eux, principalement chargés de protéger les villages « dont les habitants avaient subi des exactions ou injustices du FLN » [*ibid.* : 119]

Ces supplétifs ne sont eux-mêmes qu'une fraction des personnes qui ont été rapatriées à la fin du conflit : « l'élite francisée » constituée des élus nationaux musulmans, des officiers chez qui coexistait « un patriotisme français réel avec un nationalisme algérien tout aussi sincère » [*ibid.* : 68], des hauts fonctionnaires et des « intellectuels de formation française » constituaient un ensemble qui, aussi hétérogène qu'il soit, n'en restait pas moins totalement coupé du reste des Français musulmans rapatriés : tant par son choix explicite du camp de la France que par un véritable « fossé économique ».

⁹ Cf. *infra*, « La perception sociale des harkis : méconnaissance et incertitudes ».

c. « Français », « musulmans », « rapatriés ». Les enjeux du choix des mots

L'étiquette « Français musulmans rapatriés » désigne officiellement « l'ensemble des personnes de souche arabe ou berbère qui ont eu un comportement pro-français durant la guerre d'Algérie, en raison duquel elles ont dû quitter le pays lors de son accession à l'indépendance en optant alors pour la citoyenneté française » [cité in Hamoumou, 1993]. Reste que l'étiquette « Français musulmans » continue de poser problème car : « l'expression “Français musulmans” devrait désigner tous les citoyens français de confession islamique, quelle que soit leur origine. Ainsi, juridiquement, les Comoriens et les Mahorais sont aussi des Français musulmans, puisque la plupart d'entre eux ont le statut de rapatriés et sont de confession islamique. En fait, personne ne les perçoit sous un tel statut. Comme l'écrit Jean Servier : “*Le vocable Français musulman est tellement associé aux anciens barkis et à leurs familles qu'il paraît presque absurde d'accoler cette appellation à un groupe ayant une origine différente.* » Ici, le terme “musulman” ne renvoie pas à une pratique religieuse mais à une situation historique héritée de la période coloniale. » [Wihtol de Wenden, 1990c : 7].

Le choix des mots n'est donc pas sans conséquences. Comme le rappelle M. Hamoumou : « désigner, c'est aussi [...] dessiner les contours et les limites. Ainsi, parler de harkis fait oublier les “musulmans” au sens colonial du terme, qui avaient choisi d'être et de rester français bien avant les événements de 1954. Recourir au terme rapatriés et non à celui de réfugiés n'est pas non plus sans conséquences. Le second évoque des menaces, une fuite. Le premier suggère un simple retour au bercail » [Hamoumou, 1993 : 42]. L'appellation de « Français musulmans rapatriés » (qui ne s'est d'ailleurs jamais imposée dans le langage courant) pose ainsi une série de problèmes :

« Français » ? L'Algérie a été déclarée terre française dès 1834, mais les musulmans qui y vivaient ne furent considérés comme « sujets » qu'en 1945. Ne devenaient « français » que ceux (très rares) qui demandaient leur naturalisation. En outre, l'instauration du double collège électoral (séparant les citoyens musulmans des citoyens européens) et le statut juridique particulier des musulmans d'Algérie (ce « statut de droit local » dérogeait au droit commun) ont abouti à ce que les « anciens supplétifs durent ainsi souscrire une déclaration reconnitive de nationalité lors de leur arrivée en France pour être reconnus citoyens français. Cela démontre, a contrario, que pour l'Etat français, ils ne l'étaient pas jusque là » [*ibid.* : 48-49].

« Musulmans » ? Pendant longtemps, les habitants de l'Algérie ont été désignés par l'administration française comme des « indigènes ». Si, à partir de 1955, l'administration adopta le terme de « Français musulmans », dans les faits, les termes indigènes ou arabes continuaient d'être employés. Ainsi « dès son apparition le terme de “musulman” n'était pas employé dans son acception religieuse ni même culturelle ; il désignait tous les Français d'origine nord-africaine y compris ceux convertis au catholicisme, ou qui votaient dans le

premier collègue (celui des Européens) » [*ibid.* : 43]. Le problème est que, « à vouloir mettre en avant leur “différence” – par souci louable, dit-on, de la respecter – on a rendu plus difficile leur intégration. Car “musulman” et “origine nord-africaine” créent la confusion avec l’immigration maghrébine. Ces appellations semblent vouloir rappeler que, quoi qu’ils fassent, ces Français restent... des Arabes, avec ce que ce terme suggère, dans l’inconscient français, d’étranger, d’antipodes culturelles » [*ibid.* : 44].

« Rapatriés » ? Les Français musulmans sont-ils « rapatriés » ou « réfugiés » ? La convention de Genève pose comme conditions nécessaires et suffisantes pour obtenir le statut de réfugié le fait d’être hors de son pays d’origine, les craintes de persécutions et le fait que ces persécutions aient pour motifs la nationalité, l’appartenance à des groupes sociaux particuliers ou des opinions politiques. Au regard du statut juridique des supplétifs, « il serait donc plus juste, pour M. Hamoumou, de parler de réfugiés d’Algérie et non de rapatriés pour tous ceux qui n’étaient pas français avant 1958. En revanche, pour les personnes d’origine arabe ou berbère ayant accédé à la citoyenneté française avant la guerre (l’élite francisée), on considère qu’elles étaient et restent autant françaises que les Français d’autres origines. Mieux vaut donc ne plus se référer aux origines et cesser d’inclure ces personnes dans les Français musulmans rapatriés » [*ibid.* : 49].

Au total, la reconnaissance tant attendue de cette population serait sans doute plus simple si, au lieu de chercher des étiquettes qui permettent de contourner une identité définie de façon erronée sur un critère politique et idéologique (ceux qui ont « choisi » le camp de la France), on conservait celle de « harkis » qui fait le plus de sens et pour eux et pour les autres, tout en acceptant l’idée que leur présence dans le camp français n’a été, pour beaucoup, que le fruit du hasard et des circonstances¹⁰. L’hypocrisie ou la bonne volonté aboutissent, *in fine*, à valider une appréciation historique largement infondée.

d. « Seconde » et « troisième génération ». L’identité harkie serait-elle héréditaire ?

Le problème se complique encore lorsque l’on désigne par le terme de « Français musulmans rapatriés » les enfants et, *a fortiori*, les petits-enfants des anciens supplétifs. M. Hamoumou rappelle en effet que « l’expression “seconde” ou “troisième génération de harkis” peut légitimement inquiéter. La qualité de harki serait ainsi une caractéristique héréditaire, transmise de génération en génération. Il en serait de même pour “musulman”, puisque les enfants deviennent automatiquement membres de la deuxième ou troisième génération de FMR. [...] Personnalités ou médias

¹⁰ C’est, du reste, une revendication d’une partie des harkis : « Le terme Français musulman, nous on n’en veut pas. [...] Je demande qu’on m’appelle harki parce que cela a un sens historique. Parce qu’on se détermine par rapport à cela et non par rapport à une religion », Azni Boussad, porte-parole de la Coordination des harkis, France Culture, 1991, cité in [*ibid.* : 41].

semblent oublier qu'on ne naît pas harki : on le devenait entre 1955 et 1961 » [*ibid.* : 44]. C. Withol de Wenden, dans le même sens, s'interroge : « Jusqu'à quand emploiera-t-on le terme à propos des seconde ou troisième générations qui ne s'identifient pas nécessairement ? N'est-ce pas stigmatiser ainsi pendant plusieurs décennies les options du père ? » [Withol de Wenden, 1990c : 7].

2. L'« identité » des harkis : une construction sociale complexe

La multiplicité, les changements incessants et le caractère flou des étiquettes témoignent aussi du fait que « l'identité harkie », loin d'être évidente et unifiée, est elle-même complexe et diversifiée. La méconnaissance générale ou, tout du moins, l'incertitude des Français à l'égard des harkis en est un premier signe (a). Comme toute catégorie sociale, la catégorie des « harkis » ou des « Français musulmans rapatriés » est une construction historique (b), produit d'une série d'interactions entre les harkis et différents groupes sociaux, c'est-à-dire largement en dehors d'eux. « L'identité harkie » ne peut ainsi être saisie qu'à travers les dimensions politique (c), institutionnelle (d), médiatique (e) et scientifique (f) de cette construction.

a. La perception sociale des harkis : méconnaissance et incertitudes

Il s'est construit, depuis la fin de la guerre d'Algérie, une « image » des harkis, mais celle-ci est floue, pleine de contradictions et de zones d'ombres [Abrial, 2001 : 54-57]. En 1989, la Délégation aux Rapatriés a commandité un sondage à la SOFRES sur « L'image des harkis dans l'opinion publique » qui comportait trois volets : la connaissance des harkis, le degré de reconnaissance à l'égard des harkis et l'action en faveur des harkis¹¹. A la question « Savez-vous qui sont les harkis ? » (question fermée, 4 modalités), les réponses se distribuaient de la manière suivante :

Les immigrés d'origine maghrébine de la première génération (Algérie, Maroc, Tunisie)	13 %
Les immigrés d'origine maghrébine de la deuxième génération (Algérie, Maroc, Tunisie)	4 %
Les rapatriés d'origine maghrébine arrivés en France à la suite de l'indépendance de l'Algérie	49 %
Les rapatriés français arrivés en France à la suite de l'indépendance de l'Algérie	7 %
Ne sait pas	27 %

¹¹ Le sondage qui comportait onze questions a été effectué sur un échantillon de 1 000 personnes selon la méthode des quotas. Le caractère très peu fiable de cette technique d'enquête doit conduire à analyser ces données avec prudence.

Si une personne sur deux présente la bonne réponse et que peu d'enquêtés confondent les harkis et les autres immigrés d'Afrique du Nord, reste que 27 % des personnes interrogées, malgré les items proposés, ne savent pas qui sont les harkis. S. Abrial en conclut que « les Français ne savent pas qui sont vraiment les harkis mais ils savent dire qui ils ne sont pas » [*ibid.* : 55]. Les autres questions posées montrent que 42 % des enquêtés pensent que les harkis forment une communauté « à part », en marge du reste de la société française ; et seul un tiers d'entre eux (34 %) estiment que leur intégration est réussie. La perception sociale de cette population est donc celle d'une communauté non intégrée au reste de la société. Quant aux actions à mener pour aider les harkis et leurs familles¹², les résultats (hormis le fait qu'une personne sur quatre ne sait pas, alors que 10 items sont proposés) n'ont à proprement parler aucun sens, sinon qu'ils témoignent, comme le note avec justesse S. Abrial, du fait que la Délégation aux Rapatriés cherche avant tout à faire évaluer par l'opinion les orientations étatiques nécessaires pour les harkis. « Le questionnaire, ajoute-elle, ne semble d'ailleurs pas proposer de modalités de réponses centrées sur des actions d'ordre plutôt symbolique – reconnaissance officielle du sacrifice des pères, commémoration... – visant à réhabiliter la mémoire de l'ensemble des Français-Musulmans » [*ibid.* : 56-57].

b. « L'identité harkie » : une construction historique

Si la méconnaissance ou, à tout le moins, l'incertitude des Français sur « l'identité » des harkis peuvent être vues comme le résultat des effets de l'occultation de la guerre d'Algérie et en particulier de ses épisodes les moins glorieux, il reste que ce flou est aussi le reflet du caractère complexe de cette « identité ». « L'image » des harkis s'est historiquement construite en grande partie en dehors d'eux et sans leur concours. L. Muller rappelle que « l'identité » désigne en réalité plusieurs dimensions :

1. L'identité individuelle fait référence à la place de l'individu dans la structure sociale : il s'agit de ses différentes catégories d'appartenance : biopsychologique (sexe et âge), groupe (socioprofessionnel, ethnique ou national), rôle social (familial, professionnel, institutionnel, etc.)

¹² La question, « Parmi les types d'action suivantes, quelles sont celles qui vous semblent les plus efficaces pour aider les harkis et leurs familles ? », est tout à fait typique de ces questions dont on peut se demander si elles se posent dans ces termes aux enquêtés (et même si elles se posent tout court) et qui sont en réalité des questions qui ne se posent que pour ceux qui les commanditent. En témoigne les items proposés : l'aide à la recherche d'emploi, les bourses d'études pour les enfants harkis, l'amélioration de l'habitat, les actions sociales de soutien scolaire pour les enfants de harkis, la création de stages de préparation à l'emploi, l'aide pour les enfants d'harkis pour les travaux d'utilité collective (IUC) et pour les stages d'insertion à la vie professionnelle (SIVP), le développement de la vie associative, le développement des activités culturelles, l'aide à l'accession à la propriété, le lancement de stages de préparation aux concours administratifs et sans opinion.

2. Dimension dynamique : l'identité est envisagée à travers les processus sociaux à l'œuvre dans la construction subjective de soi. L'identité se forme à travers la socialisation, les mécanismes d'identification et d'imprégnation des modèles et par l'intériorisation des jeux et des interactions sociales au quotidien.

3. Le sentiment d'appartenance qui prend essentiellement en compte le discours de l'individu : l'affiliation s'exprime à l'égard d'un ou plusieurs groupes, elle résulte de choix personnels mais aussi de la façon dont les autres jugent, l'acceptent ou ne l'acceptent pas. « L'expression du sentiment d'appartenance se manifeste essentiellement dans les situations de "crise", moments où l'identité sociale du sujet est menacée ou remise en cause par des "mutations sociales, problèmes liés à l'immigration, tensions interethniques, changement de statut social, chômage, etc." » [Muller, 1998a : 408-409].

L'analyse de la dimension « dynamique » qui assigne une identité à un ensemble d'individus est ici essentielle. Il n'existe pas « une » identité harkie. Comme toute catégorie sociale, cette catégorie est une construction sociale, produit d'une série d'interactions complexes entre les « harkis » et d'autres catégories ou groupes sociaux. Les significations attachées au terme même de « harkis » ont, elles aussi, évolué dans le temps¹³. Il faut donc comprendre comment, au fil de ces processus successifs et/ou concurrents d'étiquetage, l'image sociale de cette catégorie a longtemps oscillé entre les deux représentations contradictoires du harki « coupable » (le « traître », celui qui a fait le « mauvais choix ») et du harki « victime » (des massacres du FLN et de l'abandon de la France) ; et comment on est progressivement passé d'une perception en termes de « rapatriés » à une perception en termes de « population à problèmes ».

c. Une construction politique. Des oppositions politiques au consensus électoraliste

La définition de « l'image » des harkis est, en premier lieu, produite sur la scène politique. Elle est ainsi prise dans des logiques qui tiennent, d'une part, à la position (et à l'évolution de cette position) des partis politiques à l'égard de la guerre d'Algérie et, d'autre part, à des logiques électorales de fidélisation d'une clientèle.

Historiquement, la perception des harkis par les partis politiques a été politiquement déterminée par leur position à l'intérieur du conflit algérien. L. Muller rappelle que, pour les partis de gauche, les harkis sont pendant longtemps restés des « traîtres », voire des « collaborateurs » et, au mieux, des « français de mauvais choix » qui dans une « guerre honteuse », ont « entravé un processus inéluctable de

¹³ Les analyses interactionnistes (sur les processus d'étiquetage, Becker H., *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985 ; Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975) et constructivistes (cf., entre autres, Boltanski L., *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982) en sociologie fournissent la plupart des outils qui permettent d'analyser les problèmes relatifs à la constitution des catégories et des groupes sociaux.

décolonisation ». Pour la droite, il s'agit d'une histoire où la honte se mêle au déshonneur : « après les revirements politiques du Général de Gaulle, ce sont des gouvernements de droite, entre 1962 et 1975 qui laissent croupir plusieurs milliers de personnes dans des camps. Leur désintérêt pour ces populations a programmé pour plusieurs générations l'échec de leur enracinement et celui de leur osmose avec la société française » [Muller, 1998a : 410].

L'évolution du rapport à la guerre d'Algérie dans le sens d'un apaisement général a largement mis fin à ces oppositions politiques. Désormais, le discours général des partis politiques sur les harkis rappelle le plus souvent leur « fidélité », leur « engagement » du côté de la France, le drame de leur « sacrifice » et leur « attachement » aux valeurs républicaines. M. Faivre rapporte par exemple que :

« Le 9 décembre 1989, dans la cour d'honneur des Invalides, le secrétaire d'Etat à la Défense apportait aux “harkis et à tous les Français d'origine nord-africaine anciens combattants... l'hommage du gouvernement et la reconnaissance de la France”. Il ajoutait : “dans les déchirements qui affectaient leur terre natale, ils ont mis leurs forces et souvent leur vie au service de la fidélité à leur patrie, la France, et combattu dans l'espoir d'une relation plus proche et plus fraternelle”. Le même jour, le ministre de la Solidarité inaugurait le bureau de poste destiné à la première diffusion du timbre : “Hommage aux harkis soldats de la France” » [Faivre, 1990 : 13]¹⁴.

Au-delà du nécessaire rétablissement d'une « vérité » historique d'ailleurs erronée¹⁵, ce consensus des partis politiques sur la réhabilitation du rôle et de la mémoire des harkis répond aussi à des logiques proprement électorales. S. Abrial rappelle qu'il est généralement « entendu » que les harkis votent à droite et que « l'engouement des partis de droite à défendre les intérêts de la population rapatriée serait dès lors expliqué à la fois par leur regret d'avoir assisté à l'indépendance de l'Algérie mais également par la perspective de compter sur une manne électorale acquise à cette opinion » [Abrial, 2001 : 50]¹⁶.

¹⁴ Des observations tout à fait similaires peuvent être faites à propos de la récente Journée nationale d'hommage aux harkis, le 25 septembre 2003. Cf. le hors-série « Hommage » de la brochure *Réponses Rapatriés* (n°3, octobre 2003), éditée par la Mission interministérielle aux rapatriés, disponible sur le site www.premier-ministre.gouv.fr/mir.

¹⁵ Cf. *infra*, « De la “fidélité” au hasard ».

¹⁶ Il n'est pas possible ni utile de procéder à une analyse approfondie de la position des différents partis. On se reportera aux analyses de S. Abrial qui montrent que le Front National est le seul parti à avoir toujours affirmé son soutien aux harkis, notamment en faisant figurer sur ses listes électorales des candidats pieds-noirs et harkis. Le RPR a, lui, consacré une « attention soutenue et régulière » aux harkis jusqu'à la récente reconnaissance officielle. Au PS, selon S. Abrial : « il est difficile de trouver une logique de positionnement politique sur la question des rapatriés ». Selon la responsable du service de documentation, contactée par l'auteur, à sa connaissance, « il n'y avait jamais eu de vrai débat sur la question des FMR et jamais de prise de position effective du Parti en tant que tel » [Abrial, 2001 : 51].

d. Une construction institutionnelle. La prise en charge des handicaps

Si la prise en charge des harkis a pendant longtemps été effectuée par l'armée (pendant la guerre, bien sûr, mais aussi ensuite, lors du rapatriement dans des camps militaires) et si, encore récemment, celle-ci continue de mener des actions d'aide à cette population (en organisant, par exemple, du soutien scolaire pour les enfants), il n'en reste pas moins que sa position officielle est restée limitée par le fait que parler du sort des harkis impliquait d'évoquer les différents aspects de leur abandon. Les nombreuses publications de militaires relatent ainsi l'histoire de ces chefs qui, refusant d'abandonner « leurs hommes » au FLN, ont organisé des rapatriement clandestins. Le silence de l'armée et, plus généralement la tardive reconnaissance officielle du rôle des harkis témoigne de ce malaise¹⁷.

L'image que se sont fait les pouvoirs publics des harkis ne dépendait pas uniquement de l'identification de leur rôle pendant la guerre d'Algérie. Les auteurs du rapport de la CNAF soulignent à juste titre que l'image des harkis est aussi une construction qui s'est opérée dans les hameaux forestiers. En effet, le personnel d'encadrement est alors le seul lien entre les harkis et les pouvoirs publics or, pour ce personnel, les harkis étaient considérés comme « inadaptables » [CNAF, 1990 : 25 et ss.]¹⁸.

Le traitement institutionnel des harkis a été ensuite marqué par la succession des ministères en charge de cette population. Comme le rappelle S. Abdellatif, « en 1962 le ministère des Rapatriés, en collaboration avec les autorités militaires, était chargé d'assurer le rapatriement des familles et leur reclassement. Le service des Français d'Indochine et Musulmans (SFIM), relevant du ministère de l'Intérieur, passait sous l'autorité du ministère des Rapatriés, se voyant chargé jusqu'en 1966 de l'administration des Français musulmans. Le ministère des Affaires sociales (plus précisément la sous-direction des Programmes sociaux en faveur des migrants) lui succéda pour se voir remplacé par le ministère du Travail (Direction de la population et des migrations) » [Abdellatif, 1990a : 31n]

Le progressif passage du ministère de l'Intérieur à celui des Affaires sociales témoigne donc à la fois d'une évolution historique (la fin de la guerre d'Algérie) et de l'évolution de la situation des harkis eux-mêmes, caractérisée par une grande précarité. Aujourd'hui, « l'image » des harkis que produisent les institutions concernées est avant tout celle d'une population en grande difficulté pour laquelle il

¹⁷ En 1998, L. Muller pouvait encore écrire : « Il nous paraît significatif que trente-cinq ans après, il n'existe en France ni lieu de mémoire – un monument – ni temps officiel de mémoire – une date – pour commémorer la guerre d'Algérie » [Muller, 1998a : 410].

¹⁸ Le rapport fournit de nombreux exemples de cette perception des harkis par le personnel d'encadrement, notamment à propos de l'hygiène, des fellah considérés comme frustrés et nomades, la fréquence des « chikaya » (plaintes et doléances), etc.

importe de prendre régulièrement des mesures d'exception (qui, au-delà des difficultés spécifiques, sont envisagées – tout au moins pour leur bénéficiaires – comme la juste compensation des oublis du passé), alors même que l'idéologie républicaine de l'intégration voudrait que les harkis, des français « comme les autres », s'intègrent dans le droit commun¹⁹.

Il a été de nombreuses fois souligné que les pouvoirs publics n'ont jamais réussi à trouver, face à eux, un interlocuteur unique, et que cette absence explique en bonne partie les difficultés et les hésitations dans la mise en place des politiques publiques et des dispositifs institutionnels d'aide à cette population. L'étendue et l'éclatement du secteur associatif a ainsi eu pour effet de présenter les harkis sous deux jours différents. D'une part, la diversité et les objectifs principaux de ce secteur ont fait apparaître les harkis comme une population « à problèmes » et « revendicative ». Ces associations ont, pour la plupart, pour objectif d'apporter des soutiens ou des aides sectoriels aux harkis et à leurs enfants (soutien scolaire, aides administratives, recherche d'emploi, etc.). D'autres associations ont, elles, focalisé leur action sur des revendications symboliques (mémoire, reconnaissance, réhabilitation). D'autre part, la très faible organisation, les régulières luttes de représentation et l'absence d'un interlocuteur central ont diffusé l'image d'une communauté dispersée, divisée, incapable de s'organiser et de gommer des différences familiales ou claniques [Hamoumou, 1993 : 291 et ss.].

e. Une construction médiatique. De la culpabilité à la victimisation

L'évolution du traitement médiatique de cette population épouse son évolution historique tout en répondant à des logiques propres au champ journalistique²⁰. L'ensemble des articles de presse possède ainsi, selon S. Abrial, « des similitudes de forme et de fond » [Abrial, 2001 : 52]. En effet, « parce que les journaux parlent tout d'abord d'eux à travers une trame spécifiquement événementielle, les harkis ont du mal à se sortir d'une image typiquement négative » [*ibid.* : 53].

A la fin du conflit algérien, l'actualité encore « brûlante » a pour effet de polariser ce traitement médiatique autour d'une opposition politique entre les partisans de l'indépendance et ceux de l'Algérie française. C'est ainsi qu'il faut relire les papiers de Jean Lacouture sur les harkis (qui sont l'exact pendant de sa fascination pour les héros de la décolonisation) et, plus largement, la position des revues de gauche dont

¹⁹ Cf. *infra*, « Entre mesures d'exception et intégration au droit commun. Les paradoxes de la gestion politique de la population harkie ».

²⁰ Il y aurait tout un travail à faire – qui sort du cadre de cette synthèse – sur le traitement médiatique du « problème harki », dont on ne peut esquisser que quelques traits significatifs. La Fondation Nationale des Sciences Politiques a constitué deux dossiers de presse de 1962 à 2002 et de 2002 à aujourd'hui.

A. Kabersali, président de l'une des premières associations de Français musulmans rapatriés, pouvait encore dire, en 1981 : « Pour quelques rares hommes qui à un moment ou à un autre ont poussé un cri du cœur, combien de revues “de gauche” ou dites progressistes qui se taisent ? » [cité in Hamoumou, 1993 : 37]. Mais, globalement, le monde de la presse reste très silencieux et la pression exercée par le pouvoir n'y est pas étrangère. En décembre 1962, dans *Combat*, M. Allais témoignait déjà que « les journalistes et les personnalités qui écrivaient pour dénoncer la violation des accords d'Evian s'étonnaient pour la plupart du silence général de la presse. L'un d'eux ira même jusqu'à demander : “Pourquoi des consignes de silence sont-elles données aux autorités françaises par le pouvoir ? Resterons-nous donc muets, cloués par la peur des représailles du pouvoir, responsables de tolérer ces atrocités ? » [cité in *ibidem*].

A mesure que l'on prend conscience du drame qui se noue tant en Algérie (massacres) qu'en France (le rapatriement, la précarité des conditions de vie), l'image des harkis glisse sensiblement de celle de « coupable » à celle de « victime », la culpabilité passant alors du côté français.

Les mouvements de révolte du milieu des années 70 puis du début des années 90, provoquent l'émergence d'une nouvelle problématique qui fait de la violence des enfants de harkis le produit de revendications essentiellement symboliques : les enfants cherchent une reconnaissance que les pères s'étaient résignés à ne plus attendre²¹.

Le traitement du « dossier harki » par *Le Monde* est, à cet égard, révélateur de ces évolutions. Alain Rollat, en charge du dossier, explique ainsi que de 1962 au milieu des années 1970, le dossier harki est traité dans les pages « politiques » : « La question des rapatriés, parce qu'elle dépendait des services du ministère de l'Intérieur, était obligatoirement rattachée au politique. Il n'était pas question d'aborder le problème sous l'angle du social. D'ailleurs, dans cet esprit-là, on a négligé les dimensions culturelles et sociales du problème »²². Plus encore, le dossier formait une sorte « d'appendice du dossier pied-noir ». Dès lors que les mouvements de révolte de la seconde génération se font entendre, la position du journal évolue : à partir de 1975 et jusqu'à aujourd'hui, la question harkie est traitée dans les pages Société du quotidien : « L'angle d'approche s'est modifié, explique Alain Rollat, et on n'envisage plus seulement le domaine du politique et de l'institutionnel, mais on se place davantage dans une perspective sociale. Le problème a été mis en relation directe avec les difficultés de la seconde génération maghrébine en France ».

²¹ Sur les articles consacrés aux harkis et à la tendance à les traiter sous l'angle des faits divers, voir [Abrial, 2001 : 52-53].

²² Les extraits qui suivent sont tirés d'un entretien réalisé par S. Abrial avec A. Rollat, le 6 décembre 1994 à Paris, dans les locaux du *Monde*. Voir [*ibid.* : 53-54].

De la dénonciation politique d'un scandale historique aux interrogations rituelles et convenues sur la « violence des jeunes », la construction médiatique de l'image des harkis semble passer, aujourd'hui, par un discours compassionnel affirmant la nécessité d'une repentance collective.

Entre autres exemples, un récent numéro spécial de *L'Express* intitulé « Harkis : les oubliés de l'Histoire » [Kerchouche, 2003 : 70-79] où l'on voit, à la Une, une femme âgée, les yeux fermés et le visage tendu, serrant contre sa poitrine une rose blanche. A travers cette imagerie c'est, évidemment, tout un imaginaire qui est ici mobilisé : un plan resserré, focalisé sur une veuve dont le mari, sans doute, a été assassiné dans les massacres ; la rose du souvenir que l'on serre contre son cœur, le visage congestionné par la douleur qui, pourtant, ne laisse pas couler de larmes (évoquant le traditionnel honneur et la pudeur des berbères, le « neff ») ; une intégration toute relative signalée par l'habillement (pull et gilet « occidentaux », mais bandeau « traditionnel » noué sur la tête – loin, d'ailleurs, du « foulard » qui fait l'objet des débats publics) ; la simplicité, enfin, des conditions de vie : pas de signes ostentatoires de richesse et, surtout, le décor : un jardin ombragé, les forts contrastes d'une journée d'été et une maison au crépis clair, floue au second plan, qui évoquent les petits villages du Sud de la France. A l'intérieur de ce numéro, la photo est reprise, commentée « Respect pour la vie de toute ces femmes, placées sous le signe de la soumission » et assortie d'une légende « Mme Fatma Allem, Bias : « Je vis seule dans ma maison, avec mon vieux berger allemand. J'ai toujours une machette à portée de main parce que j'ai peur que les hommes du FLN viennent m'égorger. J'ai toujours peur aujourd'hui ».

f. Une construction scientifique. Des FMR au « problème harki »

L'image des harkis est aussi, et enfin, le résultat des différentes recherches – peu nombreuses au demeurant – qui ont été menées sur cette population. Il serait largement illusoire de penser que ce regard « scientifique » serait beaucoup plus « juste » et plus « objectif » que les autres. Si la recherche scientifique adopte, dans son déroulement, toute une série de procédures de contrôle censées garantir l'objectivité de ses analyses (l'implication des chercheurs dans leurs objets ne suffit pas, à cet égard, à invalider les résultats obtenus), il n'en reste pas moins que le choix même des objets de recherche répond à des logiques qui n'ont pas toujours la science pour seul principe. En effet, bon nombre de ces études ont été réalisées grâce à des financements institutionnels dont la logique contribue à resserrer le domaine des recherches sur les harkis aux « harkis à problèmes », c'est-à-dire à la fraction de cette population qui, au moment de ces études successives, accumulait difficultés et handicaps. L'évolution historique de cette population, qui va dans le sens d'une fracture toujours grandissante entre les harkis « intégrés » (que l'on oublie en général) et les harkis en difficulté (sur lesquels on concentre les recherches) a, de manière

tendancielle, encore accentué ce processus de réduction de cette population à une population « à problèmes ».

Or, bien qu'il soit difficile d'en évaluer la proportion²³, la majeure partie des Français musulmans rapatriés semble aujourd'hui s'être intégrée dans la population française au point qu'elle en devient « invisible » : absente des statistiques depuis 1975, absente des enquêtes qui sont le plus souvent menées dans des lieux particuliers où l'exclusion et les difficultés matérielles persistent et sont donc identifiables, absente des discours des associations ou des groupes dans lesquels elle ne se reconnaît pas, absente des dispositifs d'aide institutionnels, etc. Les études, pour l'essentiel, n'ont donc porté que sur les fractions les plus précaires de cette population et ont ainsi contribué à « réduire » l'image des harkis à une population exclue, définie avant tout par ses difficultés, ses manques, ses problèmes.

Cette réduction appelle deux remarques. D'une part, aussi légitime que soit le fait d'accorder la priorité des recherches aux populations en difficulté, on peut toutefois se demander si ces recherches ne gagneraient pas à s'intéresser de plus près aux harkis « intégrés », ne serait-ce que pour comprendre plus finement les modalités et les facteurs de cette « intégration ». D'autre part, on peut aussi s'interroger sur les effets de raccourci qu'opère cette réduction : en s'intéressant aux harkis qui subissent encore des handicaps, le risque de prendre la qualité de « harki » pour la cause de ces handicaps est toujours présent et l'est d'autant plus que cette relation, socialement construite comme une « évidence », a pour elle toute la force des idées reçues.

Il faut donc se demander dans quelle mesure ces handicaps ont encore un lien avec un « engagement » politique pendant la guerre d'Algérie. Il ne s'agit pas ici, par esprit de contradiction, de tordre le bâton dans l'autre sens en affirmant que les difficultés que connaissent encore aujourd'hui les harkis et leurs familles n'ont rien à voir avec leur histoire. Mais le fait qu'une fraction importante des Français musulmans rapatriés se soient intégrés laisse penser que, dans certains cas, le « problème harki » n'est plus lié à « l'engagement » des pères.

*

* *

L'analyse de la construction sociale de « l'image » des harkis aboutit à en souligner, en premier lieu, la grande hétérogénéité : coupables ou victimes, laissés pour compte ou assistés, violents ou résignés, unis ou dispersés, les harkis n'ont pas *une* identité mais *des* identités socialement définies et largement contradictoires. Mais, au-delà de ces variations, ces identités produites et souvent prescrites semblent paradoxalement

²³ Cf. *infra*, « Intégrés » et « exclus ».

s'accorder ou, à tout le moins, ne pas remettre en question deux caractéristiques majeures de cet ensemble d'individus : il s'agit d'individus qui se sont « engagés » dans le camp français pendant la guerre d'Algérie ; ces individus ne se sont pas intégrés à la société française. Et pourtant il faut, là encore, aller au-delà des idées reçues, tant leurs conséquences ont été – et sont encore – largement préjudiciables.

II. « L' ENGAGEMENT » DES HARKIS. DES IDEES REÇUES A L'ANALYSE

Montrer, tout d'abord, que « l'engagement » des harkis fut bien souvent moins le produit d'un choix idéologique que du hasard des circonstances n'a pas pour seul intérêt de rétablir une « vérité » historique. Ce qui est en jeu, ici, c'est que la focalisation des discours – en particulier politiques et institutionnels – sur la « fidélité » et le « sacrifice » des harkis a pour effet d'enfermer les harkis dans un rôle dans lequel ils ne se reconnaissent pas ou peu et qui complique singulièrement les relations qu'ils entretiennent avec leurs origines et l'Algérie actuelle. La permanence du discours politique faisant de l'engagement des harkis un choix idéologique contraste, en effet, avec la plupart des travaux d'historiens, de sociologues ou de politistes qui s'accordent pour montrer que, comme l'écrit B. Stora, « ce qui se joue-là, ce n'est pas, à première vue, l'adhésion à un drapeau (français ou algérien) » [Stora, 1993 : 64]. C'est sans aucun doute dans les travaux de M. Hamoumou que l'on trouve les analyses les plus fines sur l'impossible généralisation des motifs de l'engagement. Si certains d'entre eux ont pu correspondre à des choix d'ordre idéologique (volonté du maintien de l'Algérie française), la plupart restent toutefois le fruit de contextes singuliers, de hasards ou de nécessité personnelle. Comprendre que ces engagements, loin d'être le produit d'une « fidélité » à la France, ont été bien souvent le résultat contingent de circonstances particulières (A) permet d'envisager sous un jour nouveau les questions relatives à la « mémoire » de cette histoire et aux revendications symboliques des harkis (B).

A. DE LA « FIDELITE » AU HASARD

Loin d'être le produit d'un choix idéologique, ni même souvent d'un « choix », l'engagement des supplétifs dans les forces françaises correspond, le plus souvent, à l'accumulation d'une série de facteurs historiques et conjoncturels (2), économiques (3), ethniques (4) et religieux (5) dont aucun n'est, à lui seul, suffisant pour expliquer le basculement dans l'un ou l'autre camp. En-deçà même de la variété des motifs, parler d'une « fidélité » envers l'Etat français n'a, d'un point de vue sociologique et historique, aucun sens (1).

1. La « fidélité » envers l'Etat français : un contresens sociologique et historique

Avancer que l'engagement des harkis est le résultat du choix de la France revient à présupposer que la notion d'Etat – qu'il faudrait défendre, envers lequel on serait « fidèle », etc. – avait alors un sens pour les individus concernés. Or, comme le rappelle M. Hamoumou, il s'agit d'un contresens sociologique et historique : « L'engagement de ces hommes n'était pas un choix idéologique pour l'Etat français ou contre l'indépendance algérienne. Cette vision n'est qu'une reconstruction de l'histoire *a posteriori*. En fait, la notion d'Etat chez les paysans berbères ou chaouiïas, n'existait pas plus que chez le paysan français du Moyen Age. Primaient surtout les liens personnels, la solidarité familiale et le sens de l'honneur » [Hamoumou, 1988b : 13].

Dans le même sens, M. Roux considère qu'on ne peut pas faire abstraction d'une « analyse serrée du contexte socio-historique » : « D'une façon générale, la distinction entre “soumis” et “dissidents” ne correspond pas à un clivage entre “collaborateurs” et “résistants”, distribuant impudemment les rôles de “traîtres” et de “héros” dans la saga nationale de l'Algérie ou du Maroc colonisés. Ni le Maroc ni l'Algérie, à l'époque de Lyautey comme à celle de Bugeaud, n'étaient des “nationalités opprimées”, à la manière de l'Irlande et de la Pologne du XIX^e siècle. Si l'on est “rallié” ou en revanche “insoumis”, c'est alors bien souvent sous l'effet d'une micro-histoire qui colle au groupe, au système local auquel on appartient » [Roux, 1990a : 23].

2. Les facteurs historiques et conjoncturels de l'engagement

Les motifs de l'engagement correspondent ainsi d'abord aux caractéristiques pour le moins particulières du contexte historique. Sur ce plan, M. Hamoumou distingue trois facteurs essentiels :

La difficulté de devenir moujahid est une première explication : le manque d'armes, le manque de structures d'accueil, « la règle de l'attentat préalable » et les « exécutions des traîtres » (qui masquaient souvent des règlements de compte entre des familles, des clans ou des villages) expliquent que le FLN n'a pas pris ou n'a pas réussi à prendre tous les volontaires [Hamoumou, 1993 : 153 et ss.]. C'est ainsi que « rapidement, de nombreux sympathisants du FLN, prêts à rejoindre le maquis, perdent confiance en lui » [*ibid.* : 161]. Contre l'idée tenace que les harkis auraient immédiatement choisi le camp de la France, l'analyse historique montre qu'au contraire, nombreux sont ceux qui, au début du conflit, étaient pro-algériens et qui, ensuite, ont basculé dans le camp français. Les pressions de l'armée française (compromission vis-à-vis du FLN, menaces, chantages, violence physique) ont, elles aussi, abouti à des recrutements de supplétifs, de gré ou de force [*ibid.*, 162 et ss.].

Les excès du FLN et la lassitude du peuple apparaissent ainsi comme l'exact pendant des pressions de l'armée française. Le fait que le FLN échoue à contrôler les chefs locaux, la pratique de l'abattage des chiens ou le prélèvement des amendes ont assez vite exacerbé un « sentiment d'injustice ». Loin d'être le produit d'un « sens de l'Etat », l'engagement résulte ainsi bien plus souvent des manquements au *sens de l'honneur* (en particulier la violence du FLN envers les femmes, les nombreux viols ou mutilations, ainsi que la pratique des sabotages jugée « inutile et dangereuse » par la population²⁴) qui fonctionnent comme des déclencheurs faisant basculer certains individus dans le camp de la France : « dans une société rurale, régie, chez les Berbères, par le sens de l'honneur, les moujahidines qui ne se comportaient pas en hommes d'honneur suscitaient le mépris et souvent des engagements avec la France ; surtout si l'officier du poste ou de la SAS était, lui, un homme de parole, de courage et de justice, bref, un homme d'honneur » [Hamoumou, 1993 : 178].

3. Les facteurs économiques

D'autres motifs sont susceptibles de se surajouter. L'attrait de la solde – qui permet de faire des harkis des « mercenaires » – est un des arguments parfois avancés pour expliquer ces engagements [Pervillé, 1987]. M. Hamoumou objecte que la première harka constituée par J. Servier était constituée de bénévoles et que de nombreux harkis étaient prêts à s'engager bénévolement si cela leur permettait d'obtenir une arme pour défendre leurs familles. L'auteur explique toutefois que « si le facteur économique est rarement suffisant pour engendrer, seul, un engagement, la conjoncture économique extrêmement défavorable a pu être un élément supplémentaire qui a conduit nombre d'entre eux à travailler dans les SAS ou à devenir harkis » [Hamoumou, 1993 : 190]. La misère chronique, le sous-emploi ou les famines – aggravées par la guerre – ont ainsi pu constituer des facteurs supplémentaires : « sans emploi, sans possibilités de travailler leurs terres ni d'émigrer en métropole, avec des difficultés pour prendre le maquis, des hommes se tournèrent vers l'armée française, principalement les SAS qui apparaissaient davantage préoccupés par le bien-être de la population (assistance médicale, enseignement, distribution de denrées...) que par la "chasse aux fellaghas" » [*ibid.* : 195].

Pour autant, il ne peut s'agir de facteurs suffisants car « si cette pression indéniable constituée par le chômage et la famine avait été un facteur suffisant, dans certaines régions presque tous les musulmans seraient devenus supplétifs [...] L'aspect économique des engagements est comme la partie émergente de l'iceberg : la plus visible mais la moins importante » [*ibid.* : 196].

²⁴ Sur les sabotages, les assassinats et la volonté du FLN de radicaliser le conflit entre la population et l'armée française, voir [Hamoumou, 1993 : 180-181].

4. *Les rivalités claniques ou familiales*

Les rivalités claniques ou familiales ont, elles aussi, fonctionné comme des déclencheurs et constituent, sans doute, l'un des motifs les plus importants : « Les ouvrages sur la guerre d'Algérie ne manquent jamais de relever ces antagonismes familiaux ou tribaux car, incontestablement, ils sont un des fondements de la multiplication des engagements dans les forces supplétives. Comme le résume Germaine Tillion, éminente ethnologue de l'Algérie, “sous [le] couvert et l'alibi de trois guerres [entre France et Algérie, mais aussi guerres civiles entre Français et musulmans] un nombre incalculable de règlements de compte assouviennent de vieilles haines pendantes entre familles”. Toutes les thèses concernant la population des Français musulmans rapatriés signalent cet aspect » [*ibid.* : 200-201].

5. *Le facteur religieux : le rôle des confréries maraboutiques*

Le sort réservé par le FLN aux confréries maraboutiques est un autre motif de l'engagement [*ibid.* : 205 et ss.]. Si, comme le rappelle M. Hamoumou, « la condamnation durant la guerre d'Algérie des marabouts et des confréries par les oulémas – orthodoxes musulmans partisans de la “guerre sainte contre l'envahisseur chrétien” – s'ancre [...] dans un passé ancien » [*ibid.* : 206] c'est qu'historiquement, « les grandes familles maraboutiques ont su très tôt gagner la confiance du pouvoir politique central, turc sous la régence ou français durant la période coloniale. Comme les grandes familles laïques, elles garantissaient la traversée de leur zone d'influence aux troupes chargées de lever l'impôt » [*ibid.* : 208]. Ces liens historiques entre les confréries maraboutiques et le pouvoir français expliquent en partie le loyalisme des chefs de zaouïa (centre actif de la confrérie) qui s'étaient fait les alliés de l'administration française et qui avaient bénéficié de subventions : « Devenus caïds, aghas ou élus, ayant souvent profité de l'aide de l'administration, il leur était difficile de rompre ces liens pour soutenir un FLN dont ils ne pouvaient juger la force » [*ibid.* : 211].

Ces liens ne suffisent pourtant à expliquer, à eux seuls, que certaines confréries aient basculé du côté français. En effet, deux autres facteurs se sont surajoutés : d'une part, le fait que les oulémas ont soutenu le FLN dès le début du conflit et, dans le même temps, condamné les confréries, explique que « les chefs de zaouïa pouvaient difficilement choisir le même camp » [*ibidem*] ; d'autre part, « le FLN ayant décidé de s'attaquer aux personnes libérales ou modérées pour créer l'irréparable entre les deux communautés, les chefs de zaouïa, hommes pacifiques pour la plupart, condamnèrent les exactions commises contre les civils les plus pacifiques » [*ibidem*].

Les relations avec l'administration, la condamnation par les oulémas et la violence du FLN expliquent ainsi que « de nombreux chefs de zaouïa devinrent ou restèrent profrançais, entraînant parfois dans leur sillage parents ou disciples » [*ibidem*].

Au regard de la variété des motifs de l'engagement des supplétifs du côté de la France pendant le conflit algérien, il est donc nécessaire de rompre avec les explications monocausales et d'abandonner toute velléité de généralisation de ces motifs, réduction qu'opèrent pourtant, très régulièrement, les déclarations officielles par lesquelles on tente de reconnaître ou réhabiliter l'action des supplétifs. Cet engagement répond à des logiques toujours particulières et contingentes, propres à une région, un village, un clan, une famille, etc. ; logiques qui sont elles mêmes indissociables d'un contexte historique, sociologique et économique lui-même singulier²⁵.

La réduction de ce qui n'est, bien souvent, qu'un basculement accidentel à un « choix » idéologique est donc, d'un point de vue historique, un contresens. D'un point de vue politique, cette réduction aboutit à prendre position – la plupart du temps sans s'en rendre compte – dans un conflit dont les échos sont toujours actuels : « L'engagement spontané par fidélité à la France, réel pour des éléments Français musulmans francisés, est, pour les supplétifs, un mythe, entretenu par les partisans de l'Algérie française. Ce qui n'exclut pas une fidélité certaine à leur officier français si celui-ci avait des qualités d'homme d'honneur » [*ibid.* : 187].

B. LES ENJEUX DE LA MEMOIRE

Faire de l'engagement des harkis le produit d'un choix politique ou idéologique a aussi pour effet d'enfermer les harkis dans un rôle dans lequel ils ne se reconnaissent pas et qui les place dans une position délicate tant vis-à-vis de la France (1) que de l'Algérie (2).

1. En France, discours politiques et attentes des harkis : décalages et paradoxes

La plupart des discours politiques ou institutionnels dont l'objectif, parfaitement noble, est de réhabiliter la mémoire des harkis, ont pour effet paradoxal – en insistant

²⁵ « C'est l'accumulation ou la répétition d'injustices, de suspicion, de mépris, de violences qui fait qu'un jour il y a saturation, les résistances cèdent, l'homme se décide à choisir un camp, une voie. *Dire qu'untel s'est engagé pour tel motif est donc toujours quelque peu abusif.* Il est des actes, des mots parfois, qui sont des détonateurs ou des catalyseurs, mais il ne faut pas oublier la partie immergée de l'iceberg : une somme de souffrances et de déceptions longtemps supportées mais qui, peu à peu, consciemment ou non, ont miné la confiance des premiers jours » [*ibid.* : 178].

régulièrement sur la « fidélité » des harkis envers l'Etat français – d'enfermer cette population dans ce que M. Hamoumou nomme un « carcan idéologique » : « comment dire qu'ils ne sont pas traîtres à l'Algérie tout en demandant à la France réparation morale et matérielle ? Leur engagement vécu comme un acte personnel, pour des raisons personnelles et locales, est devenu, traité au plan général, un choix politique » [Hamoumou, 1988b : 26].

Les harkis sont ainsi pris dans une contradiction insoluble. Sortir de l'image de « traîtres » qu'on leur a accolée implique d'affirmer que leur engagement ne s'est pas fait au nom de la France. Mais soutenir que leur présence en France est en grande partie accidentelle complique singulièrement leur demande d'être reconnus comme des Français « à part entière ». En effet, « récuser cette écriture de l'histoire qui en fait de “fidèles patriotes” de la France n'irait pas sans conséquences graves : leur demande tenace d'être considérés comme Français à part entière apparaît inconséquente. Comment en effet reprocher à la France de les traiter en citoyens de “second ordre” si, par ailleurs, ils affirmaient être venus en France presque par hasard ou par nécessité ? » [Hamoumou, 1990 : 42].

Cette contradiction explique, en partie, le « silence » des pères²⁶ et leur impossibilité de justifier clairement leur présence en France et leur rapport à l'Algérie. Le rôle dans lequel les harkis ont été historiquement enfermés n'a donc pas pour seul effet de les placer dans une position ambiguë vis-à-vis de la France. Cette assignation identitaire a aussi pour conséquence de compliquer les relations qu'ils ont entretenues et qu'ils entretiennent aujourd'hui avec l'Algérie.

2. En Algérie, le souhait d'une confrontation publique et de la libre circulation

M. Hamoumou souligne qu'un « thème revient souvent dans les entretiens d'anciens harkis : le souhait d'une confrontation publique avec l'Algérie “officielle”, celle du FLN et de ses médias » [Hamoumou, 1993 : 227]. Celle-ci apparaît d'autant plus nécessaire que le décalage ne cesse de grandir entre, d'un côté, une situation qui s'est socialement pacifiée (M. Hamoumou constate que « la plupart des Algériens, encore plus ces dernières années devant l'effondrement du FLN, reconnaissent, à titre personnel, que la guerre ne fut pas aussi manichéenne que le FLN voudrait le faire croire » et que « le dialogue entre les Algériens en anciens supplétifs ou musulmans profrançais a lieu, plus souvent qu'on l'imagine » [*ibid.* : 228]) et, de l'autre, une position officielle toujours radicale, « l'Algérie refusant toujours une libre circulation officielle pour tous les Français musulmans rapatriés » [*ibid.* : 229].

Le gouvernement algérien, écrit A. Wormser, « tient tout musulman né en Algérie, ou de parents algériens, pour ressortissant algérien. Il s'ensuit que tout

²⁶ Cf. *infra*, « Le silence des harkis ».

Français musulman qui se rend en Algérie perd, en arrivant, sa nationalité française pour tomber sous le coup des lois et de la police algérienne. Sa sécurité n'est pas assurée. C'est le dit problème dit "de la libre circulation". Les Harkis exigent, sans l'obtenir, des gouvernements français qui eux-mêmes ne parviennent pas à l'imposer aux autorités d'Alger, que leurs passeports de citoyen français les fassent reconnaître comme Français en Algérie, leur permettant d'aller de venir librement, protégés par le droit consulaire. Cette revendication est majeure à leurs yeux, car ils ne résistent pas [sic] à aller visiter leurs familles, enterrer leurs parents, et ils doivent le faire clandestinement, à leurs risques et périls, négociant avec les consulats d'Algérie en France, passant par le Maroc, payant rançon, acceptant pour la circonstance la double carte d'identité. Parce qu'aussi c'est la preuve concrète, à leurs yeux, qu'ils ne sont pas reconnus comme *vraiment* citoyens français » [Wormser, 1984a : 1853, c'est l'auteur qui souligne].

Le problème de la libre circulation, revendication constante des harkis, est ainsi lié à la demande d'une reconnaissance officielle ou, à tout le moins, d'un débat en Algérie sur la position des supplétifs pendant la guerre. Leurs revendications sont doubles. Il souhaite d'abord que l'on cesse de les décrire comme des « traîtres » ayant eu, vis-à-vis de la population, un comportement brutal et meurtrier²⁷. Selon M. Hamoumou,

« Algériens, militaires et harkis reconnaissent que un à deux pour cent tout au plus eurent un comportement condamnable envers les prisonniers FLN ou la population. La très grande majorité des supplétifs furent loyaux envers l'armée française (les désertions furent rares) qui leur permettait de se défendre contre la terreur du FLN. Mais ils furent sans haine contre la population. Bien au contraire, ils l'ont protégée contre les abus de militaires tentés par la contre-répression et contre les exactions du FLN dont la terreur, on le dira jamais assez, était son arme principale. Ce rôle de modérateur, de tampon entre l'armée ou le FLN d'une part, et la population d'autre part, est reconnu en privé par de nombreux Algériens, mais toujours officiellement refoulé » [Hamoumou, 1993 : 230].

Montrer qu'ils ne sont pas « coupables », donc. Et, au contraire, montrer que ce sont avant tout des « victimes ». La reconnaissance officielle du massacre qu'ils ont subi constitue en effet une seconde revendication. M. Hamoumou souligne que très peu d'ouvrages d'histoire sur la guerre d'Algérie abordent les massacres qui suivirent

²⁷ E. Brillet rapporte de nombreux exemples récents qui témoignent du fait que la figure du harki est encore régulièrement utilisée dans les controverses politiques algériennes et sert à « imputer les ferments de division interne à d'autres que soi. [...] Ainsi, au cours de la campagne électorale précédant les élections présidentielles du 16 novembre 1995, le général-candidat Liamine Zéroual, faisant référence aux violences qui meurtrissent actuellement l'Algérie, avait déclaré (sans étayer le moins du monde ses allégations) que "la plupart des criminels et des mercenaires sont des harkis ou des fils de harkis, soutenus et financés par des puissances étrangères et qui ont choisi la destruction de leur pays" (cité in *El Watan* du 15 novembre 1995) » [Brillet, 2001 : 50].

l'indépendance et que ceux qui l'abordent ne leur consacrent tout au plus que quelques pages. Côté algérien, l'occultation est encore plus forte : « Les livres algériens ignorent ces faits. Les ouvrages français ne les abordent que rarement et avec des précautions diplomatiques. L'Algérie comme la France sont gênées par les massacres qui suivirent l'indépendance. L'une pour les avoir commis, l'autre pour les avoir permis. Vouloir briser le silence sur les Français musulmans rapatriés conduit donc nécessairement à briser celui du génocide de plus de 100 000 musulmans profrançais et à rappeler les responsabilités des deux nations » [*ibid.* : 233].

*

* *

Rappeler que l'engagement des supplétifs n'a pas été, dans la plupart des cas, le produit d'un choix politique ; que la notion même de choix n'avait, dans ce contexte historique singulier, que peu de sens ; que s'il y eut une fidélité à l'Etat français, celle-ci n'a été que le fait d'une petite élite depuis longtemps « francisée » ; tout cela permet d'opposer aux idées reçues politiquement construites et aux évidences indiscutées le produit d'analyses historiques et sociologiques indiscutables ou, à tout le moins, discutables²⁸. Au-delà, on comprend que l'enjeu est loin d'être strictement scientifique : aussi erronée et illusoire que soit cette représentation, ses conséquences sont, elles, bien réelles, car elles placent les harkis dans une position inextricable tant vis-à-vis de la France que de l'Algérie.

L'intégration, ou plutôt la non-intégration des harkis constitue une autre idée reçue sur laquelle il est nécessaire de revenir. Mettre en évidence la pluralité des facteurs qui freinent ou bloquent l'intégration des harkis – ou tout du moins d'une partie de cette ensemble d'individus – permet de rompre avec l'idée que leur exclusion serait le produit direct et nécessaire de leur « engagement ».

²⁸ On s'inspire, ici, des auteurs du *Métier de sociologue* pour lesquels : « La statistique a donc pour premier mérite d'opposer des faits indiscutables – ou, à tout le moins, discutables – aux « vérités » indiscutées du bon sens » (Bourdieu P., Passeron J.-C., Chamboredon J.-C., *Le métier de sociologue*, Livre 1, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Mouton et Bordas, 1968, p. 141).

III. « L'INTEGRATION » DES HARKIS. EXCLUSION ET ANOMIE

On a coutume de se représenter les harkis et leurs enfants comme une « communauté » à la fois « soudée » à l'intérieur (par son histoire et les conditions de son immigration) et aussi « enclavée » (dans des hameaux, des camps, des petits villages oubliés du Sud de la France), c'est-à-dire repliée sur elle-même et donc peu intégrée à la société française. Il est aussi fréquent d'expliquer cette situation en invoquant l'histoire particulière des harkis qui les aurait, de manière nécessaire et suffisante, placés en position de double exclusion vis-à-vis des Français, peu portés à rouvrir les plaies honteuses de la guerre d'Algérie, et des Algériens issus des flux d'immigration économique devant lesquels les harkis ne pouvaient apparaître que comme des « traîtres ».

C'est dire que l'on mobilise, le plus souvent de façon incontrôlée, les deux acceptions du terme « intégration » qui, dans les deux cas, soulève de sérieux problèmes.

Dans son sens usuel, le terme fait référence à l'intégration à la société française (A). On dira ainsi que les harkis *ne sont pas* intégrés ou *ne se sont pas* intégrés, ce qui laisse planer le doute sur leur responsabilité dans cette mise à l'écart. Dans les deux cas, ce qui n'est jamais remis en question c'est l'ensemble des présupposés que véhicule le terme et, en particulier, toute la conception de l'intégration « à la française ». Si les théories assimilationnistes les plus radicales peuvent apparaître, aujourd'hui, comme les résidus un peu désuets d'un prosélytisme républicain propre à la Troisième République, la conception de « l'intégration à la française » reste néanmoins toujours très réticente à l'affirmation des différences culturelles. En témoignent les débats récurrents et les régulières interrogations inquiètes sur le « communautarisme », en particulier lorsqu'il est question de « la » communauté musulmane. On comprend dès lors que le principal problème relatif à « l'intégration » des « Français musulmans » est, avant tout, que la question est mal posée. La simple désignation de cette catégorie a, elle-même, valeur de réponse : s'ils sont « Français musulmans », c'est qu'ils ne sont pas « intégrés ». En somme, poser le problème en termes d'intégration c'est déjà répondre à la question avant de l'avoir examinée.

Dans son sens proprement sociologique (B), « l'intégration » fait référence au degré de cohésion d'un groupe social, qui s'affirme et se mesure à travers le partage de normes, de valeurs, de règles, de pratiques spécifiques, etc.²⁹. On dira ainsi que le

²⁹ Durkheim E., *De la division du travail social* (1893), Paris, PUF « Quadrige », 1994.

groupe est « intégré » si sa cohésion interne est forte et, à l'inverse, qu'il est « anémique » si les clivages ou les conflits qui le traversent sont susceptibles de mettre en danger son unité. Or, il apparaît que loin d'être une communauté « intégrée » (ni même, d'ailleurs, une « communauté »), la population des Français musulmans rapatriés est, au contraire, un ensemble particulièrement hétérogène d'individus qui ne partagent pas grand-chose d'autre que l'étiquette et l'image qu'on leur accole et dans lesquelles beaucoup, en outre, ne se retrouvent pas. Les échecs successifs des entreprises collectives de représentation ne sont, de ce point de vue, que la partie la plus visible et, au fond, la moins importante, d'une série de clivages qui traversent cette population et qui mettent largement en danger sa cohésion et, en particulier, la structure et l'équilibre des relations entre ses membres. Dans cette perspective, la fréquence des troubles psychologiques signalés par les études médicales (tant chez les adultes que chez les jeunes)³⁰, la dégradation et l'incompréhension, souvent dramatiques, entre les parents et les enfants³¹ ou encore le recours régulier à la violence sont autant de signes du caractère anémique de cette catégorie sociale.

A. L'INTEGRATION A LA SOCIETE FRANÇAISE. LES FACTEURS DE L'EXCLUSION

Comprendre « l'intégration » ou la « non-intégration » des harkis ou d'une fraction de cette population passe par l'identification d'un certain nombre de facteurs dont certains ne sont pas propres aux harkis : la faible qualification professionnelle, les difficultés de langue ou encore les problèmes de racisme et d'exclusion ne différencient pas la situation des harkis de celles des autres migrants économiques d'Afrique du nord. Laissant de côté ces facteurs, on s'intéresse ici aux difficultés spécifiques que les harkis et leurs enfants ont rencontré.

Les difficultés que connaît cette population sont d'abord liées à une très large occultation de l'histoire des harkis, aussi dérangeante en France qu'en Algérie (1). Les harkis eux-mêmes, ensuite, sont restés silencieux et ce silence, dont les raisons sont complexes, a eu des effets très directs sur la transmission de la mémoire, les relations entre les parents et les enfants et, plus largement, sur la possibilité d'une connaissance et d'une reconnaissance de cette histoire (2). Mais la plupart des difficultés rencontrées tiennent aussi, et peut-être avant tout, aux conditions et aux modalités dans lesquelles s'est déroulé le rapatriement. En particulier, la question de

³⁰ Cf. *infra*, « La santé ».

³¹ Cf. *infra*, « Les clivages générationnels ».

la mobilité géographique et des trajectoires résidentielles est essentielle pour comprendre comment la population des Français musulmans rapatriés s'est assez vite scindée entre une fraction « intégrée » et « diluée » (tant dans le monde social que dans les statistiques) et une fraction « exclue » dont les handicaps n'ont cessé de se renforcer au fil des années (3). L'action des pouvoirs publics, très tôt avertis des difficultés, a consisté à mettre en place une série de dispositifs dont la philosophie était et est restée assez paradoxale : partagée entre le souhait d'intégrer les harkis dans le droit commun et la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs d'aide spécifiques, l'action des pouvoirs publics présente aujourd'hui un bilan contrasté dont on ne peut qu'esquisser les grandes lignes (4).

1. Une histoire occultée

Alors que les travaux sur la guerre d'Algérie et sur l'immigration des pieds-noirs sont nombreux, on ne peut qu'être frappé par le faible nombre de travaux sur les harkis. Cet « oubli » constitue sans doute un des premiers facteurs des difficultés que rencontrent les harkis tant leur histoire reste, encore aujourd'hui, très largement méconnue (a). Plus généralement, c'est le statut même de cette identité « Française musulmane » qui semble contradictoire avec l'idéologie républicaine française (b). Côté algérien, la non-reconnaissance de l'histoire des harkis confine à l'occultation la plus totale (c). Cette absence d'histoire peut être vue, en fin de compte, comme l'une des raisons qui interdisent la constitution d'une véritable « communauté » (d).

a. Des « oubliés » de l'histoire

Comme le note M. Roux, « ce pays a ceci de caractéristique que le contentieux colonial s'y joue et s'y rejoue sans jamais s'énoncer vraiment. En dépit de l'extraordinaire abondance des ouvrages publiés sur le sujet et de la documentation disponible, l'histoire de la guerre d'Algérie reste, comme l'indiquait Pierre Vidal Naquet, à faire » [Roux, 1990a : 22].

La profusion des ouvrages sur la guerre d'Algérie, après le repli massif des Européens sur le territoire métropolitain, est en effet considérable. L'arrivée d'un million de personnes n'est sans doute pas pour rien dans cet activisme éditorial. *Histoire Magazine*, *Historia*, les séries d'Yves Courrière sur la guerre d'Algérie, tout conduit à faire de l'histoire de l'Algérie un objet de consommation. Pourtant, la place laissée aux harkis dans cette production reste très marginale : « quelques ouvrages du Bachaga Boualem, quelques témoignages d'anciens officiers de la SAS, peu de choses en réalité. De Jean Larteguy à Erwan Bergot, aucun de ces historiens militaires dont la production inonde les grandes surfaces ne semble s'être encore accaparé le sujet. L'histoire coloniale d'avant l'indépendance n'avait d'yeux que pour le guerrier et le

colon ; d'Algérie "indigène et musulmane", point, sinon réduite aux marges – la coutume ou le folklore » [*ibid.* : 23].

b. Les « Français musulmans » et la République

Plus largement, l'occultation de la place et de l'histoire des « Français musulmans rapatriés » tient aussi à la contradiction entre l'affirmation de cette double appartenance et l'idéologie républicaine. M. Roux, rappelle, à juste titre, que les mots que l'on emploie sont chargés de significations et que ces significations ne peuvent être comprises que si on les replace dans une histoire particulière. Ici, c'est celle de la construction française de la « citoyenneté » et des présupposés qu'elle renferme :

« En France, la question de la double appartenance a toujours été considérée comme infamante. Elle a été dénonciatrice de ceux qui n'étaient pas de "vrais Français" ("Juifs ou Français" ?), elle l'est encore. [...] L'idéal national consiste en France à se déclarer Français, Républicain et patriote. Face à cette volonté de citoyenneté univoque, tout particularisme – en l'occurrence celui d'être Français *et* Musulman, Français musulman – est suspect, considéré comme illégitime, comme une menace. L'histoire nationale a consolidé jusqu'à l'absurde un système de pensée et de droit qui ne tolère pas la diversité perçue comme une agression ou une trahison. [...] Etre aujourd'hui "Français-musulman", ce n'est donc pas être Français avec un plus, mais au contraire n'être pas tout à fait Français. A plus forte raison quand l'attribut qui éveille la suspicion est d'être "musulman" » [*ibid.* : 25-26, c'est l'auteur qui souligne].

Témoigne du poids de cette conception de l'intégration la question de la francisation des prénoms. Cette pratique, s'est essentiellement développée dans les camps militaires, fut le plus souvent imposée [CNAF, 1990] et a eu pour effet de développer chez certains enfants de harkis le sentiment que leurs parents avaient, une fois de plus, « trahi » leurs origines. M. Roux souligne que « la pratique consistant à donner un prénom français aux enfants nés sur le territoire métropolitain a été observée jusqu'aux années 1967-1968 et notamment parmi les populations qui ont longtemps séjourné dans les camps, fortement imprégnés des théories assimilationnistes des travailleurs sociaux d'alors » [Roux, 1990a : 22]³².

Cette idéologie républicaine explique aussi que l'on ne dispose pas de données statistiques précises sur cette minorité au même titre, d'ailleurs, que d'autres minorités religieuses, ethniques, régionales, etc.³³. On voit mal, en outre, en quoi le

³² Dans le même sens, A. Wormser mentionne qu'une « enquête en 1971 – portant sur 1 478 enfant (y compris ceux nés en Algérie) recensait 552 prénoms français pour un pourcentage de 37,3 % [...]. Mais ce mouvement fut de courte durée. Il culmina en 1965-1966 – où l'on recensa, dans les cités Sonacotra 22 puis 19 pour tomber à 11 en 1967, 6 en 1968, aucun ensuite ; dans les hameaux de forestage pour les années considérées 75 puis 79, seulement 28 en 1969, 9 en 1970, dans le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise 14 et 16, 16 encore en 1968, aucun en 1969 et 1970 » [Wormser, 1984a : 1846-1847].

³³ Cette absence constitue l'un des principaux obstacles à toute tentative d'estimation chiffrée de la

critère religieux serait susceptible de fournir une indication d'une quelconque utilité concernant les harkis, qu'il s'agisse de les identifier à l'origine (dans la mesure où le terme « musulman » n'a jamais fait référence à une appartenance religieuse) ou, *a fortiori*, aujourd'hui (ce critère ne permettant pas de les distinguer des autres français de confession islamique). L'invisibilité statistique de cette catégorie est, bien au-delà, le produit de ce que M. Roux, dans la lignée des travaux de G. Noiriel [Noiriel, 1988], désigne comme une « mythologie nationale unitaire ». Il constate en effet que « le recensement d'une minorité religieuse, ethnique ou nationale, quelle qu'elle soit, n'est pas seulement un problème de technique administrative. Dans une société fondée sur une mythologie nationale unitaire, la conception universaliste et égalitaire d'un citoyen abstrait, et une morale laïque, toute tentative de recensement d'une minorité nationale (Alsaciens, Bretons, Corses, Normands, Occitans, Basques, etc.), religieuse (catholiques pratiquants, juifs, musulmans, adhérents de sectes, etc.) ou ethnique (Tziganes, Antillais, Français musulmans, etc.) pose des problèmes d'ordre idéologique et politique. Il y a bien longtemps que la "mémoire de l'Etat", les grandes catégories de taxinomie officielle, notamment la logique statistique française, sont massivement marqués en ce domaine par la seule ligne de démarcation selon le critère de la nationalité » [Roux, 1990a : 24].

c. Les supplétifs et l'histoire algérienne. Le poids de la mythologie révolutionnaire

Du côté algérien, la mythologie du Front de Libération Nationale veut que tout le peuple algérien se soit soulevé en masse « comme un seul homme » contre le colonialisme incarné par la France. « Par conséquent, explique L. Muller, pour l'histoire officielle algérienne écrite par et pour le F.L.N., il est impossible d'admettre que la guerre d'Algérie ait été à la fois une guerre entre le F.L.N. et le Mouvement National Algérien (M.N.A.) et une lutte fratricide entre l'Armée de Libération Nationale (A.L.N) et près de deux cent mille Algériens en armes qui s'étaient rangés aux côtés de l'armée française » [Muller, 1998a : 409].

L'histoire des harkis est donc généralement occultée. M. Roux constate en effet que « l'histoire algérienne nationaliste se contente encore trop souvent de jeter aux poubelles de l'histoire un pan d'histoire (1830-1962) au "profit" d'une fiction, celle d'un "Etat souverain algérien", détruit par les soldats de Charles X et qui aurait ressuscité en 1962. Quant à la période "française", l'historiographie en fait une insurrection permanente, un refus radical de tout apport occidental. La Kahena contre Jeanne d'Arc, Abdel Kader contre Bugeaud, Amirouche contre Bigeard, une

population concernée. Cf. *infra*, « Les données sociodémographiques ».

mythologie vient instituer, à partir de Jugurtha, une lignée de contre-héros chargés d'annuler les fausses gloires adverses » [Roux, 1990a : 23].

d. Absence d'histoire et absence de communauté

Cette absence d'histoire a des conséquences directes sur la perception que les harkis ont d'eux-mêmes et sur la possibilité que se constitue quelque chose qui, de près ou de loin, pourrait ressembler à une « communauté ». Selon M. Roux, la population française musulmane « se trouve ainsi dépourvue d'un légendaire historique, d'une mémoire collective lui permettant d'assumer l'engagement qui fut pris entre 1954 et 1962, l'histoire de son installation dans ce pays, et enfin d'affirmer positivement son existence, de la défendre et de la justifier. A tel point qu'il faut se demander s'il est légitime de parler de "communauté française musulmane", tant il est vrai qu'en l'absence d'une mémoire historique, une parole fragmentée ne peut guère soutenir autre chose qu'un procès de dissolution des repères identitaires » [*ibid.* : 24].

C'est pourquoi il est plus juste de parler de « population » pour désigner cet ensemble éclaté d'individus que de « communauté », terme pourtant fréquemment employé, tant au niveau institutionnel que médiatique. Le terme de « communauté » comme le rappelle M. Hamoumou, sous-entend entre ses membres des affinités, des liens, des intérêts communs ; alors même que l'étude tant historique que sociologique de cette population révèle plutôt un « agglomérat des plus hétérogènes ».

2. Le silence des harkis

On a déjà souligné les effets de la situation inextricable dans laquelle les harkis sont placés vis-à-vis de la France. D'autres facteurs d'ordre culturel viennent ici se surajouter et renforcer, s'il était besoin, le silence des harkis eux-mêmes. Les travaux de L. Muller qui portent en particulier sur les rapports entre les parents et les enfants mettent en relief le problème de la transmission de la mémoire. Selon l'auteur, le « silence » des pères – qui est souvent synonyme de distance, voire de froideur à l'égard des enfants – est à la fois le produit d'une histoire singulière (l'expérience de la guerre d'Algérie) et le produit d'une culture (à l'intérieur de laquelle la pudeur, la retenue et le sens de l'honneur occupent une place déterminante). On voit, dès lors, que bon nombre de facteurs de ce « silence » ne sont pas propres aux harkis : les militaires français ont, eux aussi, vécu la guerre et n'en ont que très peu parlé, de même que les combattants du FLN partageaient la même culture, faite de pudeur et de retenue, que les supplétifs. Néanmoins, la position particulière de ces individus, pendant la guerre, puis au moment de leur arrivée en France, a considérablement contribué à renforcer ces processus.

a. L'expérience et le traumatisme de la guerre

Les traumatismes engendrés par la guerre sont sans doute l'une des raisons principales qui expliquent la difficulté, pour les pères, de parler de leur passé à leurs enfants. « L'expérience du combat, de la mort que l'on côtoie, de la torture et de la captivité concentrationnaire sont des épreuves indicibles que celui qui les a vécues peut refouler sans pour autant jamais les oublier » [Muller, 1998a : 414]. La violence du conflit et l'horreur des massacres a été, autant que possible, décrite par un certain nombre d'auteurs. L. Muller évoque ainsi les exactions commises envers leurs compatriotes, le fait d'avoir été témoins d'atrocités, victimes de dénonciations, la faim et le froid, les ordres imbéciles des gradés parfois incompetents, l'absurdité de la guerre, la peur, le fait d'avoir été torturé ou d'avoir torturé, les crimes commis sur ordre, par vengeance ou par zèle, le fait d'avoir assisté, impuissants, aux signes avant-coureurs de leur abandon par la France, d'être livrés à l'ennemi, l'humiliation de la défaite, d'être les victimes de la rancœur d'un peuple opprimé pendant huit années de guerre, les victimes de l'épuration, les camps de rééducation, l'humiliation sur la place publique, la prison et les privations, les camps à nouveau en France, un pays inconnu, les premiers hivers et la neige, le racisme, les promesses non tenues, les enfants qui grandissent dans des camps, etc. Et l'auteur conclut qu'un « tel passé ne s'oublie pas et ne peut se transmettre. Certains se reprochent, aujourd'hui encore, d'être vivants, alors que tant des leurs sont morts » [*ibidem*].

En outre, la guerre a provoqué des traumatismes irréversibles liés à l'estime de soi. Nombreux sont ceux qui ne se considèrent plus comme des musulmans à part entière : « Dans leur conception dichotomique du monde et des choses, entre licite et illicite (*halâl et harâm*), certains pensent avoir franchi, dans le domaine de l'illicite, un point de non retour, sans rédemption possible. Les interdits ayant trait à la consommation de porc ou d'alcool n'ont plus de sens, après ce qu'ils ont fait. On assiste là à une autodestruction de l'estime de soi. Le silence est, alors, sans doute, l'expression ultime et la plus éloquente, pourrions-nous dire, des diverses formes de domination qui ont ponctué leur existence » [*ibid.* : 415].

Dans une certaine mesure (et dans une certaine mesure *seulement*), le silence provoqué par ce traumatisme rejoint donc celui d'autres catégories de population. En effet, « s'il s'oppose à la litanie sans fin de certains Pieds-Noirs, il rejoint en revanche le silence de bien des appelés du contingent ayant servi en Algérie. Les premiers comme les seconds ne parlent toujours pas volontiers à leurs proches de cette "guerre sans nom" » [*ibid.* : 411].

b. Le silence comme expression culturelle de l'autorité paternelle

Le silence des pères trouve aussi ses racines dans la culture musulmane : « Dans la culture musulmane, l'autorité paternelle et surtout masculine ne peut être remise en

cause [...] Dans ce processus de socialisation des enfants, le silence est un des moyens permettant aux pères de susciter ce respect. Le père apparaît d'autant plus inaccessible qu'il est silencieux et d'apparence autoritaire ou taciturne. Le geste et encore plus, le regard, remplacent bien des paroles de compréhension et de réprobation. Ce silence est une distance construite socialement que le musulman impose à ses enfants. [...] Ce principe recteur de la culture musulmane [...] se perpétue encore, ici en France, dans certaines familles » [ibid. : 412].

De la même manière, cette culture provoque aussi, chez les pères, une incapacité à exprimer leurs sentiments : « En grandissant, leurs enfants se sentent assez souvent dépossédés de toute affection paternelle. Le grand nombre d'enfants au sein de la fratrie n'explique pas à lui seul cette impression. Ces hommes communiquent difficilement leur amour filial par la parole. [...] En effet, soucieux de l'expression constante de sa masculinité, le père ne se permet aucun des signes extérieurs d'attention. L'image de l'homme, du chef de famille qu'il doit incarner et représenter aux yeux de tous est incompatible, selon lui, avec ce type d'affection » [ibidem].

Si, selon L. Muller, ces deux traits « s'inscrivent de manière intemporelle dans les traditions musulmanes [et] régissent en partie, au cœur même des familles, les rapports entre les sexes », il ne faut pas négliger, cependant, que ces principes s'appliquent différemment selon les contextes d'immigration. Ainsi, « le statut particulier et privilégié des hommes, valable dans le pays d'origine, ne se réalise pas de la même manière dans la société d'accueil. Tout un processus de dévalorisation de l'estime du père a débuté, au cœur de ces familles, à l'occasion des premiers regroupements familiaux au milieu des années 1970 » [ibid. : 413].

On voit donc en quoi la pudeur ou la retenue dont font preuve beaucoup de pères ne doivent pas être rapportées à un « engagement » politique particulier qui serait à la source d'une « culpabilité » particulière. Comme le rappelle avec justesse M. Roux :

« on aurait tort de mettre ce silence sur le compte d'une démarche d'autocensure résultant d'un sentiment de culpabilité. En effet, on peut retrouver la même discrétion chez les Algériens ayant adhéré au FLN : *“A la maison on ne parlait jamais de la guerre. Même maintenant, mon père n'en parle jamais, ni de son arrestation. Une forme de pudeur. C'est très algérien, très kabyle. On a une certaine conception de la pudeur. C'est le même mot, neff, qui veut dire à la fois la pudeur et l'honneur. Mon père a été torturé, il n'en parle pas, il ne dit jamais : j'ai fait ceci ou cela. Et ma mère non plus. On dit en arabe : le passé est le passé. Ce qui est mort est mort. C'est fini, réglé. Il n'y a pas cet esprit d'ancien combattant. J'aime assez ça, parce que je pense que les gens ont agi par devoir, parce qu'il fallait le faire. Après, mes parents n'ont pas fait de politique, ça ne les intéresse pas du tout. Une fois que c'est fini, c'est fini. Ni procession ni drapeau, ni aller pleurer au carré des martyrs. Ça me séduit assez comme mentalité. Moi, si j'en parle, c'est parce que je ne veux pas que l'oubli soit la seule forme de mémoire dans ce pays”* » [Roux, 1990a : 25. Le témoignage de F. Aichoune est issu de Levine M., *Les ratonnades d'octobre*, Paris, Ramsay, 1985, p. 220].

c. Les conditions de l'exil et du rapatriement

Les conditions particulières de l'exil et du rapatriement, cependant, différencient les expériences d'immigration vécues par les harkis de celles d'autres migrants d'Afrique du nord [Sayad, 1991, 1999]. A la différence du déracinement vécu par d'autres catégories de migrant et, en particulier, des migrants originaires d'Afrique du Nord venus en France dans le cadre d'une immigration économique, « les harkis, tout comme d'autres "immigrés" d'origine maghrébine arrivés en France, ont quitté leur terre natale par obligation. Si une majorité des immigrés l'a fait pour des raisons d'ordre économique, les harkis sont, quant à eux, partis pour échapper aux représailles des membres du FLN. Aux traumatismes et aux déchirures que représentent l'exil s'ajoutent, pour eux, le motif de leur départ. Ils ont été et sont encore, dans bien des milieux, désignés ou considérés comme des traîtres... » [Muller, 1998a : 411].

Or, leur arrivée en France, loin d'être souhaitée et préparée, est dès le départ freinée par les autorités françaises. Tôt avertie des risques que les supplétifs allaient encourir à l'indépendance, l'autorité militaire a pourtant ordonné le retour à la vie civile des harkis, démobilisant en nombre les supplétifs dans les derniers mois et semaines du conflit. Dès la signature des accords d'Evian le 16 mars 1962, un télégramme de Louis Joxe, ministre de l'Intérieur, stipule : « Ministre d'Etat Louis Joxe demande à Haut-Commissaire rappeler que toutes initiatives individuelles tendant à installation métropole Français musulmans sont strictement interdites. En aviser d'urgence tous chefs SAS et commandants d'unité – signé : Louis Joxe ». Le 15 juillet 1962, Louis Joxe ordonne « de rechercher, tant dans l'armée que dans l'administration, les promoteurs et les complices du rapatriement et de prendre les sanctions appropriées ». A l'automne 1962, alors que les massacres font de plus en plus de victimes, une note du général Ailleret précise : « Je vous demande d'inciter vos cadres à n'accorder asile que dans des cas exceptionnels... Le ministre m'a fait savoir que les possibilités d'absorption de la métropole en hiver seraient, après ces premiers départs, largement saturés ». En mars 1963, Louis Joxe annonce à nouveau que « les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement seront, en principe, renvoyés en Algérie. Je n'ignore pas que ce renvoi peut être interprété par les propagandistes de la sédition comme un refus d'assurer l'avenir de ceux qui nous sont restés fidèles. Il conviendra donc d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure » [Wihtol de Wenden, 1990c : 9-10].

Or, ces conditions dans lesquelles les anciens supplétifs ont été accueillis ont une incidence directe sur la perception, par les enfants, de l'histoire de leurs pères et contribuent à installer, dans les familles, un silence général sur ce passé : selon L. Muller, « c'est l'abandon de la population harkie par l'armée et le gouvernement

français qui attise le plus vigoureusement la rancœur des fils à l'encontre de leur pères » [Muller, 1998a : 413].

Ce silence des pères, dont les facteurs sont donc autant historiques que culturels, a eu des répercussions directes sur la transmission de la mémoire. Beaucoup d'enfants ou de petits enfants de harkis ne connaissent pas, ou très mal, leurs origines et se sont lancés dans une quête identitaire souvent douloureuse. Les critiques des enfants envers les pères sont, parfois, particulièrement virulentes : « certains d'entre eux les considèrent et les désignent même comme des traîtres. Aussi afin d'éviter toute altercation de ce type avec les plus jeunes de leurs enfants, une majorité de ces anciens harkis préfèrent se taire et garder pour eux leurs déchirures » [*ibidem*]. Tous les enfants ne sont pas également affectés par cette histoire. Les plus touchés sont, en effet, ceux qui sont nés avant la fin de la guerre d'Algérie car « bien des pères ont en effet, après leur arrivée en France, reporté sur les membres de leur famille toute la colère qu'ils avaient accumulé en eux. Le fils aîné, aimé et admiré en Algérie, est devenu, en France, le témoin gênant de sa décadence » [*ibid.* : 415].

La non-transmission de cette mémoire a considérablement contribué à isoler tant les harkis que leurs enfants et a eu des conséquences directes sur la perception, par les enfants, de leur propre identité. Les « trous » dans cette histoire, loin de protéger les enfants, n'ont eu pour principal effet que de les isoler davantage de leur parents. En taisant cette histoire, celle-ci n'a pu être ni connue ni reconnue. Les manifestations régulières de violence (tant au milieu des années 1970 qu'au début des années 1990) sont largement nées de ce besoin de mettre à jour une histoire que les pères avaient renoncé à éclairer. Selon le colonel Abd-el-Aziz Méliani, « plus que leurs parents, les nouvelles générations vivent une crise d'identité qui se traduit en particulier, par un puissant désir de réappropriation du passé de leur communauté que l'histoire officielle, aussi bien en France qu'en Algérie s'est efforcée d'occulter » [cité in Muller, 1998a : 409].

3. Le poids déterminant des trajectoires socio-résidentielles

Les trajectoires socio-résidentielles et, en particulier, le passage ou l'installation prolongée dans les hameaux forestiers, constituent un facteur explicatif déterminant pour comprendre comment, au sein de la population des Français musulmans rapatriés, une fraction s'est rapidement intégrée au point de disparaître des études et des publics pris en charge par les dispositifs institutionnel et une autre, au contraire, a été progressivement enfermée dans un processus d'exclusion qui n'a jamais vraiment cessé de se renforcer.

a. Après les camps : les différents types de reclassement

M. Faivre rappelle que dès les premiers rapatriements, « des camps furent érigés à la hâte sur des terrains militaires à Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard), le Larzac (Aveyron), Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), Bias (Lot-et-Garonne) et la Rye. Il y eut jusqu'à 20 000 "réfugiés" dans un seul camp. Les effectifs passés par les camps sont assez bien connus : 21 000 en 1962, 15 000 en 1963, 5 340 en 1964-1965. Mais un grand nombre de Français musulmans – probablement 40 000 – sont arrivés individuellement ou ont rejoint directement les localités où ils avaient de la famille, un emploi ou une propriété » [Faivre, 1990 : 17]. Et l'auteur constate que « la dispersion des supplétifs et assimilés à la périphérie des villes, dans les campagnes et les forêts, eut initialement un effet bénéfique en resserrant les liens familiaux, selon une structure tribale qui rappelait celle d'Afrique du Nord. Mais les cités provisoires de reclassement étaient inconfortables et non prévues pour des familles élargies ; avec le temps, elles ont contribué à marginaliser une partie de cette population. Enfin, le soutien des services sociaux spécialisés aboutit à leur donner une mentalité d'assistés et à retarder leur intégration dans le creuset français » [*ibid.* : 1998]

C. Wihtol de Wenden précise, dans le même sens, que « l'insertion des parents et les résultats scolaires des enfants ont été meilleurs quand la population a été disséminée parmi les Français des petites villes que lorsqu'elle a été regroupée dans des banlieues urbaines ou laissée dans d'anciens camps (ainsi l'insertion réussie de Château-Renault en Indre-et-Loire). Ce clivage semble plus déterminant que l'opposition rural/urbain, Nord/Sud de la France, ou présence/absence de problèmes locaux » [Wihtol de Wenden, 1990c : 12].

Peu de travaux, pourtant, sont allés au-delà de ce constat sommaire que les populations logées dans ces camps et ces hameaux forestiers cumulaient la plupart des handicaps.

b. La situation particulière des hameaux forestiers

Deux études, cependant, ont mis en évidence les effets propres de ce type de reclassement en hameaux forestiers sur les possibilités d'intégration de cette population. La thèse de A. Heinis [Heinis, 1977] fournit des données chiffrées précieuses sur le lien entre habitat et intégrations. Le rapport de la CNAF de 1990 analyse dans le détail les conditions de vie dans ces hameaux forestiers et leurs conséquences désastreuses sur l'intégration des harkis [CNAF, 1990]. Les écarts d'analyse et les divergences de ton entre ces deux travaux rendent toutefois leur utilisation problématique et impliquent une certaine prudence dans la lecture des résultats.

La situation particulière qui s'instaure dans les hameaux forestiers tient d'abord aux critères utilisés pour reclasser les harkis logés dans les camps. Comme l'explique M. Faivre, « les rapatriés qui avaient une certaine formation professionnelle furent ventilés dans quarante-deux cités urbaines. Pour ceux qui n'avaient ni connaissance du français, ni qualification, furent créés des chantiers de forestage dans le midi de la France. On construisit quarante-sept, puis soixante-quinze hameaux forestiers, comportant 2 043 logements et 2 189 emplois à l'Office national des forêts. [...] Selon les statistiques officielles, 26 600 personnes étaient recasées à la fin de 1963, dont 4 885 dans les hameaux forestiers, et il restait 9 400 rapatriés dans les camps. [...] Les camps de Bias et Saint-Maurice sont alors transformés en cités d'accueil pour environ 1 500 personnes estimées "incasables" : handicapés et femmes seules » [Faivre, 1990 : 18]. Le fait, en outre, que les hommes âgés aient été écartés de ce reclassement a eu des conséquences directes sur la cohésion et la structure des groupes car, comme l'explique les auteurs du rapport de la CNAF : « l'éviction des hommes âgés de la procédure de reclassement supprime un important facteur de cohésion, le système d'autorité étant fondé sur l'âge » [CNAF, 1990 : 47].

Les difficultés que rencontreront les Français musulmans rapatriés reclassés dans ces hameaux ne tiennent donc pas qu'aux caractéristiques particulières de l'habitat. Les critères qui ont guidé la sélection des habitants sont ici déterminants. Le clivage entre, d'un côté, les harkis « regroupés » en hameaux, cités ou ensembles immobiliers (dont le nombre s'élève, selon les estimations de A. Heinis, à 15 000 à la fin de l'année 1974) et les harkis « isolés » (estimés au nombre de 100 000) est ainsi un clivage essentiel qui recoupe très largement un clivage entre ceux qui, très vite, vont entrer dans un cycle d'exclusion et ceux qui trouveront la possibilité de « s'intégrer » plus facilement.

De ce point de vue, les données présentées par A. Heinis sont particulièrement éclairantes. Qu'il s'agisse des ensembles immobiliers, des cités d'accueil ou des hameaux forestiers, l'évolution entre le début et le milieu des années 1970 est similaire et se caractérise par une double dynamique. D'une part, on constate que le nombre de ces lieux de regroupement, le nombre de familles et le nombre total d'individus ne cesse de diminuer sur la période : on assiste donc à une diminution du phénomène de regroupement qui va dans le sens d'une plus grande « intégration », c'est-à-dire, ici, d'une dispersion des familles sur le territoire national. Dans le même temps, le nombre moyen de personnes par familles ne cesse, lui, d'augmenter, ce qui laisse penser que les familles qui restent sont – si l'on peut utiliser cet indice – de plus en plus exclues et renfermées sur elles-mêmes et ce d'autant plus qu'elles se trouvent regroupées dans les hameaux forestiers (où l'augmentation du nombre de personnes par famille est la plus forte sur la période).

EVOLUTION NUMERIQUE DE LA POPULATION REGROUPEE

	1970	1971	1972	1974
CITES D'ACCUEIL				
Nombre de centres		2		
Nombre de personnes		1 567		1 452
Nombre de familles		265		238
Nombre moyen personnes/famille		5,9		6,1
ENSEMBLES IMMOBILIERS				
Nombre de centres	20	21	17	16
Nombre de personnes	9 286	9 206	8 194	7 783
Nombre de familles	1 340	1 340	1 170	1 074
Nombre moyen personnes/famille	6,9	6,8	7	7,2
HAMEAUX FORESTIERS				
Nombre de centres	43	42	36	31
Nombre de personnes	6 788	6 762	6 120	5 368
Nombre de familles	1 076	1 028	849	703
Nombre moyen personnes/famille	6,3	6,5	7,1	7,6

Source : [Heinis, 1977 : 75]

Ce constat chiffré rejoint les analyses menées par les auteurs du rapport de la CNAF, établies sur la base d'une enquête de terrain et l'exploitation des archives du SFIM (Service des Français d'Indochine et Musulmans)³⁴. Le rapport constate en effet que « hors quelques sites fortement marginalisés, tels les anciens hameaux forestiers qui abritent encore aujourd'hui plusieurs centaines de familles, la presque totalité de la population française-musulmane se répartit sur l'ensemble du territoire national, dans de grandes villes, des zones péri-urbaines, des banlieues » [CNAF : 97]. Une situation qui avait été conçue et prévue pour être provisoire s'est ainsi pérennisée : « en 1984, à Saint-Hilaire dans l'Allier, des français-musulmans logeaient dans des bâtiments construits en 1943 et insalubres depuis de nombreuses années. Dans le Vaucluse, à Pertuis, le hameau forestier abrite encore quatorze familles en 1985 alors qu'il est reconnu insalubre et, à Manaux Sartaux, dans les Alpes Maritimes, vingt-cinq familles habitent encore dans les modules préfabriqués du hameau forestier. Le camp de Bias, que n'indique aucun panneau alentours, héberge toujours des français-musulmans rapatriés » [*ibid.* : 17].

Au-delà de ce constat, les auteurs de ce rapport dénoncent le fait que « Les cités d'hébergement, les hameaux forestiers et les cités urbaines constituent des non-territoires, des zones isolées hétérogènes, en discontinuité avec leur environnement. Le provisoire et la précarité ont condamné les harkis à toujours camper sans habiter »

³⁴ Ce service passe en 1962 sous la juridiction du Ministère des Rapatriés et sera chargé jusqu'en 1966 de l'administration des français musulmans. En 1964, il repasse sous contrôle du Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Rapatriés ayant été dissous.

[*ibid.* : 31]. L'analyse des conditions de vie, des règlements des hameaux, des possibilités d'y entrer ou d'en sortir (pour les habitants et pour les « extérieurs », par exemple les commerçants ambulants), la stricte discipline militaire, la fréquence des brimades ou l'attitude du personnel d'encadrement (contrôle du courrier, rétention de documents administratifs, bakchich, etc.), font dire aux auteurs de ce rapport :

« Tout se passe comme si ces mesures résultaient d'une *stratégie d'enclavement* du hameau forestier. Elles ont pour conséquence d'annuler "les effets de réseaux", d'empêcher que les familles ayant réussi à partir ne servent, à l'extérieur, de relais pour les familles qui restent, prospectant à leur place pour un emploi et un logement. En effet, certains hameaux se videront littéralement de leurs habitants dès lors que ces *filières d'évasion* se mettront en place. Ceux qui n'ont pu faire jouer les réseaux pour mobiliser les ressources nécessaires à leur départ se "rabattent" alors sur les solidarités internes au hameau, préparant ainsi l'instauration d'un ordre territorial et communautaire sur le lieu de leur relégation » [*ibid.* : 51, c'est nous qui soulignons].

L'écart entre ces analyses et celles d'A. Heinis pourrait difficilement être plus grand. On est, en fin de compte, aussi perplexe devant cette dénonciation du cynisme et la brutalité du personnel d'encadrement (dont on ne comprend pas vraiment comment il s'explique) que devant le tableau enchanté et assez naïf que dresse A. Heinis, et dont on peut supposer qu'il n'est pas sans lien avec le fait que l'auteur ait, pendant longtemps, travaillé auprès de ce personnel :

« On a souvent parlé "d'encadrement militaire" des hameaux. En fait, il n'y a rien de militaire dans le principe. Le personnel ne dispose d'aucun moyen de coercition, si ce n'est son ascendant personnel, condition exigeante qui explique sans doute la réussite de certains et l'échec des autres. Il est dans une position fautive, aussi bien vis-à-vis des Services extérieurs, qui lui prêtent un pouvoir qu'il n'a pas, que vis-à-vis des Musulmans. Ceux-ci venant tous de l'armée, ont gardé des habitudes militaires dans lesquelles ils se sentent à l'aise et en sécurité. Ils se placent spontanément vis-à-vis du Chef de hameau comme un soldat en face de son adjudant : il l'appelle "Chef", garde volontiers l'habitude d'esquisser un vague salut militaire en guise de bonjour ; mais cela vient d'eux et non pas du chef, ni d'un quelconque règlement. Il est évident que lorsque le "Chef" est un ancien militaire, il s'accommode parfaitement de ces pratiques. Il y a une différence toutefois, ces conventions restent strictement personnelles et en cas de désaccord et de conflit, rien, aucune règle, aucune loi, aucun pouvoir particulier du Chef de hameau ne vient à son aide pour régler la situation » [Heinis, 1977 : 51].

Pour A. Heinis, le constat va plus loin : la situation des harkis dans les HLM ou les ensembles immobiliers est beaucoup plus préoccupante que celle des harkis logés dans les hameaux : situation matérielle bien pire (notamment dans le midi où les salaires sont plus bas ; vie plus chère en ville qu'à la campagne, absence de jardins, logement payant, à la différence des hameaux où la redevance est « symbolique »),

fortes concentrations créant des ghettos, impression d'être noyés sous le nombre, natalité galopante ingérable dans de petits appartements, phénomènes de bandes dans les grands ensembles, manque de temps du personnel qui ne peut assurer que les tâches administratives [*ibid.* : 52-53].

4. Entre mesures d'exception et intégration au droit commun. Les paradoxes de la gestion politique de la population harkie

Il n'est pas question, ici, de dresser un historique des dispositifs législatif ou institutionnels mis en place depuis les années 1960 pour venir en aide à la population des Français musulmans rapatriés [sur ce point, cf. Diefenbacher, 2003], mais plutôt de souligner un certain nombre de traits caractéristiques de cette action.

Les auteurs du rapport de la CNAF rappellent que, du 10 mars 1962 au 21 mars 1963, dix-neuf ordonnances, trente quatre arrêtés et cinquante trois décrets précisent les modalités d'accueil et de réinstallation des Français d'Outre-Mer. « Cependant, ajoutent-ils, une révision de certains de ces textes législatifs et règlements administratifs situe d'emblée les rapatriés musulmans dans une juridiction d'exception qui englobe tout le système d'aide dont peuvent bénéficier les rapatriés (aides à l'installation par des prêts avantageux, aide à l'insertion et au reclassement professionnel, aides par des prestations diverses, ...). Ces textes, nombreux et témoignant d'une réelle volonté de solidarité nationale serviront donc très peu aux français-musulmans, sauf dans le domaine du logement (programme de construction accéléré. Mais même dans ce domaine, devant la spécificité de ces rapatriés, il faudra recourir à des mesures spéciales et à l'aide individuelle » [CNAF, 1990 : 19].

Surtout, l'action des pouvoirs publics s'est trouvée, dès les premières mesures mises en place lors du rapatriement, prise dans une contradiction entre d'une part, la nécessité d'apporter des réponses particulières à une population en difficulté envers laquelle la France avait contracté une « dette » (ce qui a impliqué la mise en place de mesures de discrimination positive dérogeant au droit commun, en matière de logement, d'accession à la propriété, de subvention pour la création de petites entreprises, etc.) et, d'autre part, la conviction que l'intégration de cette population ne pouvait se réaliser que si les harkis étaient juridiquement considérés comme des Français « comme les autres » (ce qui supposait, au contraire, de les « intégrer » dans le droit commun). Loin d'être passagère, cette contradiction caractérise l'action des pouvoirs publics dans le temps long. M. Hamoumou, en 1988, pouvait écrire : « Du SFIM de 1962 à l'ONASEC de 81/86 en passant par les BIAC ou les SIAC peu de choses, au fond, ont changé. Sauf les sigles qui tentent, périodiquement, de dissimuler une même politique sociale. Gestion sociale paradoxale visant l'insertion dans le droit commun par le biais d'organismes et de mesures d'exception prêchant

l'intégration voire au début l'assimilation culturelle mais en maintenant une grande partie d'entre eux dans un habitat coupé du monde » [Hamoumou, 1988b : 22].

En 2001, S. Abrial faisait le même constat [Abrial, 2001] et les mesures les plus récentes mises en œuvre ne sortent pas de ce paradoxe.

B. L'INTEGRATION DU GROUPE. LES FACTEURS DE L'ANOMIE

Loin de constituer une « communauté » et contrairement à ce que pourraient laisser penser les discours politiques, médiatiques ou associatifs, la population des Français musulmans rapatriés se présente donc plutôt comme un ensemble hétérogène et éclaté d'individus qui ne partagent ni la même situation, ni les mêmes intérêts, ni les mêmes valeurs³⁵. L'échec des entreprises de représentation collective peut être vu comme un signe extérieur de cette hétérogénéité (1). On aurait tort, cependant, de s'arrêter au constat que cet échec est dû à de simples rivalités entre des familles ou des clans. Les clivages qui traversent cette population sont en effet bien plus profonds et trouvent, le plus souvent, leur source dans des oppositions sociales antérieures au conflit lui-même. Le plus puissant, quoique le moins visible, sépare les harkis qui se sont intégrés dans la société française de ceux qui, aujourd'hui encore, en restent largement exclus (2). A ce clivage s'est ajouté, avec le temps, un clivage générationnel source de nombreuses tensions et difficultés (3).

1. Un silence collectif. L'échec des entreprises de représentation

L'ensemble des auteurs s'accordent pour constater que les différentes tentatives d'expression collective des harkis ainsi que la mise en place de structures de représentation destinées à servir d'interlocuteur avec les pouvoirs publics ont échoué. Les harkis seraient incapables d'exprimer leurs revendications collectivement, à l'inverse des pieds-noirs qui ont su se regrouper et faire valoir leur poids électoral.

Pour M. Hamoumou, cet émiettement est le produit d'une série de facteurs. Les rivalités personnelles, familiales ou claniques – souvent invoquées – constituent une première explication. Mais celles-ci ne doivent pas cacher des oppositions plus profondes liées à l'extrême hétérogénéité sociale de la population concernée. Celle-ci a empêché la formation d'un consensus autour de revendications matérielles et symboliques communes et l'émergence d'une ligne d'action précise face aux pouvoirs

³⁵ On ne peut donc qu'être frappé par les fréquentes réifications qui conduisent à parler, par exemple, « du » Français musulman comme d'une entité homogène. Exemple parmi d'autres : « Pour le Français musulman, l'immigré c'est l'Algérien et il rejoint, en cette démarche, l'équation mise en pratique par l'inconscient collectif français. Est-ce là un aspect de l'intégration du Français musulman dans la société ? » [Diop, 1990 : 36].

publics. Certaines mesures ont, enfin, eu des effets pervers. Ainsi, les aides substantielles versées à tout Français musulman souhaitant créer sa propre association ont favorisé l'émiettement du secteur associatif et bloqué l'émergence d'un porte-parole véritablement représentatif. En 1987, Gilles Kepel pouvait ainsi dénombrer plus de trois cent associations de Français musulmans [Kepel, 1991].

2. « Intégrés » et « exclus »

L'hétérogénéité de la population des Français musulmans rapatriés a souvent été remarquée. C. Wihtol de Wenden souligne ainsi que « cette population, longtemps oubliée de l'histoire, est loin de constituer un bloc homogène : elle a ses notables, ses élites intermédiaires, ses petites gens et ses laissés-pour-compte, ses civils et ses militaires, ses "harkis" par choix, par nécessité de riposte ou par recherche d'un mieux-être matériel, enfin ceux qui, lors de l'installation en France, ont connu le long séjour dans les camps et ceux qui se sont plus vite diffusés dans le tissu social métropolitain » [Wihtol de Wenden, 1990b : 5].

Pour une bonne part, ces clivages existaient déjà dès l'origine. Ceux que l'on rassemble sous cette étiquette n'ont jamais formé en Algérie un groupe homogène. Les différentes catégories « d'engagés » (harkis, moghaznis, fonctionnaires et élus) recoupent des catégories sociales très différentes. Lors de l'arrivée en France, les difficultés d'intégration ont été directement liées aux ressources dont ces individus disposaient (diplômes, qualification professionnelle, maîtrise du français, tissu de relations, familiarité avec le droit et les institutions, etc.). Selon M. Hamoumou, il faut ainsi clairement distinguer deux catégories de Français musulmans rapatriés :

« La 1^{ère} catégorie de Français-Musulmans rapatriés, universitaires, élus nationaux, hauts fonctionnaires ou fonctionnaires et militaires de carrière lettrés, membres de professions libérales, naturalisés, s'est vite bien insérée en métropole. La plupart ont poursuivi leur carrière et beaucoup refusent même de se considérer comme Français-Musulmans rapatriés. Leur connaissance de la langue, de la législation et des coutumes françaises, leur mode de pensée occidentale acquis au cours de leurs études secondaires ou supérieures, leur choix pour la France, enfin, furent autant d'éléments suffisants pour une rapide assimilation. A l'inverse, la catégorie des supplétifs n'est pas parvenue, dans son ensemble, à une réelle assimilation. La majorité de ces supplétifs sont restés illettrés en français et en arabe. Si beaucoup ont pu ces dernières années accéder à la propriété individuelle et avoir des rapports de voisinage amicaux avec des Français "européens", il demeure encore de véritables ghettos et ces concentrations ont empêché toute osmose entre les Français-Musulmans rapatriés et les autochtones » [Hamoumou, 1988b : 23].

Si on isole ce cas très particulier des membres de l'élite francisée qui ont pu, dès le départ, s'intégrer dans une société qu'ils avaient toujours considérée comme la leur, un second clivage sépare d'un côté, une fraction « intégrée » (ou qui ne connaît pas, à

tout le moins, de difficulté supplémentaire à celles que connaissent les autres populations originaires d'Afrique du nord) et, de l'autre, une fraction qui dès le départ a été placée dans une situation d'exclusion qui n'a jamais cessé, ensuite, de se renforcer. D'un côté, donc, une population largement « invisible » qui n'apparaît jamais dans les enquêtes, les statistiques ou les dispositifs d'assistance ; de l'autre, un ensemble d'individus qui cumulent les handicaps et concentrent l'attention des pouvoirs publics, des médias et des études scientifiques.

Estimer les proportions relatives de ces deux sous-groupes est assez acrobatique. Les estimations semblent, par définition, impossibles et les observateurs avancent des chiffres très différents. C. Wihtol de Wenden estime ainsi (sans que l'on sache sur quoi elle fonde cette estimation) que « si la moitié de ceux que l'on désigne comme RONA (rapatriés d'origine nord-africaine), comme Français musulmans ou comme harkis a réussi à s'insérer, disparaissant ainsi comme tels et ne bénéficiant d'aucun soutien, d'autres, au contraire, y compris chez les jeunes, se sont installés dans l'immobilisme et traînent le sentiment d'une dette de la France à leur égard » [Wihtol de Wenden, 1990b : 5]³⁶. M. Faivre apporte une autre estimation moins optimiste. Selon lui, « la communauté RONA présente encore en 1989 une situation de sous-développement. Sans doute les plus intelligents et les plus courageux [*sic*] (30% peut-être) ont socialement réussi et se sont intégrés. Mais plus de 100 000 personnes sont considérées dans un état de précarité : revenu très faible, habitat groupé, chômage de 65 à 80% pour les 16/25 ans, échec scolaire de 80% ; 4 à 5 000 personnes se sont maintenues sur l'emplacement des cités de transit et des hameaux de forestage, certains ne souhaitant pas en sortir pour des raisons financières. La taille moyenne des familles est de 6,5 enfants ; 66% de la population a moins de 25 ans » [Faivre, 1990 : 20].

L'analyse du taux de mariages mixtes est sans doute l'un des seuls moyen d'évaluer le rapport entre les deux fractions « intégrée » et « exclue » dans la mesure où celui-ci constitue un indicateur particulièrement déterminant de « l'intégration » de la population des Français musulmans rapatriés. Le mariage est, en effet, « un des enjeux importants des stratégies familiales. Il est beaucoup plus qu'une simple alliance qui serait l'affaire privée des futurs conjoints puisqu'il engage non seulement les parents immédiats des mariés mais aussi, de multiples manières, l'ensemble du réseau de parenté [...]. Autrement dit, les échanges matrimoniaux sont l'aboutissement de stratégies individuelles et collectives élaborées en situation. Le mariage "endogame" est le moyen de renforcer l'intégration du groupe familial en renouvelant et en entretenant des liaisons déjà établies. Le mariage "exogame", lui, déplace et élargit les frontières de la parenté en insérant les familles dans des unités

³⁶ Selon l'auteur, ceux qui se sont intégrés « sont estimés à 50 % de la population d'après plusieurs sources et personnalités interviewées » [Wihtol de Wenden, 1990c : 11].

plus étendues propres à leur procurer de nouvelles lignes de mobilisation de ressources » [CNAF, 1990 : 90-91].

Les seules données fiables datent du recensement de 1968 et ont été présentée et en partie analysées par A. Heinis [Heinis, 1977 : 58 et ss.].

COMPOSITION DES COUPLES ET NOMBRE MOYEN D'ENFANTS

Type de couple	Composition du couple	Nombre de couples	Nombre moyen d'enfants
couples mixtes	époux FM/épouse FR	11 860	2,3
couples endogames	époux FM /épouse ALG	1 080	3,7
	époux FM /épouse FM	10 580	4
<i>couples mixtes</i>	<i>époux ALG / épouse FR</i>	<i>14 400</i>	<i>2,3</i>

Source : [Heinis, 1977 : 58]

On constate d'abord qu'il y a sensiblement le même nombre de mariages mixtes que de mariages endogènes : « cette très forte proportion de couples mixtes paraît à première vue surprenante ; elle n'apparaît pas dans les milieux pauvres et analphabètes, les seuls que l'on connaisse bien, car ils forment la population d'élection des organismes sociaux. La plupart des exemples de mariages mixtes repérés, se situe, en général, dans des couches sociales plus favorisées, ou au moins, chez des personnes ayant un minimum d'instruction, en particulier chez les jeunes garçons ayant fait quelques études, CAP, premières années de Collège Technique, etc. » [Heinis, 1977 : 59]. On a probablement ici une des seules indications objectives possibles du rapport entre la fraction des Français musulmans rapatriés « intégrée » et la fraction « exclue ».

L'analyse du nombre moyen d'enfant par couple dessine, lui, un net clivage. La natalité augmente à mesure que l'endogamie augmente : 2,3 enfants pour les couples mixtes (comme pour les couples composés d'un époux Algérien et d'une épouse Française) contre 4 enfants pour les couples de Français musulmans ; la position intermédiaire des couples constitués d'un Français musulman et d'une Algérienne étant, à cet égard, très significative. On voit clairement ici se distinguer deux groupes. D'un côté, les couples mixtes, dont l'époux dispose d'un niveau d'instruction et d'un niveau social élevé, et dont le taux de natalité tend à s'aligner sur le taux moyen. On a très probablement à faire, ici, aux membres de « l'élite francisée » dont M. Hamoumou rappelle qu'elle s'était, depuis longtemps, alignée sur le style de vie des Français de métropole et qui, par conséquent, n'a jamais fait l'objet de dispositifs institutionnels ou d'études. De l'autre côté, les couples endogames, dont le niveau d'instruction et le niveau social est faible et qui, à l'inverse du premier groupe, ont conservé un taux de natalité assez élevé. Ce groupe est celui qui fait l'objet d'études, de politiques sociales et de dispositifs d'assistance.

3. Les clivages générationnels

A ce clivage entre ces deux fractions « intégrée » et « exclue » de la population des Français musulmans rapatriés s'est ajouté un autre clivage qui entre les parents et les enfants³⁷. La question du mariage est, précisément, l'un des points de discorde entre parents et enfants. Selon M. Hamoumou, « parents et enfants ne vivent plus les mêmes aspirations, ne partagent plus les mêmes valeurs. Les parents ne se reconnaissent plus en ces “enfants illégitimes”, ces enfants qui ne respectent plus les règles de l'honneur et risquent de couvrir la maison de “honte”. Les conflits se cristallisent autour des sorties des jeunes filles et du mariage mixte. Entre parents et enfants, une hallucinante partie est engagée à propos du choix du conjoint. Le chantage au reniement est fréquent et parfois appliqué. Mais peu à peu, les parents semblent se résigner. Le temps travaille en faveur des l'émancipation de jeunes filles même si “l'intégrisme” frappe parfois les grands frères qui deviennent alors les alliés des parents pour le respect des “traditions” » [Hamoumou, 1988b : 25].

Mais la question de l'héritage familial ne se limite pas à celui des valeurs ou de la culture du pays d'origine. Ce qui est en jeu, c'est la transmission d'une mémoire et d'une identité pour le moins problématique avec laquelle les jeunes ne peuvent que « bricoler ». M. Roux souligne ainsi que « un certain nombre de jeunes issus de l'immigration [reprochent] à la génération précédente de s'être résignée à une position sociale disqualifiée, d'avoir pactisé avec la médiocrité. [...] Dans la bouche de certains jeunes Français musulmans la condamnation se voit historiquement surdéterminée et se cristallise sur le rôle joué par le père durant la guerre d'Algérie » [Roux, 1990a : 21].

L'opposition entre les enfants et les parents est aussi manifeste aussi dans le domaine associatif qui a connu, ces trente dernières années, une brutale expansion³⁸. Comme le souligne M. Hamoumou, « cette “explosion” de la vie associative parmi une population caractérisée par le silence a de quoi surprendre. Selon Gilles Kepel, cette multiplication des associations traduit une “demande d'islam”, hypothèse confortée par l'accroissement similaire du nombre d'associations islamiques ou par la construction de nombreuses mosquées. Cette explication sensée et vérifiée par divers éléments n'est cependant pas suffisante [...]. Notre connaissance du milieu associatif [...] nous conduit à analyser le foisonnement d'associations comme révélateur d'un espoir, puis d'un échec collectif, enfin d'un nouvel espoir avec un changement de stratégie » [Hamoumou, 1993 : 302]. Ces stratégies récentes se caractériseraient soit

³⁷ Les données numériques dont on dispose sont discutées plus loin, cf. *infra*, « Classes d'âge et “générations” ».

³⁸ L'histoire et l'analyse de ce secteur restent largement à faire. On consultera néanmoins sur ces points [Hamoumou, 1993 : 297 et ss. ; Wihtol de Wenden, 1989 : 18 et ss.].

par la volonté de fédérer la multitude des petites associations, soit à rétablir des liens avec l'Algérie par l'intermédiaire de l'islam dans l'espoir que celle-ci accepte enfin la libre circulation des Français musulmans. C'est dire si le « religieux » est, ici, éminemment politique³⁹. Or, ce secteur associatif « attire peu ces jeunes “en galère”. Les rivalités ethniques ou personnelles, les courses aux honneurs des présidents observées dans les associations de leurs parents, les ont découragés. Les “anciens” revendiquaient l'indemnisation des biens laissés en Algérie, un meilleur logement, la libre circulation vers l'Algérie. Les jeunes qui militent, rares et souvent les mieux intégrés socialement, focalisent leurs demandes sur la coexistence de la citoyenneté française et de la culture arabo-berbère. La majorité des jeunes vivant dans les zones à forte concentration de Français-Musulmans rapatriés s'est heurtée à une impossible assimilation, rejetée par une société française dont la crise économique a multiplié, en les “légitimant”, des comportements racistes. Alors, nécessité faite vertu, ils revendiquent leurs différences, se rapprochent des jeunes immigrés » [Hamoumou, 1988b : 24].

Le rapport à la religion dresse, encore, une autre ligne de clivage. Si les données chiffrées sur l'intensité de la pratique religieuse sont rares, une étude de A. Souida [Souida, 1990] sur l'agglomération de Roubaix apporte toutefois quelques éléments significatifs :

³⁹ Il convient, en outre, de mettre en perspective historique ces pratiques associatives à caractère religieux. Pendant longtemps, en effet, les associations d'aide et d'assistance aux parents ont eu « tendance à gommer le religieux, insistant sur la faible pratique, la faible religiosité extérieure des Berbères, le manque de connaissance du Coran » [Wihtol de Wenden, 1989 : 22]. J. Servier, dans sa première enquête en 1972, notait déjà que « l'Islam étant devenu pour les rebelles une possibilité de combat, les Musulmans français avaient tendance à s'en détourner. La plupart pratiquaient un Islam réduit à l'observance des obligations saisonnières, car la pratique régulière était réservée à une petite bourgeoisie citadine participant à la culture arabe » [cité in Wihtol de Wenden, 1989 : 22n]. Ce n'est que plus récemment que des associations à caractère religieux ont vu le jour, mais celles-ci ont davantage mis l'accent sur le culturel et le cultuel, soulignant par là un besoin de conservation des origines.

PRATIQUE ISLAMIQUE PAR AGE ET PAR SEXE (COMPARAISON FRANÇAIS MUSULMANS
RAPATRIÉS / AUTRE FRANÇAIS D'ORIGINE ALGÉRIENNE)

Pratique islamique	Français musulmans rapatriés							
	- 25	26-30	31-40	41-50	51 et +	H	F	Total
Prière + ramadan	4	8	12	61	90	26	27	27
Seulement ramadan	44	20	27	11	10	17	40	27
Ni l'un ni l'autre mais se considère musulman	26	47	38	28	-	38	16	28
Autre	26	25	23	-	-	19	17	18
Pratique islamique	Autres Français d'origine algérienne							
	- 25	26-30	31-40	41-50	51 et +	H	F	Total
Prière + ramadan	3	10	13	75	-	4	7	7
Seulement ramadan	42	10	25	-	-	31	43	37
Ni l'un ni l'autre mais se considère musulman	33	60	25	25	-	46	25	35
Autre	22	20	37	-	-	19	25	21

Source : [Souida, 1990 : 62]

Si l'on remarque que l'intensité de la pratique religieuse croît avec l'âge, que les femmes Françaises musulmanes semblent davantage attachées à la religion que les hommes et que les Français musulmans pratiquent, dans l'ensemble, davantage que les autres Français d'origine algérienne, il convient toutefois de noter que c'est parmi les 26-30 ans (soit ceux qui sont nés entre 1960 et 1964) que l'intensité de la religion est la plus faible : 47 % d'entre eux se considèrent musulmans mais ne pratiquent pas la religion musulmane. On a sans doute ici une indication précise de la position de ces enfants arrivés très jeunes ou nés en France pour qui la question de « l'intégration » s'est posée de façon particulièrement brutale. Cette génération se trouve bien en position intermédiaire, « médiatrice » et sert de « charnière » entre la génération des pères et celle des petits-enfants qui, de façon significative, semble retrouver un attachement à la religion, notamment à travers la pratique du ramadan (44 % des moins de 25 ans pratiquent le ramadan).

Le rapport à la politique révèle les mêmes lignes de fracture [*ibid.*] :

PROXIMITÉ PARTISANE PAR ÂGE ET PAR SEXE (COMPARAISON FRANÇAIS MUSULMANS
RAPATRIÉS / AUTRE FRANÇAIS D'ORIGINE ALGÉRIENNE)

Parti le plus proche	Français musulmans rapatriés							
	- 25	26-30	31-40	41-50	51 et +	H	F	Total
Gauche	75	70	60	52	13	56	63	60
<i>dont PC et extrême-gauche</i>	10	14	-	-	-	6	8	9
Ecologistes	6	5	7	11	-	7	4	5
Droite	4	5	22	16	27	13	11	12
Aucun, non réponse	15	20	11	21	60	24	22	23
Parti le plus proche	Autres Français d'origine algérienne							
	- 25	26-30	31-40	41-50	51 et +	H	F	Total
Gauche	88	80	75	67	-	86	86	86
<i>dont PC et extrême-gauche</i>	18	-	17	50	-	20	15	18
Ecologistes	2	-	-	-	-	3	-	2
Droite	-	-	-	16	-	1	1	1
Aucun, non réponse	10	20	25	17	-	10	13	11

Source : [Souida, 1990 : 63]

Globalement plus à droite que les autres Français d'origine algérienne, les Français musulmans rapatriés n'en restent pas moins très divisés sur le plan de leur orientation politique. Les plus âgés, qui sont les seuls à voter majoritairement à droite, se caractérisent avant tout par une distance prononcée par rapport à la politique, comme en témoigne le très fort pourcentage de non réponse (60 %) ⁴⁰, et qui s'explique autant par l'âge avancé, l'origine sociale très modeste et la singularité de leur histoire marquée, à tout le moins, par une série de désillusions. L'orientation politique des jeunes tend, elle, à s'aligner sur celle des autres Français d'origine algérienne, même si les écarts encore significatifs montrent que le passé familial agit encore sur le comportement politique. La génération intermédiaire (31-40 ans) née en 1950 et 1959 et donc arrivée en France à l'âge de l'enfance, occupe, encore une fois, une position médiane et se distingue par une forte proportion d'individus orientés à droite ce qui, là encore, témoigne sans doute d'une trajectoire particulière caractérisée par une socialisation primaire marquée par le contexte historique et les conséquences directes de l'engagement des pères.

⁴⁰ Ce pourcentage est d'ailleurs probablement inférieur au pourcentage réel, tant on sait que sur ces questions politiques, la réponse « conforme » consiste, avant tout, à donner une réponse.

*

* *

Loin de constituer une « communauté » intégrée, la population des Français musulmans rapatriés est, au contraire, traversée par une série de clivages qui menacent la cohésion et la structure des relations entre les individus. Dans cette perspective, on peut considérer la fréquence des troubles psychologiques signalés par les études médicales (tant chez les adultes que chez les jeunes), la dégradation et l'incompréhension, souvent dramatiques, entre les parents et leurs enfants ou encore le recours régulier à la violence comme autant d'indices du caractère anémique de cette population.

IV. UNE SITUATION CONTRASTÉE

Les données générales sur la population des Français musulmans rapatriés sont aussi peu nombreuses que fiables (A). Une analyse des problèmes à la fois méthodologiques et proprement logiques que pose la question du dénombrement (1), doit conduire, sinon à abandonner tout projet de comptage, du moins à interpréter et à utiliser les données disponibles avec la plus grande prudence. A défaut de données générales véritablement fiables, quelques études localisées ou sectorielles permettent de mettre en évidence la persistance d'un certain nombre de handicaps auxquels est confrontée cette population, tout en nuancant leur portée (B). Si dans certains secteurs (en particulier le logement et la santé) les connaissances font encore défaut, dans d'autres (scolarité, formation, emploi) on dispose en revanche d'un plus grand nombre de données qui, cependant, restent largement contradictoires.

A. LES DONNÉES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Le dénombrement de la population des Français musulmans rapatriés (1), la répartition par classes d'âge (2) ou la répartition géographique (3) se heurtent à une série d'obstacles méthodologiques qui doivent conduire à analyser avec précaution ces données.

1. Les dénombrements

La question du dénombrement semble hanter toute la littérature sur les harkis : toujours présente et toujours insaisissable. Pas un livre ou un article qui ne commence par une estimation de cette population. Rien de très grave, au fond, si ces estimations étaient cohérentes entre elles. Or celles-ci varient du simple au double, voire au triple. En outre, on ne sait jamais très bien qui est compté (les rapatriés – mais lesquels ? –, leurs enfants ? leurs petits-enfants ?) ni sur quels critères ces estimations se fondent.

Le fait que bien des auteurs s'accordent, avec M. Hamoumou, sur le fait qu'il s'agit d'une « estimation impossible » [Hamoumou, 1988b : 7] ne semble pas pour autant les décourager. C'est que, encore une fois, ce problème dépasse très largement le cadre d'une simple question scientifique. La plupart des analystes ont très vite constaté que la question du dénombrement se heurtait d'une part à des difficultés méthodologiques qui rendaient celui-ci impossible et, d'autre part, à des obstacles proprement logiques qui, eux, faisaient de ces estimations (en particulier lorsque

celles-ci tentaient d'inclure les enfants et, a fortiori les petits-enfants) des entreprises vides de sens. Si bien que la récurrence de cette question dans la littérature semble être moins le résultat d'une interrogation des scientifiques quant à la possibilité d'un comptage et des méthodes à employer qu'à la nécessité dans laquelle ceux-ci se sont trouvés de répondre à une demande des pouvoirs publics, principaux commanditaires des enquêtes, pour qui ces estimations constituaient un préalable à toute mise en place de politiques publiques⁴¹. La question du nombre – comme celle de la dénomination – est avant tout une question politique. Le nombre est un enjeu mobilisé par les différents acteurs concernés et, en l'absence de procédure de comptage unifiée et fiable, celui-ci oscille de façon assez significative, vers le bas quand on cherche à présenter un chiffre « raisonnable », vers le haut, au contraire, quand il s'agit de mobiliser, de « compter » en comptant⁴².

Ce flou statistique, loin d'être un problème récent, existe dès les années de la guerre. C.-R. Ageron, qui a travaillé sur les archives du Service historique de l'armée de terre, rappelle que cette question a, très tôt, fait l'objet d'une « batailles de chiffres » [Ageron, 1995 : 11]. L'armée française, à l'approche du cessez-le-feu, a démobilisé un grand nombre de harkis et supprimé les SAS, ce qui, comme le rappelle M. Hamoumou, n'a pas mis fin aux menaces [Hamoumou, 1993 : 122]. C'est dire, déjà, l'incertitude sur la population à comptabiliser, selon que l'on ne retient que les « harkis » (70 000 à la fin de l'année 1961) ou que l'on compte l'ensemble des « musulmans profrançais menacés » (de 240 000 à 272 000 personnes selon les estimations)⁴³.

⁴¹ Le Service central des rapatriés introduit en ces termes la présentation de données démographiques : « Il n'existe pas de recensement officiel de la population française musulmane rapatriée d'Algérie. Il est cependant indispensable que les pouvoirs publics puissent disposer d'une telle donnée démographique ne serait-ce que pour apprécier au mieux les besoins de cette population et envisager les mesures propres à les satisfaire » [Service central des rapatriés, 1997 : 1].

⁴² A titre d'exemple : en 1986, une enquête de l'INED estime à 250 000 le nombre de Français musulmans rapatriés pour les générations 1, 2 et 3. Deux ans plus tard, en 1988, S. Abdellatif avance une fourchette de 700 000 à 800 000 individus [Wihtol de Wenden, 1990c]. L'analyse des luttes autour du nombre reste à faire. La plupart des sources consultées traite de cette question comme s'il s'agissait d'une pure impossibilité technique et considère les variations comme des effets de l'imperfection des outils, sans voir (ou, à tout le moins, sans le dire explicitement) que le nombre est un enjeu de pouvoir, de mobilisations collectives, de négociation face aux pouvoirs publics et aux partis politiques, etc. M. Hamoumou, toutefois, rappelle que « la taille de la population de Français musulmans rapatriés est un enjeu politique. Les gouvernements en place, de droite comme de gauche (1981-1986, 1988-1992) et les partis politiques ont intérêt à minimiser cette population afin d'éviter que, consciente de son poids électoral, elle ne devienne exigeante. D'où aussi leurs tentatives de la repérer en la recensant. A l'inverse, les Français musulmans, par l'intermédiaire de leurs associations, tendent à exagérer leur nombre dans l'espoir de devenir une force politique ou de constituer un lobby influent » [Hamoumou, 1993 : 125].

⁴³ Là encore, ces chiffres sont un enjeu. Un rapport de l'ONU (*Rapport sur les crimes de guerre commis en Algérie depuis le 19 mars 1961 établi par C. de Saint Sahy*) fréquemment fait état de 263 000 « musulmans

Le nombre de rapatriés est tout aussi incertain. Au 13 mars 1962, ils seraient entre 20 000 et 50 000 [Wihtol de Wenden, 1990c : 9] ; à la fin de 1963, 50 000 à 70 000 [Hamoumou, 1993 : 123]. « En 1962-1966, la précipitation des départs après l'indépendance et les massacres en Algérie, l'imprévisibilité de l'accueil et les problèmes liés à l'obtention de la qualité de "rapatrié" » [*ibidem*] expliquent en partie ces variations. Les données les plus fiables (ou les moins incertaines) datent du recensement de 1968.

La plupart des auteurs ne rendent pas compte de façon claire des modalités de ces comptages et de ces estimations. C. Wihtol de Wenden rapporte que « en 1968, le recensement de l'INSEE dénombrait 85 000 personnes rapatriés français musulmans, soit 140 000 personnes, enfants compris, en fonction de la déclaration d'option pour la nationalité française prévue par les accords d'Évian [...]. A ces 85 000 personnes (hommes et femmes), il convient d'ajouter, selon l'INSEE, une estimation des enfants nés de mères recensées en 1968 comme Françaises musulmanes, de 90 000 personnes » [Wihtol de Wenden, 1989 : 13-14 et 1990c : 9]. Sans précisions supplémentaires, que faut-il en déduire ? Que le total est de 140 000 + 90 000 personnes (soit 230 000) ce qui est absurde (des estimations de cet ordre seront effectuées à la fin des années 1970) ? Ou que ce chiffre de 90 000 enfants inclut d'une part, les enfants rapatriés avec leurs parents et comptabilisés lors du recensement (soit 140 000 – 85 000 = 55 000 enfants) et, d'autre part, une estimation des enfants nés en France entre 1962 et 1968 (90 000 – 55 000 = 35 000 enfants) ? Dans ce cas, pourquoi parler d'une « estimation » de 90 000 personnes si, dans cette population, on a réellement comptabilisé 55 000 enfants ? Si on exclut la première hypothèse irréaliste et que l'on fait crédit à l'auteur de l'estimation des 90 000 enfants, il y aurait au total 85 000 + 90 000 Français musulmans en France en 1968, soit 175 000 personnes.

Or, ce chiffre est très éloigné des données réelles de l'INSEE, analysées par A. Heinis [Heinis, 1977 : 54 et ss.] et reprises par S. Abrial [Abrial, 2001 : 35]. En recoupant les deux principales sources d'information, les données de l'INSEE (recensement général, recensement de la population des familles et recensement sur le logement) et celles du Bureau des naturalisations, A. Heinis aboutit au chiffre de 140 000 personnes (87 816 Français musulmans nés en Algérie + 46 908 enfants nés en France de 1962 à 1968 + estimation de la

profrançais menacés » [cité notamment in Hamoumou, 1993]. M. Faivre, ancien militaire, estime que 250 000 à 300 000 musulmans étaient « engagés dans la lutte contre le FLN » (ce qui n'est pas du tout équivalent) et que ce chiffre doit être porté à 1 000 000 en comptant les familles [Faivre, 1990 : 16]. M. Hamoumou considère que « limiter l'estimation des Français musulmans rapatriés aux supplétifs, voire parfois aux seuls anciens harkis, n'est pas innocent. Car il ne s'agit pas simplement pour les auteurs, français ou algériens, journalistes ou politiques qui recourent à ce procédé de vouloir réduire le nombre de Français musulmans rapatriés pour en réduire la puissance électorale potentielle. Il s'agit, d'abord, de diviser pour affaiblir, en distinguant les harkis des autres supplétifs (moghaznis, GMS...), en opposant les supplétifs aux autres Français musulmans rapatriés (caïds, élus, naturalisés, militaires...) » [Hamoumou, 1993 : 125].

population de la Région Midi-Pyrénées qui, à la suite d'erreurs dans le dépouillement, n'a pas été comptabilisée)⁴⁴.

Les estimations ultérieures seront de moins en moins fiables notamment en raison de la disparition de la donnée « Français musulman » dans le recensement à partir de 1975. La fourchette des estimations ne va alors cesser d'augmenter : 174 000 en 1972 [Servier, 1972], 200 000 à 220 000 en 1975 [Heinis, 1977], 250 000 en 1977 [Abdellatif, 1981], 500 000 à 700 000 en 1982 [selon le Secrétariat d'Etat aux Rapatriés, cité in Hamoumou, 1988b], 350 000 en 1984 pour les générations 1 et 2 [Servier, 1984], 250 000 pour les générations 1, 2 et 3 [enquête INED citée in Wihtol de Wenden, 1990c], 400 000 (selon A. Wormser), 450 000 (selon la Délégation aux Rapatriés), 700 000 à 800 000 (selon S. Abdellatif) en 1988 [cité in Wihtol de Wenden, 1990c], 400 000 à 500 000 en 1990 [CNAF, 1990], 154 000 pour les générations 1 et 2 [Service Central des Rapatriés, 1997 : 2]. Ces estimations, aussi éloignées les unes des autres, paraissent paradoxalement assez « raisonnables » si on les compare à celles effectuées par les journalistes, les responsables (institutionnels ou associatifs) ou les dirigeants politiques⁴⁵.

Il est par conséquent assez vain de vouloir à tout prix trancher cette question. Les difficultés méthodologiques (disparition de la donnée « Français musulman » dans le recensement à partir de 1975, confusion avec les enfants nés en France après le 1^{er} janvier 1963, les enfants issus de mariages mixtes, etc.) ne sont pas les seules. L'idée même d'un comptage se heurte à des obstacles proprement logiques, en particulier quand on cherche à compter la « deuxième génération » et, plus encore, la « troisième génération ». Compter c'est présupposer l'existence d'une « communauté », c'est-à-dire l'existence d'un groupe homogène, composé d'individus partageant des propriétés similaires et, en particulier, une même « identité ». L'opération de comptage assigne ainsi mécaniquement une même « identité harkie » à ceux que l'on compte. Or, on peut s'interroger sur la pertinence et la légitimité d'une telle entreprise : « les enfants de Français musulmans qui avaient entre quinze et vingt ans en 1960 et n'ont pas participé à la guerre, ou leurs petits-enfants, qui ont vingt ans en 1985, sont-ils encore des Français musulmans ? Les enfants et les petits-enfants issus de couples mixtes le sont-ils et leurs enfants resteront-ils des Français musulmans ? Ces questions sont importantes, car les estimations "larges" qui font état de plus d'un

⁴⁴ On trouve dans la thèse de A. Heinis une liste détaillée des sources statistiques utilisées ainsi qu'une analyse critique de ces données [Heinis, 1977 : 54 et ss.].

⁴⁵ M. Hamoumou rapporte que « en 1982, dans le numéro de novembre, *Le Rappel*, sous la plume d'un dénommé Soufi, estimait les Français musulmans à deux millions et demi » [Hamoumou, 1993 : 337n]. Quant aux projections pour l'an 2000, « pour le secrétaire d'Etat chargé aux Rapatriés, M. Courrière, les Français musulmans rapatriés seront un million en l'an 2000. Selon le journal *Libération*, ils seront quatre millions » [*ibidem*].

million de Français musulmans englobent dans cette population tous les descendants des Français musulmans rapatriés sans se soucier des mariages mixtes, du nombre de générations, ni même souvent des enfants qui recouvrent la nationalité algérienne » [Hamoumou, 1993 : 124-125].

Les conséquences de ces opérations de comptage, notamment en terme d'assignation identitaire, sont ainsi suffisamment sérieuses pour que l'on puisse conclure : « Peut-être aussi faut-il cesser de "s'amuser" à les compter ? » [Wihtol de Wenden, 1990c : 12].

2. Classes d'âge et « générations »

Plus encore que la question du nombre, celle de la répartition de cette population par classes d'âge ou par « générations » a donné lieu à des estimations les plus fantaisistes⁴⁶.

Ainsi, on ne peut qu'être perplexe devant l'estimation suivante : « 70% des Français musulmans ont moins de 18 ans en 1990 » [Wihtol de Wenden, 1990c : 11]. En premier lieu, cela suppose que l'ensemble des personnes qui constituent la base de ce calcul sont des « Français musulmans », ce qui est loin d'aller de soi⁴⁷. Mais, quand bien même cela aurait un sens, ce pourcentage est impossible d'un point de vue strictement démographique : aucun pays en développement ne connaît un pourcentage supérieur à 50 % dans cette tranche d'âge, l'âge médian le plus bas étant de 15 ans. On peut s'étonner du manque de vigilance de l'auteur qui, en ce qui concerne les dénombrements, avait pris soin de prévenir qu'il fallait considérer ces estimations avec « la plus grande prudence, en raison de la disparition de cette catégorie dans les recensements et de la confusion aujourd'hui introduite avec les enfants d'Algériens nés en France après le 1^{er} janvier 1963 (qui sont Français de naissance), les enfants de parents marocains et tunisiens nés sur le sol français qui acquièrent à leur majorité la nationalité française s'ils ont cinq ans de séjour ininterrompu sur le sol français, et les enfants issus de mariages mixtes » [*ibid.* : 10-11].

Différentes études apportent des chiffres plus crédibles et pourtant toujours aussi éloignés. Selon A. Wormser, on aurait à faire à une « population très jeune, par son profil très proche encore du modèle nord-africain de démographie galopante : 60 % des familles ont de 5 à 10 enfants, plus de 60 % de l'ensemble a moins de 25 ans » [Wormser, 1984a : 1850]. Les données produites par A. Souida sur la région de Roubaix, légèrement inférieures, paraissent, d'un strict point de vue méthodologique, assez fiables : « Sur une population enquêtée de 1 115 personnes, les rapatriés

⁴⁶ Voir « Les clivages générationnels ».

⁴⁷ Cf. *supra* « "Seconde" et "troisième génération". L'identité harkie serait-elle héréditaire ? »

proprement dit, très âgés, ne sont plus que 17,7 % et 70 % de leurs enfants sont nés en France. Comme les Algériens, ce qui caractérise cette population, c'est son extrême jeunesse : 56 % d'entre eux sont âgés de moins de 25 ans et pratiquement les deux-tiers (67 %) sont âgés de moins de 30 ans » [Souida, 1990 : 60]. Les estimations du Service central des rapatriés⁴⁸ corroborent ces ordres de grandeurs : en ce qui concerne la « deuxième génération », 30% des membres de cette génération ont moins de 25 ans et 77 % ont moins de 35 ans (soit près de 47 % âgés entre 26 et 35 ans en 1997, donc nés entre 1962 et 1971) [Service central des rapatriés, 1997].

REPARTITION PAR CLASSES D'AGE DES FRANÇAIS MUSULMANS RAPATRIÉS DE LA PREMIERE ET DE LA DEUXIEME GENERATIONS

FMR PREMIERE GENERATION	
- de 50 ans	10,8 %
50 à 60 ans	45,89 %
61 à 65 ans	21,66 %
66 à 70 ans	10,92 %
+ de 70 ans	10,34 %
FMR DEUXIEME GENERATION	
- de 4 ans	0,31 %
4 à 8 ans	1,42 %
9 à 12 ans	2,28 %
13 à 16 ans	4,03 %
17 à 20 ans	5,94 %
21 à 25 ans	15,98 %
26 à 35 ans	47,32 %
36 à 45 ans	18,48 %
+ de 45 ans	4,25 %

Source : [Service central des rapatriés, 1997]

Là encore, la relative fiabilité des chiffres ne doit pas faire oublier l'essentiel : on a à faire à trois « générations » dont les caractéristiques sont déterminées à la fois par un rapport particulier à l'histoire et aussi par une trajectoire dans des contextes socioéconomiques changeants. Dans son étude sur l'agglomération de Roubaix, A. Souida rappelle les principales caractéristiques des trois « générations » : « La

⁴⁸ Ces données ont été produites en exploitant par sondage les dossiers familiaux instruits entre 1992 et 1997 (n=2023). Ces dossier renfermant une fiche familiale d'Etat civil, leur exploitation permet de connaître la composition complète de la famille. L'objectif était « d'évaluer l'importance actuelle de cette population mais limitée à la première et à la deuxième génération. En effet, le SCR ne détient aucun outil de nature à connaître la troisième génération, laquelle, il convient de le rappeler, n'est nullement concernée par le dispositif des aides spécifiques en faveur des FMR » [Service central des rapatriés, 1997 : 1].

première génération, en majorité constituée de supplétifs de l'armée française, est actuellement [en 1990] âgée : les plus jeunes ont 50 ans, ils sont en majorité retraités, ouvriers, souvent invalides et parfois au chômage. La seconde génération, majoritairement née en Algérie et venue en France vers l'âge de 10 ans accompagnée des parents, est actuellement âgée de 28-40 ans. Cette génération, bien instruite, connaît une meilleure situation professionnelle. Charnière entre deux mondes dont elle perçoit les logiques et les différences, elle occupe une position intermédiaire et médiatrice à tous les niveaux. C'est cette génération qui investit le champ associatif et les sphères décisionnelles, notamment municipales. La troisième génération, la plus jeune, est née, scolarisée et totalement socialisée en France. Chez les Français musulmans, cette génération (18-25 ans) est soit au chômage (30 %), soit en activité (32 %) ou scolarisée (38 %). Elle se conçoit davantage comme jeunes Maghrébins, ou Arabes, traduisant ainsi une volonté de non-différenciation par rapport aux jeunes issus de l'immigration maghrébine dont elle vit approximativement les mêmes situations. A titre d'exemple, plus d'un tiers des personnes de cette génération interrogées ont répondu être Français de naissance comme leurs homologues d'origine algérienne, contrairement aux personnes appartenant à la précédente génération et nées en France » [Souida, 1990 : 62-63].

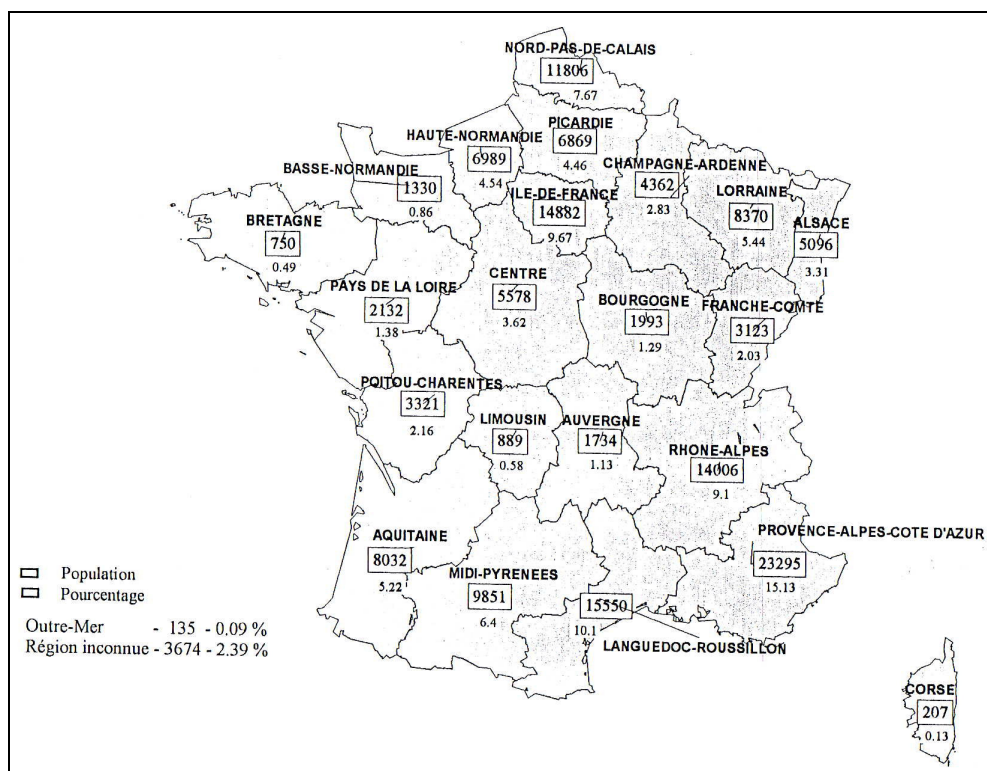
C'est dire, encore une fois, qu'il ne faut pas exagérer le « poids de l'histoire » et qu'il faut tenir compte des contextes sociaux, économiques ou politiques particuliers que ces différentes « générations » ont rencontré.

3. Répartition géographique

Les données sur la répartition géographique se heurtent à des problèmes similaires. La plupart des études sont, en particulier, fondées sur des données qui excluent les Français musulmans rapatriés « intégrés ». C'est le cas, par exemple, des données présentées par C. Wihtol de Wenden pour l'année 1987 [Wihtol de Wenden, 1990c : 12]. Les estimations, effectuées par les préfets à la fin de l'année 1987 montrent que les plus fortes concentrations concernent les départements du Nord et du Var, suivis de la Moselle, des Bouches-du-Rhône, des Vosges et du Gard. Ces chiffres ne tiennent pas compte de ceux qui ont pu s'intégrer et qui, par conséquent, n'ont pas demandé d'aides ou de prestations administratives spécifiques. On ne peut donc pas dire que ces départements sont ceux qui comptent le plus de Français musulmans. Tout au plus, on peut penser qu'il s'agit des départements dans lesquels les fractions les moins intégrées de cette population sont les plus importantes.

Le Service central des rapatriés fournit des données plus récentes mais ces sources sont confrontées aux mêmes biais : elles désignent moins la répartition de la population Française musulmane que la répartition des membres de la première et de

la deuxième « génération » qui font appel aux dispositifs d'assistance [Service central des rapatriés, 1997 : 3].



Source : [Service Central des Rapatriés, 1997]

Les données statistiques disponibles sur la population des Français musulmans rapatriés font donc largement défaut. Les incertitudes fondamentales sur la population concernée et sur les critères délimitant son étendue expliquent en grande partie ces lacunes. A défaut de données générales véritablement fiables, quelques études localisées permettent de souligner un certain nombre de difficultés que cette population rencontre encore aujourd'hui.

B. HANDICAPS. BILAN DES CONNAISSANCES DISPONIBLES

Si dans certains secteurs, comme le logement (1) et la santé (2), les données sont trop parcellaires pour permettre un quelconque bilan, en revanche, dans le domaine de l'éducation (3) et de l'emploi (4) on dispose de données aussi nombreuses que contradictoires.

1. Le logement

Le logement est sans doute l'un des domaines où les études sont les plus rares. S. Abdellatif et R. Douadi constatent qu'il « n'existe pas d'études exhaustive, relative au logement des Français musulmans. Les seules sources dont nous disposons (rapports des délégations régionales à destination du secrétariat d'Etat chargé des Rapatriés) sont toujours ponctuelles, s'attachent essentiellement à la nature de l'habitat (la taille et la qualité) et le mode d'habitat est totalement évacué : vit-on en regroupement de nature familiale ou villageoise, existe-t-il d'abord un regroupement de cette nature ? Quelle est sa fréquence ? Un même foyer regroupe-t-il le couple parental et des couples formés par des enfants ou non ? » [Abdellatif, Douadi, 1990b : 39]. En outre, comme dans la quasi totalité des secteurs, on ne dispose pas d'informations sur la fraction des Français musulmans rapatriés qui s'est rapidement insérée dans la population métropolitaine. Comme le soulignent encore les auteurs : « Pour les [catégories diversement privilégiées], nous ne disposons d'aucune information, tant sur leur reclassement dans la société française que sur leur implantation en métropole (vivent-ils pour la plupart en zone urbaine ou rurale, sont-ils locataires ou propriétaires ?...). Une traversée hâtive de la population RONA tendrait à faire croire que, dans la plupart des cas, cette catégorie est propriétaire de son logement, parfois de véritables propriétés terriennes » [*ibidem*].

Quant aux anciens supplétifs, leur mode d'habitat « découle principalement des modalités de leur installation en France » [*ibidem*]. Les trajectoires socio-résidentielles constituent en effet un des facteurs les plus puissants d'insertion ou de non insertion⁴⁹. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que les pouvoirs publics cherchent à faire disparaître les hameaux en transférant progressivement les populations concernés dans des habitations disposant de davantage de confort⁵⁰. Reste que le regroupement est resté « une des caractéristiques de cette catégorie, qu'il soit institué ou choisi. En effet, il semble que l'attitude des enfants soit au refus de la dispersion (isolement) au sein de la population autochtone. A Dreux, Rouen, Grigny, Issoudun, Marseille, Roubaix, Amiens, le départ de la collectivité d'origine n'a jamais été le fait d'une famille isolée et les intéressés font l'acquisition d'un logement à proximité de la collectivité d'origine (Grigny, Dreux, Roubaix). Un jeune Français musulman évoquera en guise d'explication de ce comportement le sentiment d'insécurité vécu, particulièrement ces dernières années, qui justifie le besoin de vivre en nombre pour prévenir tout danger » [*ibidem*]. Les cas d'installations hors de la communauté d'origine sont donc extrêmement rares et « l'attitude dominante est l'accession à la

⁴⁹ Voir « Le poids des trajectoires socio-résidentielles ».

⁵⁰ S. Abdellatif et R. Douadi signalent qu'en 1989, il ne demeurait plus que neuf hameaux forestiers [Abdellatif, Douadi, 1990b : 39].

propriété en lotissement ou en groupe de deux à six familles apparentées ou originaires du même village (Amiens, Allanville, Issoudun, Marseille, Rouen, Dreux), l'implantation privilégiée étant la zone urbaine (ville même ou proche banlieue) [*ibidem*]⁵¹. L'étude de terrain de R. Yahiaoui sur la Cité de Briquetterie à Amiens corrobore ces analyses [Yahiaoui, 1990 : 47]. Loin d'être « librement » choisies, ces stratégies de regroupement apparaissent donc plutôt comme les conséquences directes d'une situation historique largement imposée et qui continue, d'une génération à l'autre, d'être efficiente.

2. *La santé*

Si les nombreuses thèses de médecine fondées, le plus souvent, sur l'analyse de quelques cas particuliers, ne peuvent être généralisées, elles témoignent cependant de la violence de l'expérience vécue par les pères, source de troubles psychopathologiques plus aigus que dans les autres catégories de migrants, et de la façon dont se traumatisme se transmet aux enfants et, dans une moindre mesure, aux petits-enfants. L. Muller note que « cette production universitaire non négligeable met en évidence l'importance des troubles psychologiques qui affectent un certain nombre de jeunes. Dans leur ensemble, ces travaux ont pour objet de décrire ou de résoudre des pathologies développées chez des enfants de Français musulmans rapatriés, ayant grandi dans un des camps de “Harkis” du Sud de la France » [Muller, 1998a : 407]. Comme le regrette M. Hamoumou, encore une fois, « seule la minorité marginalisée retient l'attention » [Hamoumou, 1993 : 35].

En effet, on ne dispose d'aucune donnée générale sur la santé de cette population, mais seulement de quelques aperçus ou quelques données parcellaires⁵². A. Wormser souligne, par exemple, « la dégradation psychologique, psychique même souvent des hommes vieillissants : la crise économique aidant, le chômage des hommes se répand et avec lui l'instabilité. Une enquête en cours a déjà permis de constater une augmentation des admissions en hôpital psychiatrique, une progression de l'alcoolisme et des violences à l'encontre des femmes et des filles. Les cas de plaies graves et de fractures des membres dues aux coupes sont plus fréquemment constatés dans les hôpitaux et les dispensaires » [Wormser 1984a : 1846]. Les observations de L. Muller qui constate que « bon nombre de ces ex-supplétifs

⁵¹ Selon la Mission interministérielle aux rapatriés, la proportion de propriétaires est assez élevée (environ 55 %) et même légèrement supérieure à celle des Français dans leur ensemble, situation qui doit être relativisée dans la mesure où l'état de ces logements, rarement réhabilités, est bien souvent vétuste et délabrés.

⁵² La Mission interministérielle aux rapatriés fournit, là encore, quelques données ponctuelles mais éclairantes : dans le département du Bas-Rhin, une étude réalisée à partir de dossiers de demandeurs d'emplois enfants d'anciens supplétifs a révélé qu'une proportion particulièrement élevée d'entre eux souffrait d'handicaps physiques ou mentaux.

souffrent à la fois d'un déficit affectif chronique et de graves problèmes de santé inhérents à l'alcoolisme » [Muller, 1999 : 23] vont dans le même sens mais, là encore, ne peuvent être généralisées.

3. L'éducation

Selon C. Wihtol de Wenden, qui rappelle que l'école est « la condition déterminante de la réussite professionnelle et donc un élément majeur du processus d'intégration sociale », la situation scolaire des enfants de harkis se caractérise par des retards et plus globalement, par un fort échec scolaire, en particulier chez les enfants arrivés très jeunes en France ou qui y sont nés entre 1962 et 1972 [Wihtol de Wenden, 1990d : 50]. En outre, « les transferts de population, changements d'école permanents qu'ils entraînent ont eu tendance à aggraver la situation et à entretenir une névrose collective de l'échec » [*ibidem*]. S. Abrial note, dans le même sens, que la plupart des recherches disponibles (essentiellement des monographies) font apparaître, au-delà des variations, un certain nombre de constantes : scolarité médiocre, difficultés très précoces (dès le primaire), orientations inadaptées, faible nombre d'étudiants dans le supérieur ; le tout entravant le départ de ces enfants dans la vie professionnelle [Abrial, 2001 : 38]. Ces observations ne sont pas récentes : A. Wormser, en 1984, faisait déjà un constat similaire :

« En 1972, dans l'enseignement primaire, la moitié des enfants avait un retard scolaire d'un ou deux ans dès le cours préparatoire, qui croissait régulièrement jusqu'au CM2 atteignant jusqu'à trois ans et 83,30 % de l'effectif. Ensuite 45 % se retrouvaient en classes pratiques ou de transition, voie sans issue, ne donnant aucune formation, même professionnelle : 27 % étaient versés dans l'enseignement pré-professionnel. Dans le secondaire, 75 % suivaient le cycle court – celui de l'échec – 25 % seulement étaient susceptibles de s'engager dans le cycle long, menant à la terminale et au baccalauréat. Il était alors impossible d'en dire plus, car les plus âgés, en très petit nombre, atteignaient à peine la Seconde. Mais en 1982, la situation ne s'est pas améliorée. Le retard scolaire du départ s'est atténué, il est le même que pour tous les enfants de milieu identique – quartiers populaires, travailleurs émigrés – etc. Mais 80 % ne vont pas au-delà du primaire, et à 16 ans ont tout au plus un CAP ou un BEP. 20 % seulement accèdent à l'enseignement secondaire, 0,8 % obtiennent le baccalauréat – 0,5 % (moins d'un enfant sur 200, et généralement une fille) franchit le seuil de l'enseignement supérieur » [Wormser, 1984a : 1851-1852].

Pour M. Hamoumou, « les enfants subissent les conséquences désastreuses de l'absence d'une politique de dispersion géographique et d'alphabétisation ou de formation professionnelle des parents. L'échec scolaire est massif. A la fin de la scolarité obligatoire, 15 % seulement atteignent un niveau supérieur ou égal au BEPC et 40 % n'ont aucun diplôme. Cet échec scolaire conjugué à la crise économique

génère une situation de l'emploi catastrophique : 80 % des jeunes de 16 à 25 ans sont sans emploi, soit cinq fois plus que les autochtones. Conséquences prévisibles : les ghettos se pérennisent et la rancœur s'installe » [Hamoumou, 1988b : 24]⁵³. Pour l'auteur, ces chiffres sont le produit de « l'échec de 25 ans de politiques sociales incohérentes ou simplement électoralistes » et constate que « l'insertion des Français musulmans rapatriés [...] reste à entreprendre » [Hamoumou, 1990 : 40].

Cette situation, comme pour les autres secteurs, n'est pas homogène. Outre qu'elle ne concerne que les enfants d'anciens supplétifs, la situation a été très différente selon le rapport à l'École des enfants (lui-même fonction du lieu de naissance, du sexe et du moment d'arrivée en France⁵⁴) et selon que les populations concernées ont été regroupées ou dispersées sur le territoire : « L'échec scolaire est moindre lorsque la population a été dispersée en milieu ouvert, au centre des villes, ou a bénéficié de la solidarité familiale de parents immigrés déjà présents sur le territoire sans avoir à dépendre de l'assistance administrative. Le témoignage du commandant Rivière à propos d'une population des Aurès originaire des mêmes villages le montre assez bien : "Pour des familles qui sont les mêmes, les études scolaires ont été meilleures en Indre-et-Loire (Château-Renault) qu'à Rouen. Il y a eu un problème de regroupement dans les banlieues où les familles étaient laissées à elles-mêmes. Suivant les régions où les gens sont tombés, les destins scolaires ont été différents. A Château-Renault, les familles ont été disséminées parmi les Français, il n'y a pas eu de ségrégation par l'habitat » [Wihtol de Wenden, 1990d : 50].

Les politiques d'aide en matière d'éducation ont, de surcroît, apporté quelques résultats à la fois significatifs et limités dans leur étendue : le Comité national pour les musulmans français a en effet entrepris, dès 1964, de mettre en place des structures d'aide éducative. Le succès de ces expériences a conduit à multiplier et diversifier ces

⁵³ L'auteur se fonde sur « une étude officielle du secrétariat d'Etat aux Rapatriés, peu enclin à dramatiser la situation » [Hamoumou, 1990 : 39]

⁵⁴ « L'enquête menée par Saliha Abedellatif auprès de 25 familles, soit 250 personnes, fait apparaître plus de succès scolaire pour les enfants de Français musulmans nés en Algérie que pour ceux nés en France (notamment chez les garçons) dans une population regroupée en ghettos urbains ou ruraux. La situation s'inverse lorsque l'on considère le cas des enfants de Français musulmans nés après 1962 (meilleur succès chez les filles), car dans le premier cas, la référence au contexte d'origine allait dans le sens d'un projet de mobilité sociale pour les garçons, les filles devant rester à la maison, alors que dans le second cas, le recul des obstacles familiaux et collectifs est plus favorable à l'émancipation des filles par l'école, le garçon étant livré à lui-même. On constate donc aujourd'hui une exclusion des garçons du monde du travail, car les exigences de formation sont devenues plus grandes, comme il y avait exclusion professionnelle des filles (devenues femmes au foyer) nées avant 1962 [...]. Ces résultats paradoxaux montrent que la réussite scolaire tient surtout au milieu familial et que l'on ne saurait se polariser sur le seul système éducatif pour une compréhension de la trajectoire scolaire des enfants : l'évolution sociale des enfants de Français musulmans tient moins à un déterminisme économique et socio-culturel qu'à la rupture de la cohérence de la structure familiale » [Wihtol de Wenden, 1990d : 51-52].

centres dont les objectifs premiers étaient le rattrapage scolaire et la préformation professionnelle. A partir de 1982, des jeunes du contingent ont été chargés de faire du rattrapage scolaire et ont travaillé dans des municipalités auprès d'associations [Wihtol de Wenden, 1990d : 51].

Mais si l'échec scolaire ne semble pas discuté, chacun cherchant avant tout à estimer « l'étendue du désastre », il convient cependant d'apporter à nouveau quelques nuances. Les recherches de A. Souida sur l'agglomération de Roubaix mettent en effet un bémol à ces constatations et font apparaître, une fois encore, la nécessité de resituer la situation de cette population par rapport à un ou des groupes de référence. L'auteur constate en effet que, sur les villes de Roubaix et de Tourcoing, « de manière générale et contrairement aux affirmations habituelles, ces populations (surtout les plus jeunes) connaissent des réussites scolaires très significatives comparées à la population globale de ces deux villes où "l'échec scolaire" et le niveau d'instruction sont parfois des enjeux municipaux tant la situation est préoccupante » [Souida, 1990 : 62].

4. L'emploi et l'insertion professionnelle

En matière d'insertion professionnelle, d'emploi ou de chômage, les mêmes constats catastrophistes peuplent la littérature existante sans que l'on s'interroge (ou, à tout le moins, très rarement) sur le fait de savoir si cette population connaît une situation véritablement différente de celles que connaissent d'autres populations partageant les mêmes propriétés (origine immigrée, faible scolarisation, précarité de l'emploi, etc.). Reste qu'à difficultés égales, il est fort probable que la population des Français musulmans rapatriés les subissent de manière plus violente, tant est fort le décalage entre la situation promise (l'intégration à la société française, devenir des « français à part entière ») et la situation effective (situation de double exclusion). Les actes répétés de violence, au milieu des années 1970 à Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise ou, plus récemment, à Vénissieux, Amiens, Marseille ou Lodève peuvent apparaître comme les manifestations de ce décalage et des frustrations qu'il engendre : « Le regroupement, la densité d'occupation des logements, l'impossibilité de se sentir réellement chez soi (conséquence de l'exil) ainsi que la mauvaise entente avec les enfants d'immigrés maghrébins, contribuent à alimenter haines et rancœurs dans un cadre de vie immuable » [Abrial, 2001 : 40].

L'absence de données statistiques, là encore, alimente les estimations les plus irréalistes, notamment en ce qui concerne le taux de chômage. L'échec scolaire est le plus souvent invoqué, en ce qu'il « rend très aléatoire toute mobilité sociale et enclenche souvent la spirale de la marginalisation : manque de qualification professionnelle, chômage » [Hamoumou, 1990 : 39]. Or, de même qu'il faut relativiser cet échec scolaire, des enquêtes localisées conduisent à nuancer ces

constats récurrents, en replaçant la situation des enfants de Français musulmans rapatriés dans un contexte socio-économique particulier et par rapport à différentes populations de référence. A. Souida montre ainsi que « si le chômage reste relativement important, surtout chez les jeunes, il touche paradoxalement moins les Français musulmans (19 %, même taux qu'à Roubaix-Tourcoing) que leurs homologues d'origine algérienne (26 %). Ainsi, 47 % de la population RONA occupe un emploi (dont 2 % de cadres) contre seulement 34 % chez les immigrés ou les jeunes d'origine algérienne (et 2% de cadres). Alors que chez les "Algériens" les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes (30 % contre 21 %), chez les Français musulmans c'est l'inverse (21 % pour les hommes contre 16 % pour les femmes). Cette situation peut s'expliquer, entre autres, par un comportement différent, selon les sexes, face à l'emploi chez les Française musulmans rapatriés. En effet, parmi les femmes âgées de 18-50 ans, 19 % d'entre elles se déclarent femmes au foyer, contre seulement 4 % chez les "Algériennes". Dans le même ordre d'idées, au niveau de l'emploi chez les 18-50 ans enquêtés, les Français musulmans ont de meilleures situations (respectivement 36 % chez les femmes et 54 % chez les hommes contre 30 % chez les "Algériennes" et 38 % chez les "Algériens" » [Souida, 1990 : 61-62].

En réalité, cette situation est sans doute moins « paradoxale » qu'on a tendance à le croire. A trop isoler « les Français musulmans » (sans voir que ces individus peuvent être définis avec une infinité d'autres critères que le « choix » de leurs pères ou de leurs grands-pères) et à trop considérer qu'il s'agit d'une population « française » et d'autant plus française qu'elle en a fait le « choix » (rhétorique constante du discours sur l'intégration des harkis, en permanente contradiction avec l'histoire et avec la réalité quotidienne), on a tôt fait d'oublier que cette population partage de nombreuses caractéristiques communes avec d'autres catégories de migrants (en particulier sa faible qualification) et qu'elle a eu aussi à faire face aux mêmes difficultés d'intégration (racisme, précarité des emplois attribués, etc.).

Ce double enfermement a eu pour effet de radicaliser les analyses sur « l'intégration » ou l'insertion : puisque les Français musulmans ne pouvaient pas être intégrés au point d'être considérés comme « Français » (alors qu'ils le « devaient », qu'on leur avait promis), c'est qu'ils ne s'étaient pas intégrés du tout. Cette logique du « tout ou rien » traverse de façon si profonde la littérature qu'il est extrêmement rare qu'on prenne soin de mesurer l'insertion des Français musulmans à l'aune d'autre chose que le « modèle » français défini, en général, par la situation moyenne (en matière d'emploi, de scolarité, de santé, etc.).

Or, la situation des Français musulmans rapatriés apparaît bien souvent médiane : s'ils rencontrent davantage de difficultés que les « Français », leur situation n'en reste

pas moins souvent meilleure que celle des autres « Français d'origine algérienne » et rejoint, dans cette mesure, la position « intermédiaire » des autres catégories de Français par acquisition. Parler d'échec ou de réussite de l'intégration n'est possible que lorsque l'on se fixe un groupe de référence. Si l'on admet que la population des Français musulmans rapatriés avait, dès le départ, des propriétés sociales plus handicapantes que celles des autres migrants économiques originaires d'Afrique du Nord (très faible qualification professionnelle notamment) et qu'elle s'est, globalement, mieux insérée dans la communauté française, on est conduit à relativiser les constats catastrophistes et récurrents tenus sur cette population.

*

* *

L'analyse de la situation actuelle des Français musulmans rapatriés se heurte donc à une série d'obstacles méthodologiques qui doivent conduire à interpréter et à utiliser les données statistiques disponibles avec la plus grande prudence. Si l'on s'en tient, cependant, aux quelques études qui apparaissent, on s'aperçoit que, que la situation n'est pas si catastrophique et désastreuse qu'on ne le dit. En matière de scolarité et de d'emploi, en particulier, il convient de nuancer les analyses récurrentes sur l'échec scolaire et le chômage massifs, la position de cette population étant en réalité médiane. L'absence ou la faiblesse des données en matière de logement ou de santé ne permet pas de faire des constats similaires. Sur ce terrain encore, des études particulières pourraient être menées.

CONCLUSION

Une analyse critique des sources disponibles permet de rompre avec un certain nombre d'idées reçues que la méconnaissance générale sur les Français musulmans rapatriés contribue à entretenir. Il est ainsi indispensable de réinterroger l'étiquette par laquelle on désigne cette population, tout comme il est nécessaire de rompre avec les discours récurrents sur « l'engagement » des harkis ou leur « non-intégration », avant d'entrer dans le détail de l'analyse des données statistiques disponibles dont la présentation a souvent pour effet de lisser les difficultés qui préexistent à leur production.

Une synthèse des sources existantes aboutit alors à un bilan contrasté. Il s'agit en effet d'une population, qui loin de se présenter comme une « communauté », est en réalité un ensemble hétérogène d'individus séparés par un clivage entre une fraction « intégrée » dont personne ne parle, et une fraction qui, encore aujourd'hui, cumule un certain nombre de handicaps. La logique de resserrement des études scientifiques autour de ces populations « à problèmes » a ainsi eu pour principal effet de ne présenter qu'une vision très partielle de la situation actuelle des Français musulmans rapatriés. Si toutefois on se focalise sur cette fraction, il demeure deux questions majeures.

D'une part, l'analyse des facteurs de ces handicaps conduit à souligner le poids de l'histoire vécue par les anciens supplétifs tout en le nuancant. Si les conditions de l'exil et du rapatriement, la spécificité des trajectoires socio-résidentielles, le silence autour de l'histoire des harkis (tant en France qu'en Algérie), le silence des pères eux-mêmes ou encore l'ambiguïté paralysante d'une étiquette qui entre en contradiction avec les principes de l'intégration « à la française » sont autant de facteurs spécifiques à la population des Français musulmans rapatriés, en revanche, les caractéristiques sociales de cette population, tout comme celles du contexte (social, économique, politique) dans lequel elle s'est trouvée placée, sont, elles, communes à d'autres catégories de migrants.

D'autre part, si l'on cherche à prendre la mesure de ces handicaps – tâche difficile tant les données sont peu fiables et/ou parcellaires – on aboutit, là encore, à un constat mitigé. Dans certains secteurs, les connaissances sont trop lacunaires pour pouvoir avancer des conclusions solides. En matière de logement, il semble que cette population se caractérise par un fort regroupement qui nuit aux possibilités d'insertion mais on ne dispose pas d'informations précises sur la mobilité géographique ou sur les conditions et les modalités de ces regroupements. Dans le domaine de la santé, en dehors des études des cas cliniques que l'on ne peut généraliser, les études font défaut. En matière de scolarisation et d'emploi, les données sont plus nombreuses car

il s'agit des secteurs où la demande d'information des pouvoirs publics est la plus forte. Pourtant, les bilans restent contradictoires : si on souligne, de façon récurrente et sans toujours le vérifier, un échec scolaire et un chômage massifs, des études localisées aboutissent, elles, à des conclusions plus nuancées, sinon contraires.

PISTES DE RECHERCHE

Au total, de nombreux terrains restent encore en friche et l'inventaire réalisé permet de situer précisément les domaines où des recherches seraient particulièrement souhaitables. Deux directions différentes se présentent.

En premier lieu, il semble nécessaire d'engager des recherches dans les secteurs où les connaissances sont encore très lacunaires, en particulier dans ceux de la mobilité géographique (regroupement, dispersion), de la mobilité sociale (études, emplois, mariages) et de la santé. Si le choix d'une double approche géographique et sectorielle a pour principal inconvénient de « produire » en grande partie les observations que l'on cherche à recueillir, certaines zones géographiques fonctionnant comme des zones d'exclusion, il reste qu'elle seule permet d'étudier de manière fine les difficultés que connaissent encore aujourd'hui les anciens supplétifs et leurs enfants. Une série de monographies, dans différentes régions ou dans différentes zones au sein d'une même région, devrait permettre de combler les lacunes dans ces secteurs et aurait pour objectif de saisir la situation des fractions les plus en difficulté de cette population. L'analyse des sources écrites disponibles laisse en effet penser qu'une fraction des Français musulmans rapatriés se trouve encore aujourd'hui dans des situations d'exclusion telles qu'elle ne fait même pas appel, faute d'information ou par renoncement, aux dispositifs d'aide mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Mais, pour contrebalancer l'effet de grossissement sur ces difficultés dont on a vu combien il était préjudiciable, il apparaît indispensable, en second lieu, de procéder à une enquête lourde dont les principes de construction et la méthodologie ne préjugeraient pas de ces handicaps et de ces situations d'exclusion. La lecture des travaux réalisés montre que la fraction la moins connue de cette population est aussi la plus nombreuse et que les prises de parole associatives au nom de l'ensemble des Français musulmans rapatriés ont pour effet de resserrer l'espace de la discussion autour d'une série de problèmes et d'une partie de cette population. Elles laissent ainsi dans l'ombre tous ceux qui, par méconnaissance ou par choix, ne se trouvent pas dans ce secteur et ne *retrouvent* pas dans ses discours. Redonner la parole à ceux qui d'ordinaire ne l'ont pas devrait permettre, par des analyses de grande échelle sur des cohortes et des trajectoires familiales, de saisir rétrospectivement des processus d'intégration réussie, de mieux comprendre les situations différenciées des première, seconde et troisième génération et d'analyser sous un autre angle les rapports de ces individus à leur passé et leur avenir dans la société française. Une enquête exhaustive étant impossible, les données de la Mission interministérielle aux rapatriés pourraient constituer une bonne base de départ pour reconstituer ces cohortes et ces familles.

ANNEXES

TABLEAU RECAPITULATIF DES ESTIMATIONS

Ce tableau recense la plupart des estimations mentionnées dans les sources écrites. On a précisé, quand elles étaient explicitement mentionnées, les modalités de calcul de ces estimations.

1957	<ul style="list-style-type: none"> ● 42 000 musulmans dans les forces de l'ordre françaises (supplétifs en Algérie)
1958	<ul style="list-style-type: none"> ● 88 000 musulmans dans les forces de l'ordre françaises (supplétifs en Algérie) dont : 31 000 soldats armée régulière, 24 000 harkis, 8 000 groupes d'autodéfense, 25 000 autres supplétifs (maghzen, unités régionales, GMS)
1961	<ul style="list-style-type: none"> ● 250 000 à 300 000 musulmans « engagés dans la lutte contre le FLN », soit 1 000 000 en comptant leurs familles ; dont : 50 000 notables et anciens combattants, 20 000 militaires d'active ou engagés, 17 000 appelés du contingent, 19 000 moghaznis des SAS, 8 500 gardes des GMS, 63 000 harkis et 55 000 membres des groupes d'autodéfense [FAIVRE, 1990 : 16]
1962	<ul style="list-style-type: none"> ● 263 000 musulmans profrançais menacés (rapport transmis à l'ONU, dont : 20 000 militaires de carrière, 40 000 militaires du contingent, 58 000 harkis, 20 000 moghaznis, 15 000 GMPR et GMS, 60 000 GAD, 50 000 élus, anciens combattants et fonctionnaires ; <i>Rapport sur les crimes de guerre commis en Algérie depuis le 19 mars 1961</i>, établi par C. de Saint-Salvy, cité in [Hamoumou, 1993]) ● 20 000 à 50 000 rapatriés en France
1968	<ul style="list-style-type: none"> ● 134 724 Français-Musulmans dont 87 816 nés en Algérie et 46 908 enfants nés en France depuis 1962. Soit au total 24 320 familles (Recensement INSEE 1968, le dépouillement de la région Midi-Pyrénées n'a pu être pris en compte). ● 175 000 en comptant les enfants nés de mères recensées en 1968 comme Françaises musulmanes (recensement INSEE 68)
1972	<ul style="list-style-type: none"> ● 174 000 (première enquête Servier)
1973 (1 ^{er} jan)	<ul style="list-style-type: none"> ● 180 000 (première enquête Servier)
1975 (1 ^{er} jan)	<ul style="list-style-type: none"> ● 200 000 à 220 000 enfants nés après 1962 compris [Heinis, 1977]
1977	<ul style="list-style-type: none"> ● 250 000 [Abdellatif, 1981]
1982	<ul style="list-style-type: none"> ● 500 000 à 700 000 personnes (selon Secrétariat d'Etat aux Rapatriés, cité in [Hamoumou, 1988b : 7]. L'auteur ne donne pas la source de ce chiffre qui semble incohérent par rapport aux autres estimations du Secrétariat d'Etat aux Rapatriés, par exemple en 1988 et 1990 où ces chiffres sont inférieurs).
1984	<ul style="list-style-type: none"> ● 350 000 pour les générations 1 et 2 (seconde enquête Servier)
1986 (1 ^{er} jan)	<ul style="list-style-type: none"> ● 171 000 pour les générations 1 et 2 dont 78 000 Français Musulmans et 93 000 enfants nés en France Les enfants de mariages Français musulmans / étrangers sont exclus à cause des risques de double comptage. Ces estimations sont obtenues en faisant vieillir la population du recensement de 1968 car le recensement de 1975 ne contient plus la donnée « Français musulmans » (enquête INED, TRIBALAT Michèle, « Maghrébins en France : quelques

	facteurs d'intégration », Colloque, Los Angeles, mai 1988).
	<ul style="list-style-type: none"> ● 250 000 pour les générations 1, 2 et 3 (estimation fondée sur : 59 947 déclarations recognitives de nationalité par tous les adultes de 18 ans et environ 10 000 demandes de réintégration dans la nationalité française entre 68 et 84)
1988	<ul style="list-style-type: none"> ● 400 000 (estimation André Wormser, président du Comité national pour les musulmans français) ● 450 000 (estimation de la Délégation aux Rapatriés, d'après les déclarations des préfectures) ● 700 000 à 800 000 [Abdellatif]
1990	<ul style="list-style-type: none"> ● 400 000 à 500 000 [CNAF, 1990 : 9] ● 420 000 (estimation du délégué aux rapatriés, cité in [Favre, 1990 : 19])
1997 sept	<ul style="list-style-type: none"> ● 154 000 pour les générations 1 et 2 (estimation du Service Central des Rapatriés effectuée à partir de 2023 dossiers étudiés par le SCR entre 92 et 97 comportant une fiche familiale d'état civil ; « Démographie [Service Central des Rapatriés, 1997])

CATALOGUES CONSULTÉS

En dehors des références bibliographiques mentionnées dans les sources écrites (en fin d'ouvrage ou en note), on a interrogé de façon systématique une série de moteurs de recherche et de catalogues :

Bibliographie Nationale Française (1970-mars 2002) : recense les livres, périodiques, collections et documents électroniques publiés en France et entrés à la BnF par dépôt légal

BnF Opale plus catalogue bnf : catalogue de la Bibliothèque Nationale de France

British Library General Catalogue : catalogue des ouvrages de la British Library jusqu'en 1995. Près de six millions de notices bibliographiques.

Catalogue FNSP : catalogue de la bibliothèque de la Fondation Nationale des Sciences Politiques dont l'intérêt est qu'il recense non seulement des ouvrages, mais aussi des articles, des mémoires, thèses et études diverses, des dossiers de presse, etc.

Sudoc (Système universitaire de documentation) : ce catalogue permet d'effectuer des recherches bibliographiques sur les collections de bibliothèques universitaires françaises et autres établissements d'enseignement supérieur, pour tous les types de document et sur les collections de périodiques de 2900 centres documentaires.

Dissertation abstracts (1861-aujourd'hui) : répertoire de thèses, essentiellement nord-américaines. Accessible par internet.

Docthèse (mise à jour février 2002) : répertoire des thèses soutenues depuis 1972 pour les lettres, sciences humaines et sociales et les sciences, depuis 1983 pour les disciplines de santé et depuis 1990 pour la médecine vétérinaire.

Electre (mai 2003) : recense les ouvrages à paraître, disponibles, épuisés ou indisponibles, publiés en France ou à l'étranger en langue française et les CD-Rom commercialisés en France.

Francis (1984-aujourd'hui) : bibliographie multilingue, Francis permet d'obtenir en sciences humaines, sociales et économiques des références issues de 9 000 périodiques du monde entier, d'actes de congrès, de thèses, de rapports. Accessible par internet.

Généralis : Base de donnée pluridisciplinaire qui indexe les articles d'une centaine de titres de presse français, dans tous les domaines : politique, économie, questions de société, histoire, art, sciences de l'art, sciences et techniques, etc. Les notices sont accompagnées d'un bref résumé. Accessible par internet. (harki*=18 items)

Historical abstracts : Base de donnée anglo-saxonne recensant les articles parus dans une sélection extrêmement large de revues historiques

Index to Theses (1970-aujourd'hui) : répertoire des thèses soutenues dans les Universités de Grande-Bretagne et d'Irlande. A partir de 1987, les notices des thèses de doctorat comportent un résumé. Base de donnée régulièrement mise à jour et accessible sur internet.

Mémoire et actualité de la région Rhône-Alpes : catalogue des collections d'histoire et d'actualité régionales conservées dans trente-cinq bibliothèques des huit départements de la région Rhône-Alpes (aucune réponse)

Myriade (édition 2001) : catalogue recensant les articles parus dans les périodiques

Periodical Content Index : dépouille les tables des matières de plus de 3000 périodiques américains et européens en sciences humaines, sociales, littérature, histoire, histoire de l'art, etc. depuis leur origine jusqu'en 1995. Accessible par internet.

Rémésis

Sociological abstracts : Base de donnée anglo-saxonne recensant les articles parus dans une sélection importante de revues de sociologie.

BIBLIOGRAPHIE

Les dates entre crochets font référence à la dernière édition.

La date de la première édition est indiquée entre parenthèses.

- ABDELLATIF S. [1981], *Enquête sur la condition familiale des Français musulmans en Picardie*, Thèse de troisième cycle, EHESS, Paris VII, 1981.
- ABDELLATIF S. [1984a], « Etre français-Musulman en Picardie », in *La France au pluriel*, Pluriel/Crispa, L'Harmattan, 1984.
- ABDELLATIF S. [1984b], « Les Français-Musulmans ou le poids de l'histoire à la travers la communauté picarde », *Les Temps Modernes*, n° 452-453-454, mars-avril-mai 1984, p. 1812-1838.
- ABDELLATIF S. [1988], *Un isolat contemporain : les Français-musulmans*, rapport intermédiaire pour le ministère de la Culture, FAS, 1988, 15 p.
- ABDELLATIF S. [1990a], « Le Français Musulman ou une entité préfabriquée », *Hommes et migrations*, 1135, septembre 1990, p. 28-33.
- ABDELLATIF S., DOUADI R. [1990b], « L'habitat », *Hommes et migrations*, 1135, septembre 1990, p. 39-40.
- ABI SAMRA M. [s.d.], *Le logis d'Anne, histoire d'un village ségrégé*, S.d., inédit.
- ABI SAMRA M., FINAS F.-J. [1987], *Regroupement et dispersion. Relégation, réseaux et territoires des Français-Musulmans*, Rapport pour la Caisse des Allocations Familiales, Université Lyon 2, 1987.
- ABRIAL S. [1993], *Fils et filles de harkis en région Rhône-Alpes*, Mémoire de DEA, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Grenoble, 1993.
- ABRIAL S. [1996], « Visions, perceptions et expériences de la citoyenneté par les fils et les filles de harkis : des jeunes à l'épreuve de leur identité », Actes du colloque *Identité collective et représentation symbolique*, Paris, FNSP, 3 au 6 juillet 1996, juillet 1996 .
- ABRIAL S. [1999], *Les identités politiques des enfants de Harkis. Implications citoyennes et niveaux d'intégration sociale de jeunes franco-maghrébins, entre héritage culturel et modernité*, Thèse de science politique (dirigée par B. Denni), Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Grenoble, 1999, 765 p.
- ABRIAL S. [2001], *Les enfants de harkis, de la révolte à l'intégration*, Paris, L'Harmattan coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 2001, 256 p.
- AGERON C.-R. [1993], *L'Algérie des Français*, Paris, Seuil coll. « Points Histoire », 1993, 371 p.
- AGERON C.-R. [1994], « Le drame des harkis en 1962 », *Vingtième siècle*, n° 42, avril-juin 1994, p. 3-6.
- AGERON C.-R. [1995], « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle*, n° 48, 1995, p. 3-20.
- AGERON C.-R. [2000], « Le "drame des harkis". Mémoire ou histoire ? », *Vingtième siècle*, n° 68, octobre-décembre 2000, p. 3-15.
- ALLAIS M. [1999], *L'Algérie d'Enian*, Bièvres, Jeune Pied Noir, 1999, 1ère édition 1962.
- AMET B. [2002], *Harkis nos frères*, Paris, Osmondes, 2002.
- ANDOQUE N. d' [1977], *Guerre et Paix en Algérie, 1955-1962. L'épopée silencieuse des S.A.S.*, Paris, Société de Production Littéraire, 1977.
- ANGLADE J. [1976], « Les Français-musulmans », in *La vie quotidienne des immigrés en France de 1919 à nos jours*, Paris, Hachette, 1976, p. 105-131.

- AVRIL M. [1990], *La XIIème croisade : à travers tant de larmes, nos harkis, afin qu'ils aient la vie*, Salérans, Association Notre-Dame, 1990.
- AZNI B. [2002], *Harkis, crime d'Etat. Généalogie d'un abandon*, Paris, Ramsay (réédition J'ai Lu coll. « Littérature générale »), 2002, 222 p.
- BAILLET P. [1976], « Les rapatriés d'Algérie en France », *Notes et Etudes documentaires*, La Documentation Française, Paris, n°4275-4276, mars 1976.
- BARBEAU C. [1973], *Rapport sur la situation des Français Musulmans rapatriés d'Algérie*, Paris, Groupe de travail interministériel présidé par M. C. BARBEAU, 1973, 14 p. + annexes .
- BAROU J. [1996], « Citoyenneté et intégration, participation individuelle ou repli communautaire ? », in BLANC M., DIDIER G., FLYE SAINTE-MARIE A., *Immigrés en Europe : le défi citoyen*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- BECCARIA L. [1988], *Hélie de Saint-Marc*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1988.
- BELKITER H. [1996], *Conséquences de la guerre et de la paix sur l'intégration des harkis et de leurs familles : étude historico-sociologique*, Thèse de sociologie, Montpellier 3, 1996, 335 p.
- BENNASSAYAG M. [1990], « Pour une intégration définitive dans la communauté nationale », *Hommes et migrations*, 1135, septembre 1990, p. 3-4.
- BERTHELIER R. [1976], *Incidence psychopathologique de la transplantation dans une population musulmane*, Thèse de psychologie, Lyon, 1976
- BESNACI-LANCOU F. [2003], *Fille de Harki : le bouleversant témoignage d'une enfant de la guerre d'Algérie*, Paris, Editions de l'Atelier collection « La vie au cœur », 2003, 125 p.
- BOUALAM B. [1964], *Les harkis sans la France*, Paris, France-Empire, 1964.
- BOUALAM S. [1983], *Les harkis au service de la France*, Paris, France-Empire, 1983, 1ère édition 1963.
- BOUALAM S. [1991], *Mon pays, la France !*, Paris, France-Empire, 1991, 293 p., 1ère édition 1962.
- BOUAMAMA S., CORDEIRO A., RIOUX M. (dir.) [1992], *La citoyenneté dans tous ses états. De l'immigration à la nouvelle citoyenneté*, Paris, CIEMI / L'Harmattan, 1992.
- BOUGUERRA K. [1982], *Stratégie internationale et développement à la périphérie. L'intégration des Français Musulmans*, Thèse de sociologie, Université d'Aix-Marseille 1, 1982.
- BOUILLAGUET R. [1984], *Les politiques sociales mises en œuvre en faveur des Français-musulmans*, mémoire de DESS de l'IEP de Grenoble, septembre 1984, 68 p.
- BOULHAIS N. [1994], *Les communautés harkies du Nord, en particulier celle du bassin de la Sambre. Mémoire d'une population. Milieux économiques, associatifs et socio-culturels*, Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université Lille 3, 1994, 143 p. + annexes.
- BOULHAIS N. [1996], « Les harkis chaouiàs, des Aurès au bassin de la Sambre (1954-1996) », *Revue du Nord*, vol. 78, n°316, 1996, p. 581-604.
- BOULHAIS N. [2002], *Des harkis berbères, de l'Aurès au nord de la France*, Villeneuve-d'Ascq (Nord), Presses Universitaires du Septentrion coll. « Histoire et civilisations », 2002, octobre, 439 p.
- BOUNEB K. D. [1985], « Adaptation et identité culturelle des jeunes français musulmans », *Cahiers d'anthropologie et biométrie humaine*, vol. 3, n°3-4, 1985, p. 1-21.
- BOUNEB K. D. [1985], *Musulmans-Français de la seconde génération. Adaptation, phénotype et représentation de soi*, Thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de J. Raveau, Paris 5, 1985, 344 p. + annexes.
- BOUNEB K. D. [1991], *Délit de faciès. Intégration des harkis ?*, Paris, Editions Tougui, 1991.
- BREJOT C. [1986], *Histoire des Groupes Mobiles de Sécurité en Algérie*, Association des G.M.S., 1986.
- BRIERE C. [1986], *Qui sont les harkis ?*, Le Chesnay, Editions de l'Atlantrope, 1986, 32 p., texte d'un exposé fait le 24 mars 1974 à Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

- BRIERE J.-L. [1973], *Quelques aspects de la vie Français-musulmans de Semoy (Loiret)*, mémoire, Ecole Nationale de la Santé Publique, 1973, 79 p.
- BRILLET E. [1999], « Au nom des pères : la quête à être des enfants de harkis », *Drôle d'époque*, Forum de l'IFRAS / Université Nancy 2, n° 4, printemps 1999, p. 173-188.
- BRILLET E. [2000], « La contingence et la geste : le harki, l'indicible du "mouvement de l'histoire" », in BROSSAT A., DEOTTE J.-L. (dir), *L'époque de la disparition politique et esthétique*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- BRILLET E. [2001], « Les problématiques contemporaines du pardon au miroir du massacre des harkis », *Cultures et conflits*, n° 41, printemps 2001, p. 47-73.
- BRUN F. [1973], *Les Français d'Algérie dans l'agriculture du Midi méditerranéen : étude géographique*, Gap, Ophrys, 1976, 389 p., publication de sa thèse de Lettres, Aix Marseille 1, 1973.
- CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (éd.) [1990], *Territoires, itinéraires, réseaux : trajectoires des familles françaises-musulmanes*, Bureau de la recherche de la caisse nationale des allocations familiales, 1990, 111 p.
- CARRERAS G. [1977], *On les appelait les harkis... et pourtant ils étaient soldats de France !!*, Paris, L'Harmattan, 1997, 60 p.
- CESARI J. [1993], « Citoyenneté et acte du vote des individus issus de l'immigration maghrébine », *Politix*, n° 22, 2ème trimestre 1993, p. 93-103.
- CHAMSKI T. [1961], *La Harka*, Paris, Robert Laffont, 1961.
- CHARBIT T. [1999], *Le vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyer*, Rapport de synthèse pour la Direction de la Population et des Migrations du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Paris, 1999, 78 p., publié in *Le Point Sur*, juin 1999, ADRI-DPM, 12 pages.
- CHAREF M. [1989], *Le harki de Meriem*, Paris, Mercure de France coll. « Bleue », 1989, 208 p.
- CHERAQUI Y. [2001], *Bande de sauvages*, Paris, Vauvenargues coll. « Faits divers », 2001, novembre, 219 p.
- CIRBA R. [1973], *Troubles mentaux chez les transplantés musulmans*, Thèse de Médecine, Montpellier, 1973.
- COLL B., TITRAOUI T. [1991], *Le livre des Harkis*, Bièvres, Jeune Pied Noir, 1991, 273 p., préface de Jacques Soustelle et Ali Boualam.
- COLL B., TITRAOUI T. [1997], *Agenda-guide 1997 des harkis, des pieds-noirs, des Français d'A.F.N. et d'Outre-Mer et de tous leurs amis*, Bièvres, Jeune Pied Noir.
- COLLECTIF [1962], *Le livre blanc des harkis, La nation française*, n° 371, 1962.
- COMITE INTERCANTONAL D'ANIMATION (DERRIEU B., KADI H., JEANNET M.) [1997], *La cité des tapis. Une communauté de rapatriés d'Algérie*, Lodève (Hérault), Editions Domens Pézenas, 1997, 79 p.
- COMITE NATIONAL POUR LES FRANÇAIS-MUSULMANS [1969], *Problèmes pratiques relatifs aux déclarations de nationalité*, 15 mai 1969.
- COMITE NATIONAL POUR LES MUSULMANS FRANÇAIS [1975], *Rapport moral pour 1974, Compte rendu financier 1974, Projet de budget 1975*, Paris, 1975.
- COMITE NATIONAL POUR LES MUSULMANS FRANÇAIS [1976], *Rapport moral pour 1976, Compte rendu financier 1976, Projet de budget 1977*, Paris, 1977.
- COMTAT E. [2000], *Le comportement politique de pieds-noirs d'Algérie. Etude de cas dans l'Isère*, Document du CIDSP série « Analyses et commentaires », n°9, CIDSP / Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2000.
- DAURELLE A. [1975], *Les harkis*, mémoire de Droit international, Aix-en-Provence, 1975, 86 p.

- DELAUNAY C. [1982], *Conflit identitaire et délinquance des enfants de Musulmans-français*, mémoire de DEA de sociologie, EHESS, 1982.
- DELPART R. [2003], *Les oubliés de la guerre d'Algérie : les dossiers restés secrets*, Neuilly (Hauts-de-Seine), M. Lafon, 2003, janvier, 349 p.
- DEVAUX A. [1976], *Etude comparative de la population d'une école de village composée à mi-partie d'enfants d'origine algérienne. Une aperçu de la vie en France d'anciens Harkis et de leurs familles*, Thèse de 3^{ème} cycle en psychologie sous la direction de Mme Gratiot, Université Paris V, 1976, 243 p.
- DIEFENBACHER M. [2003], *Parachever l'effort de solidarité nationale envers les rapatriés, promouvoir l'œuvre collective de la France outre-mer*, Paris, Mission interministérielle aux rapatriés, 2003, 52 p.
- DIOP M. [1990], « Regards croisés », *Hommes et migrations*, 1135, septembre 1990, p. 34-38.
- DJAMI (pseudo) [1993], *C'est la vie*, Paris, La Pensée Universelle, 1993, 162 p.
- DREY J. [2003], *Brabim de France*, Paris, Godefroy de Bouillon, 2003, 104 p.
- ENJELVIN G.D. [1997], *Carte d'identité et identité à la carte en France : le cas de l'intégration de la population Harkie*, Thèse anglaise, M. Phil. Loughborough, 1997.
- ETCHEGARAY M. [1973], *Un camp de réfugiés algériens en France : Bias*, Thèse de médecine, Bordeaux II, 1973.
- FAIVRE M. [1990], « Une histoire douloureuse et controversée », *Hommes et migrations*, n° 1135, septembre 1990, p. 13-20.
- FAIVRE M. [2001], « L'histoire des harkis », *Guerre mondiale et conflits contemporains*, n° 202-203, avril-septembre 2001, p. 55-63.
- FAIVRE M. [1995a], *Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie. Des soldats sacrifiés*, Paris, L'Harmattan coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1995, 268 p.
- FAIVRE M. [1995b], *Un village de Harkis. Des Babors au pays droubais*, Paris, L'Harmattan coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1995, 259 p.
- FAIVRE M. [2000], *Les archives inédites de la politique algérienne (1958-1962)*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- FERDI S. [1981], *Un enfant dans la guerre*, Paris, Seuil 1981.
- FLEURY G. [1976], *Les combattants du mauvais choix : harkis*, Editions B.M., 1976.
- FLEURY G. [1989], *Le combat des harkis*, Versailles, Editions des Sept Vents, 1989, 221 p.
- FONT-PIQUET C. [1996], « De Nemours à Largentière, une solidarité : le réseau des officiers de la D.B.F.M. », in JORDI J.-J. et TEMIME E. (dir.), *Marseille et le choc des décolonisations*, Aix-en-Provence, Edisud, 1996.
- FONT-PIQUET C. [1993], *L'engagement des anciens harkis de Largentière auprès de l'armée française : connaissance et interprétation de leurs descendants*, DEA d'Anthropologie, Université Montpellier 3, 1993.
- FRANÇOIS P. [1989], « Les harkis », *Administration*, 1989.
- GAGET R. G^{al} [1990], *Commando Georges. Des harkis de feu*, Paris, J. Grancher coll. « Témoignages pour l'histoire », 1990, 243 p.
- GARCEAU J.-M. [2002], *Vive la France ! L'odyssée des harkis du commando Kodja*, Paris, Godefroy de Bouillon, 2002, 157 p.
- GENSANE P. [1985], *Commentaires sur l'alcoolisme dans une population d'anciens harkis hospitalisés. A propos de quinze observations d'un service de psychiatrie adulte*, Thèse de médecine, Montpellier 1, 1985.
- GUERARD S. [1996], *Etude du processus identitaire des enfants de harkis*, Mémoire de DEA de l'IEP de Paris, 1996, 202 p.

- HAMOUMOU M. [1981], *Essai de compréhension de quelques processus d'acculturation à travers les enfants d'anciens harkis*, maîtrise de psychologie, Université de Clermont-Ferrand II, 1981, 189 p.
- HAMOUMOU M. [1982], *Essai d'analyse du vécu d'une population en situation d'acculturation : le cas des jeunes filles d'origine algérienne*, mémoire de DESS de psychologie clinique, IPA, Université de Clermont-Ferrand II, 1982, 230 p.
- HAMOUMOU M. [1983], *Le sens de l'honneur*, mémoire de DEA de sociologie, EHESS, 1983, 179 p.
- HAMOUMOU M. [1986], « L'honneur perdu », *Annales*, 1986, p. 771-787.
- HAMOUMOU M. [1987], « Les Français-Musulmans : rapatriés ou réfugiés ? », *AWR Bulletin, Revue trimestrielle des problèmes des réfugiés*, Vienne, n°4, 1987, p. 185-201.
- HAMOUMOU M. [1988a], *Archives orales de Français-Musulmans ou les conditions d'une immigration de guerre*, Rapport à l'attention du Ministère de la Culture, direction du Patrimoine Ethnologique, Paris, 1988, juin, 174 p.
- HAMOUMOU M. [1988b], *Rapport final du projet : Archives orales de Français Musulmans ou les conditions d'une immigration de guerre*, Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine Ethnologique, 1988, juin, 150 p.
- HAMOUMOU M. [1989], *Les Français-Musulmans rapatriés. Archéologie d'un silence*, Thèse de sociologie sous la direction de L. Valensi, EHESS, Paris, 1989.
- HAMOUMOU M. [1990], « Les harkis, un trou de mémoire franco-algérien », *Esprit « France-Algérie : les blessures de l'histoire »*, n° 161, mai 1990, p. 25-45.
- HAMOUMOU M. [1991], « Français musulmans rapatriés. Archéologie d'un silence », *Mire Info*, n° 22, février 1991, p. 30-35.
- HAMOUMOU M. [1993], *Et ils sont devenus harkis*, Paris, Fayard, 1993, 364 p.
- HEINIS A. [1977], *L'insertion des Français-Musulmans. Etude faite sur les populations regroupées dans le midi de la France dans les centres d'ex-harkis*, Thèse de Sciences économiques, Montpellier, Université Paul Valéry, 1977, 329 p. + annexes.
- HEINTZ F. [1982], *Le Harki des gendarmes rouges, 1954-1962*, Les Sables-d'Olonne, Le Cercle d'Or, 1982, 262 p.
- IANS A. [2000], *Aït Idriss et la Harka 303*, Bordeaux, A. Ians, 2000, 53 p.
- IDRISSI A. [1984], *Les Français musulmans ou l'émergence d'une force politique*, Thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de G. Michaud, Université de Nice, 1984, 312 p.
- JAMMES P. Dr [1999], *Médecin des harkis au camp de Bias, 1970-1999*, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Editions de la Motte, 1999, 37 p.
- JARRIGUE R. [1983], *Système de communication d'une communauté harkie dans son environnement : vers une identité « Harkie »*, Thèse de troisième cycle de Lettres et Sciences Humaines, Université Bordeaux 3, 1983.
- JASSERON G. [1965a], « Les harkis en France », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n°4, 1965.
- JASSERON G. [1965b], *Les harkis en France : scènes et témoignages*, Paris, Editions du Fuseau, 1965, 159 p.
- JELEN C. [1991], *Ils feront de bons Français. Enquête sur l'assimilation des Maghrébins*, Paris, Robert Laffont, 1991.
- JORDI J.-J. [1993], *De l'exode à l'exil. Rapatriés et pieds-noirs en France*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- JORDI J.-J., HAMOUMOU M. [1999], *Les harkis, une mémoire enfouie*, Paris, Autrement coll. « Monde Français d'ailleurs, peuple d'ici », n°112, 1999, février, 160 p.
- JUAN MAZEL E. [1976], *Contribution à l'étude de la psychopathologie des anciens harkis et de leurs descendants à la lumière d'une politique de secteur*, Thèse de médecine, Marseille, 1976.

- KABERSELI A. [1988], *Le chagrin sans la pitié*, Dieppe (ou Dieppe), Clin d'œil, 1988, 256 p.
- KARA B. [1984], *La marche*, Paris, Sinbad, 1984.
- KARA M. [1997], *Les tentations du repli communautaire : le cas des Franco-Magrébins en général et des enfants de Harkis en particulier*, Paris, L'Harmattan coll. « Logiques sociales », 1997, 300 p.
- KEMOUN H. [2003], *M. le barki*, Paris, Editions A. Carrière, 2003, février, 231 p.
- KEPEL G. [1991], *Les banlieues de l'Islam*, Paris, Seuil coll. « Points Actuels », 1991.
- KERCHOUCHE D. [2003], « Harkis. Les oubliés de l'histoire », *L'Express*, n°2722, 4-10 septembre 2003, p. 70-79.
- KHELLIL M. [1991], *L'intégration des maghrébins en France*, Paris, PUF, 1991.
- KHELLIL M., MAURIN J. (éd.) [1992], *Les rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon, 1962-1992*, Actes du colloque international de Montpellier, 14-15-16 novembre 1991, organisé par l'Unité de recherche associée 1019 du CNRS et le Laboratoire des sociétés pluriethniques et pluriculturelles, Montpellier, Université Paul Valéry, 1992, 221 p.
- KHELLIL M. [1999], « La ségrégation positive : une tradition française », *Sociétés*, n° 64, 1999, p. 93-105 .
- KHORSI S. [1986], « La communauté algérienne de nationalité française », *Racines*, n° 4, 1986.
- LANVERSIN A. de [1987], *Etude d'une communauté de Harkis à Saint-Maximin-La Sainte Baume*, mémoire sous la direction de R. Leveau, IEP, Paris, 1987, 138 p.
- LAPEYRONNIE D. [1993], *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993.
- LAUNAY P. [1990], *Le passage au politique des enfants de barkis : le cas des Bouches-du-Rhône*, Mémoire de l'IEP, Aix Marseille 3, 1990, 116 p.
- LAVERGNE N. (de) [1996], *Jeunes français, musulmans. Identité islamique et citoyenneté républicaine*, Mémoire de DEA de Sociologie politique, Université Paris I, 1996, 398 p.
- LEBOULLEUX P. [1964], « Les harkis, rapatriés sans patrie », *Etudes*, 320, 1964, janvier.
- LEWIS B., SCHNAPPER D. [1992], *Musulmans en Europe*, Arles, Actes Sud, 1992.
- LOCHAK D. [1985], *Etrangers : de quels droits ?*, Paris, PUF, 1985.
- LORREYTE B. (dir.) [1993], *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Paris, CIEMI / L'Harmattan, 1993.
- LUCA R. [1999], *Harkis, mes frères de combat*, Paris, Editions des Ecrivains Associés, 1999, 253 p.
- LUCA R. [2002], *Le Djebel avec nos barkis*, Paris, Editions des Ecrivains, 2002, octobre, 205 p.
- MARTINEZ G. [1984], *Enquête psycho-pathologique dans un groupe d'adolescents et d'adolescentes en milieu barki*, Thèse de médecine sous la direction du Pr. Scotto, Aix Marseille 2, 1984, 157 p.
- MELIANI A. Col. [2001], *La France honteuse. Le drame des barkis*, Paris, Perrin coll. « Vérités et légendes », 1993, 280 p., réédition Perrin, septembre 2001, 233 p. sous le titre *Le drame des barkis*.
- MEYER F. [1999], *Le drame des barkis*, Allocution prononcée à l'occasion de la rencontre « Histoire et mémoire : les harkis, 1954-1962 », Paris, Pavillon Gabriel, 7 mars 1999.
- MIGAUD D., DELATTRE F. [2000], *Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan sur le projet de loi de finances pour 2001, n°2585*, Paris, Assemblée Nationale, 2000, 75 p.
- MIGAUD D., LAFFINEUR M. [2001], *Rapport sur le projet de loi de finances pour 2002, n°3262*, Paris, Assemblée Nationale, Commission des finances, de l'économie générale et du plan, 2001, 61 p.
- MOINET B. [1997], *Ahmed ? Connais pas... Le calvaire des barkis !*, Paris, Lettres du monde, 1980, 404 p., rééditions en 1989 (Editions de l'Athantor) et 1997 (Godefroy de Bouillon).

- MONNERET J. [2000], *La phase finale de la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan 2000.
- MOREL M. [2002], *1962-2002 : la France face aux harkis : quelle reconnaissance ?*, Mémoire de science politique, Insitut d'Etudes Politiques de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, 2002, 170 p.
- MOUMEN A. [2003], *Les Français musulmans en Vaucluse (1962-1991). Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie*, Paris, L'Harmattan coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 2003, 208 p.
- MULLER L. [1994], « Les plaintes et les revendications des harkis de Mulhouse », *Revue des Sciences sociales de la France de l'Est. L'Europe du rire et du blasphème*, n°21, 1994, p. 124-128.
- MULLER L., BLOCH A., FICHET B., RAPHAEL F. [1997], « L'exil intérieur des harkis », *Revue des Sciences sociales de la France de l'Est*, n°24 (Faculté des Sciences sociales, Laboratoire de sociologie de culture européenne, Centre d'étude des migrations et des relations interculturelles CEMRIC), 1997.
- MULLER L. [1998a], « Le silence des pères et l'identité problématique des enfants de harkis », in SIMON-BAROUH I. (dir.), *Dynamiques migratoires et rencontres ethniques*, Groupement de Recherches Migrations Internationales et Relations Inter-Ethniques (Actes des Journées Universitaires d'Automne, Rennes, 15-16-17 septembre 1997), Paris, L'Harmattan, 1998, p. 407-415.
- MULLER L. [1998b], *Le travail de la mémoire au sein des familles de Français Musulmans Rapatriés en Alsace*, Thèse de sociologie politique, Strasbourg 2, 1998.
- MULLER L. [1999], *Le silence des harkis*, Paris, L'Harmattan coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1999, 238 p.
- NOIRIEL G. [1988], *Le creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Seuil « L'univers historique », 1988.
- NOZIERE J.-P. [1999], *Un regrettable accident (Les enquêtes de Slimane, 1)*, Paris, Seuil coll. « Points policiers », 1999, 248 p.
- OBECHOU J. [1997], « Enfant de harki : le déracinement en héritage », in *Les déracinés*, Actes du colloque organisé par le C.P.E.N. en 1997 à Nice, 1997.
- ONASEC [1984], *La communauté rapatriée d'origine maghrébine*, Secrétariat d'Etat aux rapatriés, 1984
- ORTHOLLAND A. [1995], « Les harkis et la Constitution », *Revue juridique et politique, indépendance et coopération*, vol. 49, n°2, mai-septembre 1995, p. 147-155.
- PALACH J. M., RADANE R. [1999], *Rapport sur les cellules pour l'emploi des rapatriés d'origine nord-africaine*, Paris, Inspection Générale des Affaires Sociales, juillet 1999, 30 p.
- PEJU P. [2000], *Ratonnades à Paris* précédé de *Les Harkis à Paris*, Paris, La Découverte poche coll. « Essais », 2000, 210 p.
- PERVILLE G. [1978], « Guerre étrangère et guerre civile en Algérie », *Relations internationales*, n° 14, 1978.
- PERVILLE G. [1987], « Guerre d'Algérie : l'abandon des Harkis », *L'Histoire*, n° 102, juillet-août 1987.
- PERVILLE G. [1991], « La France a sacrifié ses soldats musulmans », *L'Histoire*, n° 140, janvier 1991.
- PERVILLE G. [1997], « L'histoire de l'Algérie et mythes politiques algériens : du "parti de la France" aux "anciens et nouveaux harkis" », in AGERON Charles-Robert, *La guerre d'Algérie et les algériens (1954-1962)*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997.
- PERVILLE G. [1999], « La tragédie des harkis : qui est responsable ? », *L'Histoire*, n° 231, avril 1999.
- PETTIT G. [1991], *La cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise*, Mémoire de l'IEP, Aix Marseille 3, 1991, 83 p.

- PETONNET C. [1967], *Etude d'une cité de transit de la région parisienne*, Thèse de 3^{ème} cycle en ethnologie, Paris, 1967, 438 p.
- PLANCHE J.-L. [1983], « Les Français-musulmans : une décolonisation inachevée », *Société française*, n°6, février-mars-avril 1983.
- PLANEL P. [1984], *Les harkis en Ardèche : approche culturelle, sociale et psychopathologique*, Thèse de médecine, Lyon 1, 1984, 113 p.
- POUVREAU M. [1971], *Les problèmes médico-sociaux d'une population de musulmans rapatriés*, Thèse de médecine, Université de Bordeaux, 1971.
- RAHMANI Z. [2003], *Mozze*, Paris, S. Wespieser éditeur, 2003, mars, 188 p.
- ROBERT J.-P. [2002], *L'écho du silence*, Paris, Gallimard coll. « Blanche », 2002, 222 p.
- ROTMAN P., TAVERNIER B. [1992], *La guerre sans nom*, Paris, Seuil, 1992.
- ROUX M. [1989], « France ingrate : le camp des oubliés », in GUIDICE F. (dir.), *Têtes de Turcs en France*, Paris, La Découverte, 1989, p. 131-160.
- ROUX M. [1990a], « Le poids de l'histoire », *Hommes et migrations*, n° 1135, septembre 1990, p. 21-27.
- ROUX M. [1990b], « Bias, Lot-et-Garonne, le camp des oubliés », *Hommes et migrations*, n° 1135, septembre 1990, p. 41-45.
- ROUX M. [1991], *Les harkis ou les oubliés de l'histoire, 1954-1991*, Paris, La Découverte coll. « Textes à l'appui. Série Histoire contemporaine », 1991, 419 p.
- ROUX M. [1992], « A propos des événements de l'été 1991 : le "casse-tête" harki », *Migrations Société* (CIEMI), vol. 4, n°20, mars-avril 1992, p. 17-27.
- RUDEFOUCAULD A.-J. [s.d.], *Dancing (pièce de théâtre)*, Le Bouscat (Gironde).
- RUDEFOUCAULD A.-J. [2002], *J'irai seul*, Paris, Seuil collection « Fiction et Cie », 2003, 234 p.
- RUTY L. [1994], *Chronique d'une bonte partagée. La tragédie harkie*, Yens-sur-Morges (Suisse), Cabédita coll. « Archives vivantes », 1994, 116 p.
- SADOUNI B. [1985], *Français dans patrie. Premier témoignage écrit par un harki. 1, La Reconnaissance*. Grand Couronne, B. Sadouni, 1985, 179 p.
- SADOUNI B. [1990], *Le drapeau. Ecrit d'un harki*, Paris, L'Harmattan coll. « Ecritures arabes », 1990, janvier, 175 p.
- SADOUNI B. [2002], *Destin de Harki, 1954. Le témoignage d'un jeune Berbère, enrôlé dans l'armée française à dix-sept ans*, Paris, Cosmopole éditions, 2002, 247 p.
- SAINT MARC H. de [1995], *Mémoires. Les champs de braise*, Paris, Perrin 1995.
- SAINT MARC H. de [1999], *Les sentinelles du soir*, Editions des Arènes, 1999.
- SAYAD A. [1991], *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck Université, 1991.
- SAYAD A. [1999], *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil coll. « Liber », 1999, 443 p.
- SCHNAPPER D. [1991], *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.
- SCHOEN P. [1964], « Les harkis rapatriés sans patrie », *Etudes*, n°320, janvier 1964.
- SECRETARIAT D'ETAT AUX RAPATRIES (Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale) [1984], *Vaincre l'oubli : 81-84*, Paris, Secrétariat d'Etat chargé des rapatriés, 1984, 36 p.
- SERVICE CENTRAL DES RAPATRIES [1997], « Démographie : évaluation de la population FMR », Paris, décembre 1997, 16 p. (document interne).
- SERVIER J. (dir.) [1972], *Enquête sur les Musulmans Français (premier rapport)*, 1972, 114 p., 2 tomes.

- SERVIER J. (dir.) [1984], *Enquête sur les Musulmans Français, 2^{ème} rapport*, CERAS, Montpellier, 1984, 206 p.
- SERVIER J. [1993], *Enquête sur la condition des Musulmans français*, Centre d'Etudes et d'Anthropologie sociale, Montpellier, 1993.
- SIMON H.-G. [1987], *La Harka. 5^{ème} compagnie du 3^{ème} régiment parachutiste d'infanterie de marine, 1958-1962*, Nanterre, Académie européenne du livre, 1987.
- SOUIDA A. [1990], « Roubaix, les « RONA » dans la Cité », *Hommes et migration*, n° 1135, septembre 1990, p. 59-64.
- STORA B. [1991], *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991.
- STORA B. [1993], « Harkis, les sacrifiés de l'histoire », *Globe Hebdo*, n° 16, 26 mai-1er juin 1993.
- SUTTON H. B. [1996], « Postcolonial voices : vindicating the Harkis », *Contemporary French Civilisation*, vol. 20, n°2, summer/fall 1996, p. 231-239.
- TALEB E. [1972], *La fin des harkis*, Paris, La Pensée Universelle, 1972.
- TOURRET A. [1976], *Etude comparative de la population d'une école de village composée à mi-partie d'enfants d'origine algérienne, un aperçu de la vie en France d'anciens harkis et de leurs enfants*, Thèse de 3ème cycle, Paris 5, 1976.
- TRUPIER M. [1982], « Etude du processus d'interaction d'une communauté française musulmane avec la classe ouvrière d'un canton semi-rural (Dordogne) », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 21, 1982, p. 85-93.
- TRUPIER M. [1990], « Les Français-musulmans aux papeteries de Condat », in *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1990, p. 221-242.
- VERNAY D. [1976], *Un regroupement de Français Musulmans. L'atelier de tissage de Lodève*, Mémoire de diplôme de l'EHESS, 1976, 193 p.
- VIDAL-NAQUET P. [1989], « La guerre révolutionnaire et la tragédie des harkis », in *Face à la raison d'Etat. Un historien dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1989.
- VIELLIARD-BARON H., TAUVEL J.-P. [1997], « De l'origine de l'«ethnie» aux fabrications ethniques en banlieue. Du bon usage de l'ethnie en France. Relations interethniques : complexité et ambiguïté », *Migrants-formation*, n° 109, 1997, p. 24-47.
- WEIL P. [1991], *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- WITHOL DE WENDEN C. [1989], « La vie associative des «Harkis» », *Migrations Société* (CIEMI), vol. 1, n° 5-6, octobre-décembre 1989, p. 9-26.
- WITHOL DE WENDEN C. (dir.) [1990a], *Rapport sur les rapatriés d'origine Nord-Africaine*, 1990, 145 p. + annexes.
- WITHOL DE WENDEN C. [1990b], « Au-delà des controverses », *Hommes et migration*, n° 1135, septembre 1990, p. 5-6.
- WITHOL DE WENDEN C. [1990c], « Qui sont les harkis ? Difficulté à les nommer et les identifier », *Hommes et migration*, n° 1135, septembre 1990, p. 7-12.
- WITHOL DE WENDEN C. [1990d], « L'école et la formation », *Hommes et migration*, n° 1135, septembre 1990, p. 50-52.
- WITHOL DE WENDEN C. [1991a], « Les harkis : une communauté ? », *Migrants formation. Identités et communautés*, n°86, 1991, p. 98-113.
- WITHOL DE WENDEN C. [1991b], « Harkis : le paradoxe identitaire », *Regards sur l'actualité*, n° 175, novembre 1991, p. 33-43.

- WORMSER A. [1984a], « En quête d'une patrie. Les Français-Musulmans et leur destin », *Les Temps Modernes*, n° 452-453-454, mars-avril-mai 1984, p. 1839-1857.
- WORMSER A. [1984b], « Les Français-Musulmans en 1984 », *Le genre humain*, Complexe, n° 11, 1984, p. 135-151.
- WORMSER A. [1990], « L'action du Comité National pour les musulmans français », *Hommes et migration*, n° 1135, septembre 1990, p. 53-58.
- YAHIAOUI R. [1987], *Histoire des harkis de 1954 à nos jours*, mémoire de DEA d'histoire, Université Lille III, 1987.
- YAHIAOUI R. [1990], « Amiens, la Cité de la Briquetterie », *Hommes et migration*, n° 1135, septembre 1990, p. 46-49.
- ZEHRAOUI A. [1996], « Processus différentiels d'intégration au sein des familles algériennes en France », *Revue Française de Sociologie*, XXXVII, 1996.

Numéros spéciaux de revues

- « Les harkis et leurs enfants », *Hommes et migrations*, n° 1135, septembre 1990, p. 3-69.
- « Les Harkis », *Expression Immigré(e)s Français(es)*, n°67, juin 1991, p. 4-17.
- « Les harkis, oubliés de la France », *Vie publique*, n°206, 1990, p. 30-33.
- « Reconnaître le droit : les rapatriés étrangers et leurs droits sociaux », *Accueillir*, n°57, février 1979, p. 1-6.
- « Réflexions sur les identités », *Après-Demain*, n°348, novembre 1972, p. 14-17.

Documents sonores ou vidéos

- « Destin de Harki », 2000 ans d'histoire, émission de P. Gélinet, France Inter, 29 octobre 2002.
- « Fils de harkis », Document vidéo réalisé par F. Haroud, avec les participations de M. Hamoumou et D. Oubechou, Grenoble, Aster distribution (26 minutes), 1998.
- « Harkis, crime d'Etat ? », Document vidéo de M. Gagnant, Arte, 2002.
- « L'histoire oubliée : les harkis », A. de Sédouy et E. Deroo (réalisateurs, commentateurs et interviewers), avec participations du Colonel P. Hentic, M. Benassayag, Général M. Faivre. Paris, GMT productions, Europe Images International (distribution). Vol. 1 : « L'enrôlement », 52 minutes. Vol. 2 : « L'abandon », 52 minutes. Vol. 3 : « Les fils de l'oubli », 52 minutes, 1993.
- « Le massacre des Harkis : 1962 », Emission de P. Gélinet avec les témoignages de G. Kerrouane, harki B. Ben Said Remli, harki de 1956 à 1962 B. Ben Memmouchi Litim, harki Colonel B. Moinet... textes lus par A. Kabouche, Paris, Radio-France INA, France Inter, 1993.
- « Les harkis de Saint-Valérien », E. Martinez, réalisation. G. Sarthoulet, reportage. Paris, Office de radiodiffusion-télévision française (production), Bry-sur-Marne, Institut National de l'Audiovisuel (distribution). 15 minutes, N&B, 1970.
- « Les harkis ou 500 000 Français en quête d'une histoire », François Gaspard et Patrick Pesnot (interview et production), Claude Guerre (réalisation), J.-Y. Alquier, M. Benassayag, M. Harbi et al. (participants). Première diffusion sur France Culture le 31/07/1989. Réédité sur CD en 1999. Vol. 1 (53 minutes), vol. 2 « L'engagement » (58 minutes), vol. 3 « Traîtres ou victimes » (60 minutes), vol. 4 « L'exil » (56 minutes), vol. 5 « Français à part entière ? », 1985.
- « Les Harkis. Quarante ans le dos à la mer », Document vidéo de J.-C. Deniau et J.-P. Bertrand, France 2, 2003.

Revue de presse

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, « Les harkis en France depuis 2002 : dossier de presse », Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Centre de documentation contemporaine, 1 tome.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, « Les harkis en France de 1962 à 2002 : dossier de presse », Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Centre de documentation contemporaine, 2 tomes microfichés.